

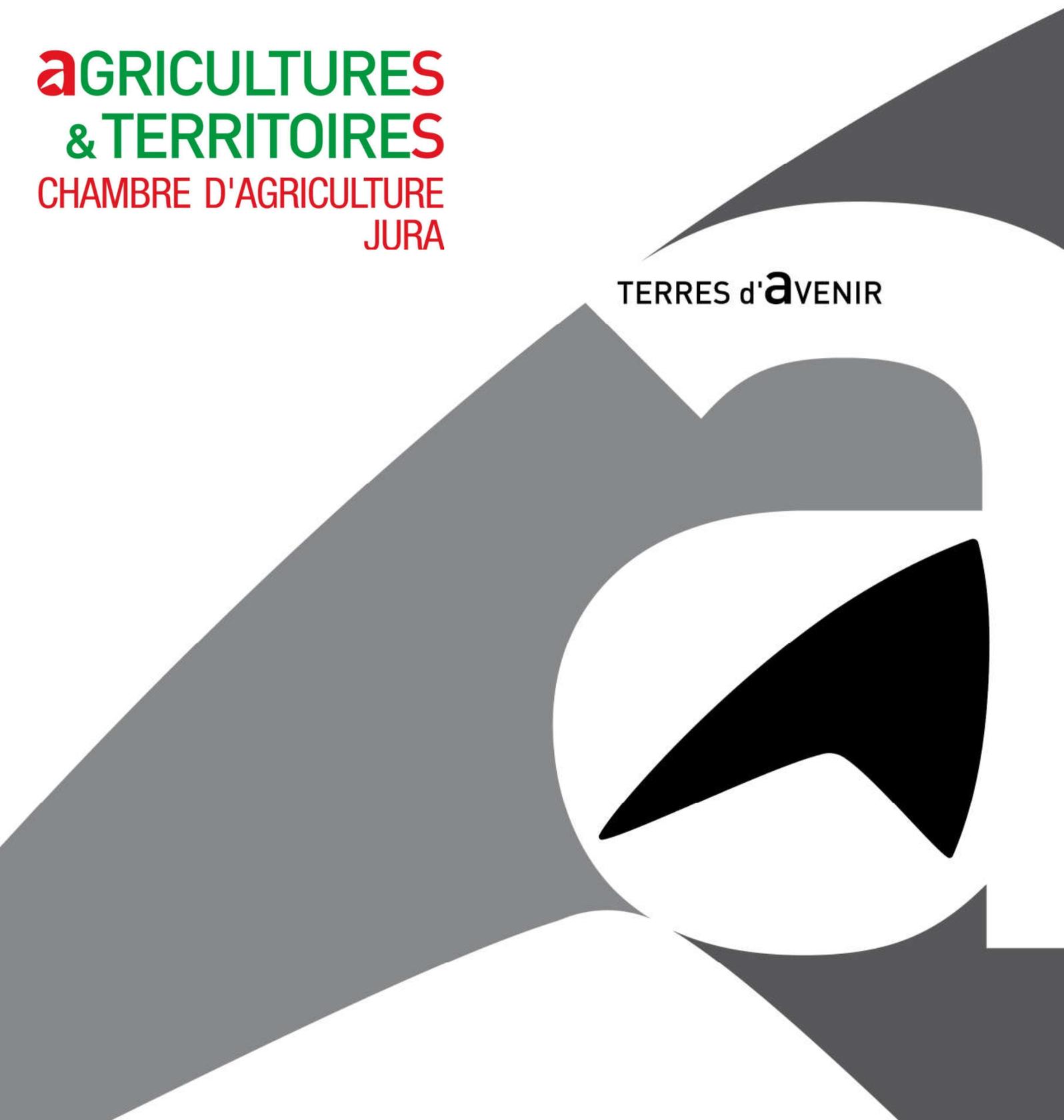
Procès - verbal

SESSION

du vendredi 26 novembre 2021
à Lons le Saunier

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

TERRES d'**a**VENIR



La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le vendredi 26 novembre 2021, en présentiel au siège à Lons le Saunier et en visioconférence.

Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Alpy Jean-Baptiste
Madame Bailly Isabelle
Monsieur Bourgeois Patrick
Monsieur Buchet Christophe
Monsieur Camuset Alexandre
Monsieur Duquet Vincent
Monsieur Ferreux Emmanuel
Monsieur Gérard Christian
Monsieur Gros Jean-Pierre
Madame Grossiord Elise
Monsieur Lavrut François
Madame Michaud Sylvie
Monsieur Mougeot Patrick
Monsieur Moyne Gilbert
Madame Patenat Marielle
Monsieur Perrot Frédéric
Monsieur Rizzi Emmanuel
Monsieur Saive Nicolas
Monsieur Schouwey Emmanuel
Monsieur Vuitton Patrick

Excusés ou absents

Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Bailly Franck
Madame Banderier Yevgeniya
Monsieur Blondeau Olivier
Monsieur Bongain Cédric
Monsieur Bouillet Mathias
Monsieur Druot Eric
Madame Duc Carmel
Monsieur Guillot Rémy
Monsieur Jouffroy Jean
Monsieur Louis Jacques
Monsieur Perrod Emmanuel
Monsieur Perrodin Nicolas
Madame Poncet Lucie
Monsieur Poncet Sylvain
Monsieur Socie Yves

S O M M A I R E

Accueil par M. François Lavrut, président.....	4
Adoption du procès-verbal de la session du 9 mars 2021	5
Information sur le budget rectificatif 2021	6
Présentation et adoption des non-valeurs, du budget initial 2022, des tarifs 2022 et des délibérations budgétaires.....	8
Comment donner de la visibilité à nos actions ?.....	34
Intervention de Monsieur François Lavrut, président.....	45
Débat avec la salle et prises de parole des invités	50
Motion relative aux actes de destructions sur les retenues d'eau	53
Prises de parole des invités - suite	56
Clôture par Monsieur le Préfet du Jura.....	64

Accueil par M. François Lavrut, président

Monsieur François Lavrut

Bonjour à toutes et à tous. Merci à tous les présents. Nous avons désormais le quorum, nous pouvons donc débiter. Je voudrais remercier les élus de la Chambre d'agriculture en premier lieu. Ensuite, l'ensemble des parlementaires, Mesdames les députées, Madame la sénatrice et Madame la conseillère régionale. Merci à vous d'être présents et de venir à nos travaux. Votre présence est très importante ; c'est la journée où l'on parle de ce qui se fait dans l'agriculture, de ce qui se passe sur le territoire et dans la production agricole. Je salue aussi les nouveaux présidents, celui de CER France, Didier Ciresa, qui a pris la présidence depuis quelques jours, ainsi que Valérie Closset, nouvellement Présidente de la SVJ¹. Merci à vous deux pour votre engagement au service de l'agriculture et de la viticulture.

Je remercie également mes deux collègues des chambres consulaires, Jean-Pierre Parizon, président de la Chambre de commerce et d'industrie et Jean-Michel Charnu, le nouveau président de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Bienvenue à vous et merci également de votre participation à nos côtés. Je salue également le directeur des finances publiques, le directeur de la DDT² et le directeur du lycée agricole. J'espère n'avoir oublié personne.

Monsieur le préfet du Jura devrait arriver vers midi pour clôturer nos débats. S'il ne peut pas se libérer, Jean-Luc Iemmolo, directeur de la DDT, clôturera. Monsieur le président du Conseil départemental, Clément Pernot, est représenté par Franck David. Merci à Franck d'être présent en tant que vice-président à l'agriculture. Sylvie Vermeillet, sénatrice, Jean-Marie Sermier, député, Guillaume Martin, président de Jeunes Agriculteurs du Jura sont excusés.

J'en profite pour remercier Christophe Buchet, président de la FDSEA³ du Jura et premier vice-président de la Chambre d'agriculture pour sa présence à nos côtés. Merci à Elise Grossiord et Jean-Pierre Gros d'assister à la session en visioconférence.

¹ Société de viticulture du Jura

² Direction départementale des territoires

³ Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

Adoption du procès-verbal de la session du 9 mars 2021

Adoption du procès-verbal de la Session du 9-03-2021



Mis en ligne sur le site internet de la Chambre d'agriculture du Jura le 20 octobre 2021

Vote pour adoption

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 18
Votes contre : 0
Votes abstention :
Votes pour : 18

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

5

Monsieur François Lavrut

En premier lieu, l'adoption du procès-verbal de la session du 9 mars 2021. Vous l'avez tous consulté sur le site de la Chambre d'agriculture depuis sa mise en ligne le 20 octobre 2021.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de l'approuver.

C'est un document assez conséquent. Si vous avez un trou de mémoire suite à sa lecture, vous pouvez en disposer puisque j'en ai un exemplaire à mes côtés.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 2 votes en visioconférence)
Le procès-verbal de la session du 9 mars 2021
est adopté à l'unanimité**

Information sur le budget rectificatif 2021

Monsieur François Lavrut,

Comme chaque année à la session d'automne, nous vous présentons un budget rectificatif de l'année en cours pour ajuster par rapport au prévisionnel. Le budget rectificatif a déjà été voté par le bureau, conformément à l'autorisation que la session a donnée. Ce qu'on peut dire, c'est que par rapport au budget initial, on était à environ -160 000 € et on finit à -82 000 €, c'est beaucoup, mais nous sommes plutôt sur une situation qui s'est assainie par rapport au prévisionnel. On a pu développer quelques opportunités de prestations et nous avons des marges en moins, sachant que le contexte sanitaire n'est toujours pas évident à gérer au niveau de la Chambre d'agriculture. On verra tout à l'heure, concernant le budget 2022, que le contexte n'est pas favorable pour le moment. Je vous propose un focus sur le rectificatif.

Monsieur Denis Legrand,

Les élus ont eu dans leur dossier la note très détaillée. Vous avez à l'écran l'essentiel par rapport ce qui est dans les dossiers.

Information décision modificative n°1 budget 2021



Adoptée par le Bureau du 11 10 2021

Le tableau détaillé ainsi que la note explicative ont été envoyés aux élus.

En synthèse, il s'agit de :

- Augmentation de cotisations obligatoires (CRA+ 27k€ pour l'ingénierie de financement, CRA CPR ajustement du budget initial et intégration d'ajustements d'années antérieures dûs à la CA39 -42 k€, APCA, forêt) pour un solde de +5,1 k€
- Diminution masse salariale (-41 k€) en lien avec la réalité de l'année (-1,2 etp)
- Ajustements sur les charges et produits courants pour un solde de -31,6k€
- Mise à jour d'opérations exceptionnelles (échange immobilier Champagnole et plan de formation) pour un solde de +17k€
- Ajustement des recettes courantes pour -8k€
- Ajustement des investissements pour un solde de -120k€

Impact sur résultat : passe de -169 032 € à -82 432 €

Diminution du fonds de roulement prévisionnel : passe de -689 032 à -590 932 €

Cette décision modificative du budget 2021 a été adoptée par le bureau du 11 octobre 2021 puisque la session délibère pour que le bureau ait cette compétence.

En synthèse, nous avons une augmentation des cotisations obligatoires de la Chambre régionale d'agriculture de +27 000 € liée à l'ingénierie de financement que nous allons rémunérer pour le travail fourni par la Chambre régionale pour piloter les conventions avec les différents financeurs. Nous avons un ajustement du CPR⁴ qui gère les fonctions supports, qui permet également d'intégrer des ajustements des années antérieures que nous n'avions pas encore constatés dans notre comptabilité. Le tout représente un ajustement de -42 000 €. Le solde des cotisations obligatoires sur ce budget rectificatif est de +5 100 €. Nous avons une diminution de la masse salariale de -41 000 € en lien avec la réalité de l'année que nous avons estimée au moment où a été fait le budget rectificatif, donc de -1,2 ETP⁵, ce qui se traduit par une baisse de la masse salariale. Nous avons des ajustements sur les charges et les produits courants, pour un montant de -31 600 €, donc une baisse des charges. Nous avons également mis à jour des opérations exceptionnelles, notamment les échanges immobiliers sur Champagnole avec la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura et le plan de formation pour un solde de +17 000 €. Également un ajustement des recettes courantes pour -8 000 € et les investissements pour -120 000 €. L'impact sur le résultat, comme l'a dit le Président, c'est que nous passons d'un budget initial de -169 000 € à un budget rectificatif de -82 000 €, avec une diminution de la variation du fonds de roulement prévisionnel qui passe de -689 000 € à -590 000 €. Ce qui ne veut pas dire que le fonds de roulement est à -590 000 €. Le fonds de roulement est positif. Voilà, j'en ai terminé pour cette information.

Monsieur François Lavrut

Merci Denis (Legrand). Concernant les opérations sur Champagnole, nous avons eu un échange de locaux avec la communauté de communes parce que celle-ci a réintégré le service du Cadastre dans ses locaux. Il a donc fallu que nous nous décalions un peu pour que le cadastre puisse venir sur le bâtiment de la communauté de communes de Champagnole. On se retrouve donc avec quelques bureaux en moins, ce qui fait une plus-value pour la Chambre agriculture sur cette opération, sachant que nos locaux actuels correspondent bien à nos besoins. Il n'y a pas besoin de voter puisque le bureau a validé le rectificatif. Y a-t-il des remarques par rapport à ce rectificatif ou des demandes de précisions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer aux différents votes.

⁴ Centre de prestations régionalisé

⁵ Equivalent temps plein

Présentation et adoption des non-valeurs, du budget initial 2022, des tarifs 2022 et des délibérations budgétaires

Monsieur Denis Legrand

Il s'agit maintenant de voter des éléments qui nous permettent de finaliser le compte financier pour 2021. La première délibération est l'approbation de la proposition de l'agent comptable concernant des inscriptions en non-valeur. Ce sont des dossiers pour lesquels nous ne sommes pas arrivés à obtenir le paiement, ceci pour 892,85 €. Puis, pour deux dossiers, ce sont des reliquats trop faibles. Nous n'allons pas engager une procédure pour 5,45 € ! Ensuite, ce sont des liquidations judiciaires qui nous sont notifiées et pour lesquelles nous avons des créances de 522,40 €. Et puis un redevable introuvable depuis 2011. L'agent comptable a donc arrêté de le chercher. Ceci pour 375 €. Voilà Président ce qu'il faut mettre au vote.

VOTE soumis à l'assemblée



- Délibération N° 03-2021

Approbation de la proposition de l'agent comptable d'inscrire en non-valeurs 5 dossiers pour 892,85 € sur l'exécution du budget 2021, les motifs étant des reliquats trop faibles (2 dossiers pour 5,45 €), des liquidations judiciaires (2 dossiers pour 522,40 €) et un redevable introuvable depuis 2011 (375 €)

Membres élus : 35

Quorum : 18

Membres présents : 18

Votes contre :

Votes abstention :

Votes pour : 18

Monsieur François Lavrut

Merci Denis (Legrand). Qui est contre ce qui vient de vous être présenté ? Y a-t-il des abstentions ?

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 2 votes en visioconférence)
La proposition de l'agent comptable d'inscrire en non-
valeur 5 dossiers pour 892.85 € sur l'exécution du
budget 2021 est adoptée à l'unanimité
(délibération n°03-2021)**

Monsieur Denis Legrand

**VOTE
soumis à l'assemblée**



- Délibération N°04-2021

relative à une dévalorisation des 439 parts sociales de la SAFER suite à la fusion-absorption de la SAFER FC par la SAFER Bourgogne selon PV de l'AGE du 28/06/2011 soit une perte de 10843,02 €

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 18
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 18

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

10

La deuxième délibération, toujours pour le compte financier 2021, est une dévalorisation de parts sociales. Nous avons 439 parts sociales à la SAFER⁶ Franche-Comté. Quand il y a eu la fusion-absorption de la SAFER Franche-Comté par la SAFER Bourgogne, un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de cette nouvelle SAFER a constaté, le 28 juin 2011, que la valeur des parts sociales diminuait et que nous avons, du coup, une perte de 10 843,02 € à constater dans nos comptes. Ceci aurait pu être fait avant, mais cela fait partie du contrôle de gestion que nous menons depuis quelques années avec les équipes comptables, qu'il faut d'ailleurs remercier. Elles nous mettent en lumière des éléments qui ne sont pas tout à fait à jour et nous corrigeons au fur et à mesure. Je pense qu'il n'y a pas trop de débats à avoir là-dessus, mais il faut néanmoins le mettre aux voix.

⁶ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Madame Marie-Christine Dalloz

Comment se fait-il qu'une fusion crée une perte de valeur ?

Monsieur Denis Legrand

Je n'ai pas de réponse particulière, si ce n'est que l'assemblée générale extraordinaire de la SAFER Bourgogne Franche-Comté est souveraine dans ce qu'elle décide sur la manière de faire la fusion et, en tant que membre de la SAFER Franche-Comté, il y a très certainement eu une participation au vote des représentants de la Chambre d'agriculture, comme des autres, et le vote a dû se faire au quorum, dans les règles de l'art. Une fois qu'on a voté et même si on avait voté contre, si la majorité a décidé de cela, on ne peut qu'acter.

Monsieur François Lavrut

Je vous propose de mettre au vote, donc sans que nous ayons le choix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 2 votes en visioconférence)
La dévalorisation des 439 parts sociales de la SAFER,
suite à la fusion-absorption de la SAFER Franche-Comté
par la SAFER Bourgogne, selon le procès-verbal de
l'assemblée générale du 28/06/2011, et représentant
une perte de 10 843.02 €, est adoptée à l'unanimité
(délibération n°04-2021)**

Monsieur Denis Legrand

Dans la même veine, nous avons des organismes qui n'existent plus ou qui sont introuvables depuis que nous avons pris des parts, ce qui date un peu. Comme les organismes n'existent plus et qu'il y a un organisme introuvable et que, dans notre comptabilité, nous avons 4 653,51 € de parts sociales dans ces organismes, il y a lieu de constater que nous ne pourrions pas récupérer ces parts sociales. Nous les cédon donc, mais ce sera une cession et une perte puisqu'il est impossible d'aller récupérer ces parts sociales.

VOTE
soumis à l'assemblée

• Délibération N°05-2021
relative aux cessions des parts sociales de 4 organismes
n'existant plus et 1 organisme introuvable soit une cession
de 4 653,51 €, qui correspondra donc à une perte

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 18
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 18

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021 11

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 2 votes en visioconférence)
Du fait que 4 organismes n'existent plus et qu'un
demeure introuvable, la cession de parts sociales est
validée à l'unanimité. La perte, correspondant à une
somme de 4653.51 €, est adoptée à l'unanimité
(délibération n°05-2021)**

Monsieur Denis Legrand

Cette fois, c'est une délibération relative à l'application d'un décret qui s'impose à nous et qui oblige la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, support du groupement comptable que nous avons au niveau régional avec un certain nombre de départements et la Chambre régionale, à définir et à payer l'ICR⁷ due à l'agent comptable et ce, à compter du 1^{er} août 2021. Le temps que tout cela se mette en place, nous avons dû prendre une décision par le biais du Président de la Chambre d'agriculture du Jura le 16 septembre 2021 pour, d'une part, ne plus payer cette indemnité à compter du 1^{er} septembre 2021 et, d'autre part, régulariser celle qui avait déjà été versée pour le mois d'août 2021. Nous devons cette fois-ci décider aussi de manière concordante avec la Chambre régionale de fixer l'indemnité de caisse et de responsabilité qui est due par la Chambre régionale à l'agent comptable à 50% du montant maximum, c'est-à-dire 2 690 € bruts annuels. Cette indemnité sera versée par la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté en direct. D'autre part, nous devons décider, de manière concordante également avec les membres du groupement, de fixer l'ICR du groupement à 80% du montant maximum, c'est-à-dire 4 304 € bruts annuels et de rembourser ce montant selon les modalités d'une convention de fonctionnement qui existe déjà pour le groupement qui gère les modalités de remboursement des charges supportées par le groupement de chaque adhérent au groupement. Les montants sont donnés dans des arrêtés ministériels et nous n'avons pas le choix des pourcentages. Selon les montants financiers gérés, un pourcentage s'applique.

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport aux indemnités de l'agent comptable ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

⁷ Indemnité de caisse et de responsabilité

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 2 votes en visioconférence)**
**La délibération (n°06-2021) relative à l'application d'un
décret obligeant la Chambre régionale d'agriculture de
Bourgogne Franche-Comté, support du groupement
comptable, à payer l'ICR à compter du 01/08/2021 est
adoptée à l'unanimité**

VOTE
soumis à l'assemblée



- Délibération N°06-2021 relative à l'application d'un décret obligeant la chambre régionale support du groupement comptable à définir et à payer l'ICR à compter du 01/08/2021.

La Session :

- Ratifie la décision du président du 16/09/21 de ne plus payer l'ICR de l'agent comptable du groupement comptable à compter du 01/09/2021 et régulariser le mois d'août 2021
- Décide de manière concordante avec la CRABFC de fixer l'ICR pour la CRABFC à 50% du montant maximum soit 2690 € brut annuel versés par la CRABFC
- Décide de manière concordante avec les membres du groupement de fixer le montant de l'ICR pour le groupement comptable à 80% du montant maximum soit 4304 € brut annuel et de rembourser ce montant selon les modalités de la convention de fonctionnement du groupement comptable

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 18
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 18

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

12

Nous avons ensuite une information sur le paiement de l'impôt foncier.

Monsieur Denis Legrand

Oui, c'est une information d'une décision du bureau sur le paiement des impôts fonciers au GDS⁸. Pour rappel, nous avons négocié avec le GDS le rachat de cinq bureaux à Lons le Saunier. Tout cela est passé en session, il n'y a pas de souci. Nous avons une convention d'usage des locaux le temps que la vente puisse se faire, entre les études à faire, les diagnostics et le notaire. Nous utilisons à titre gracieux, par le biais d'une convention d'usage, les bureaux du GDS depuis janvier 2020 et nous n'avions pas prévu, dans la convention, de prendre en charge les impôts fonciers dus par le propriétaire, ce qui est possible légalement parlant. Nous le faisons nous-mêmes pour nos locataires. Le GDS a souhaité nous les refacturer.

⁸ Groupement de défense sanitaire

Un avenant à la convention d'usage a été établi pour permettre la prise en charge de ces impôts fonciers, sachant que la vente étant intervenue en juillet 2021, nous avons potentiellement les impôts dès 2020, donc dus par le propriétaire au 1^{er} janvier 2020 et ceux de 2021, dus par le propriétaire au 1^{er} janvier 2021. Ce qui fait 818 € pour 2020 et 834 € pour 2021.

Information décision bureau sur paiement impôts fonciers au GDS



Adoptée par le Bureau du 11 10 2021

Le bureau a autorisé le président à :

- Signer un avenant à la convention d'usage des bureaux du GDS à Lons occupés depuis janvier 2020 à titre gratuit jusqu'à leur vente par le GDS à la CA39, afin de prendre en charge les impôts fonciers dûs par le propriétaire
- Ordonner la mise en paiement de ses impôts suite à la refacturation par le GDS pour les années 2020 et 2021 (la vente est intervenue en juillet 2021).

Pour information le montant des IF est de 818 € pour 2020, et 834 € pour 2021

Monsieur François Lavrut

Au moment où nous avons négocié l'achat, c'était déjà dans les tuyaux puisque nous occupons les locaux depuis mars 2020. C'est donc le cheminement avec le notaire, le temps que cela se fasse. Pour rappel, le GDS a rejoint les locaux d'EVA Jura sur le site de Crançot. Voilà pourquoi les locaux étaient vacants. Et pour faire une unité sur le site de la Maison des agriculteurs, le choix a été fait de les racheter. Je vous remercie.

Avant de passer au budget initial 2022, je vais donner la parole à Estelle (Wurpillot) et je suis en train de me rendre compte que j'ai oublié de la présenter... Estelle Wurpillot a intégré la Chambre d'agriculture à la mi-septembre. Elle est Directrice Générale de la Chambre d'agriculture du Jura, en remplacement d'Alain Maire-Amiot, suite à une procédure de recrutement lancée par l'APCA⁹. Elle a passé avec brio tous les échelons de cette procédure pour arriver à la direction. J'ai plaisir à la voir à mes côtés pour assurer la direction de la Chambre, assurer la destinée de la Chambre d'agriculture du Jura. Avant d'y revenir dans mon intervention, je lui souhaite bonne chance à la place de Directrice et je la remercie d'avoir accepté le poste. Je lui laisse la parole pour la présentation du budget initial 2022.

⁹ Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Madame Estelle Wurpillot

Merci François (Lavrut). C'est effectivement le premier budget que j'ai eu à construire avec les équipes. Je vais juste vous présenter les éléments essentiels de contexte qui ont conduit à ce budget. Pour tout dire, François (Lavrut) me met une bonne pression puisque le contexte budgétaire n'est pas des plus favorables ! Il va donc falloir que nous parvenions, collectivement, à retrouver notre équilibre budgétaire. Les éléments essentiels des hypothèses que nous avons prises pour construire le budget initial ont été l'exécution du budget 2021 que nous venons de voir, ainsi que les différentes hypothèses qui sont connues aujourd'hui. Ce que nous savons, c'est qu'il y a une évolution de l'organisation du réseau des Chambres d'agriculture, ce qui fait que nous avons une répartition des charges un peu différente. Pour l'année 2022, ce qui est certain, c'est que nous aurons une contribution aux services informatiques qui sera un peu supérieure. Ces services informatiques sont gérés au niveau national, ce qui va augmenter notre contribution au réseau. Nous avons aussi des ajustements du CPR, donc ce que la Chambre régionale peut faire pour nos fonctions supports. C'est plutôt une évolution favorable pour nous. La masse salariale est en hausse puisque nous avons des recrutements faits sur cette fin d'année et d'autres prévus en tout début d'année prochaine. Ce que nous souhaitons afficher dans ce budget, c'est la volonté d'être présents sur le terrain pour accompagner les agriculteurs. Il y a en effet des sujets importants qui vont arriver, que ce soit le conseil stratégique en phytosanitaire ou la nouvelle zone vulnérable. Il faut donc que nous ayons les moyens d'accompagner ces évolutions. Je pense aussi à l'évolution du cahier des charges Comté où des plans d'épandage seront à produire. Il faut donc que nous soyons en capacité de répondre aux besoins. Nous avons également de nouveaux secteurs d'activité sur lesquels nous souhaitons nous investir parce qu'ils vont dans le sens de l'évolution de la société, de l'agriculture. Nous avons recruté quelqu'un pour apporter des conseils en maraîchage. Nous souhaitons aussi nous positionner sur le développement de filières de territoire. Pour ces sujets, il nous faut recruter, donc trouver de nouvelles compétences. C'est la raison pour laquelle notre masse salariale sera affichée en hausse. Le programme d'investissements est assez conséquent puisque nous avons des travaux prévus sur l'année 2021, sur le site de Lons le Saunier, qui ont été décalés. On les retrouve donc sur ce budget 2022. Aussi d'autres petites « surprises » viennent alourdir le coût des travaux puisque nous allons devoir procéder au désamiantage de locaux pour lesquels nous devons faire des travaux. Au niveau de l'assainissement, nous allons aussi être obligés de reprendre l'ensemble de notre réseau pour le mettre en séparatif et modifier la conduite.



Budget initial 2022
Eléments essentiels

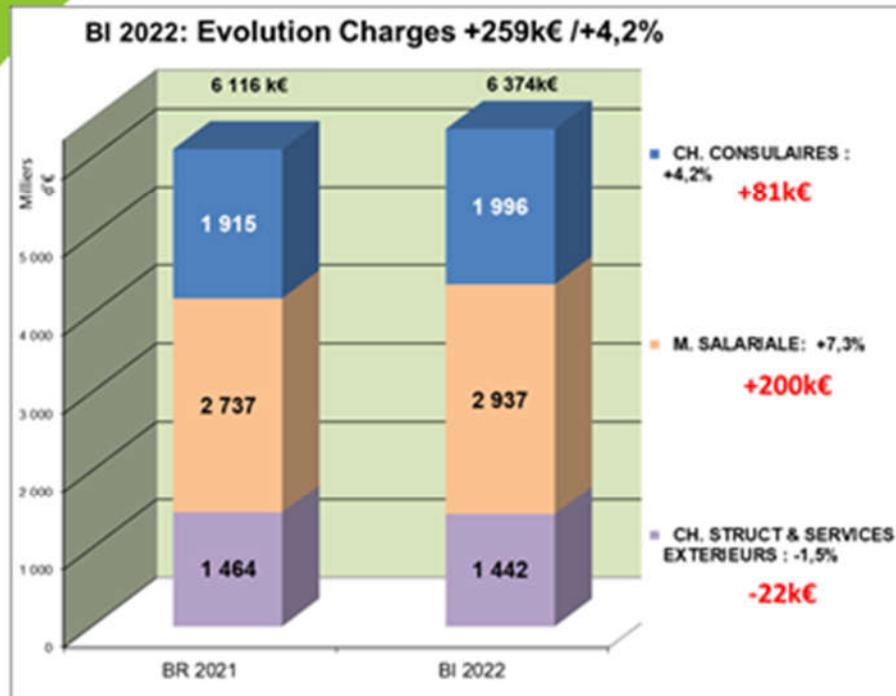
- Prise en compte de la projection d'exécution du budget 2021
- Poursuite de l'évolution de l'organisation du réseau tant régional que national avec comme conséquence une augmentation des contributions financières de la CA39
- Masse salariale en hausse traduisant la volonté politique d'être présent sur le terrain pour accompagner les acteurs locaux - agriculteurs ou collectivités
- Programme d'investissements important (613k€) avec un report du programme de rénovation des locaux de Lons prévus en 2021, et l'ajout du coût de désamiantage (100k€) ainsi que des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et usées
- Résultat budgétaire déficitaire à - 318 k€

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021 15

Pour ne pas vous laisser dans le suspens, nous allons vous présenter un budget avec un résultat déficitaire de 318 000 €. Je passe la parole à Denis (Legrand) qui va vous donner plus de précisions sur ces éléments.

Monsieur Denis Legrand

BI 2022 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

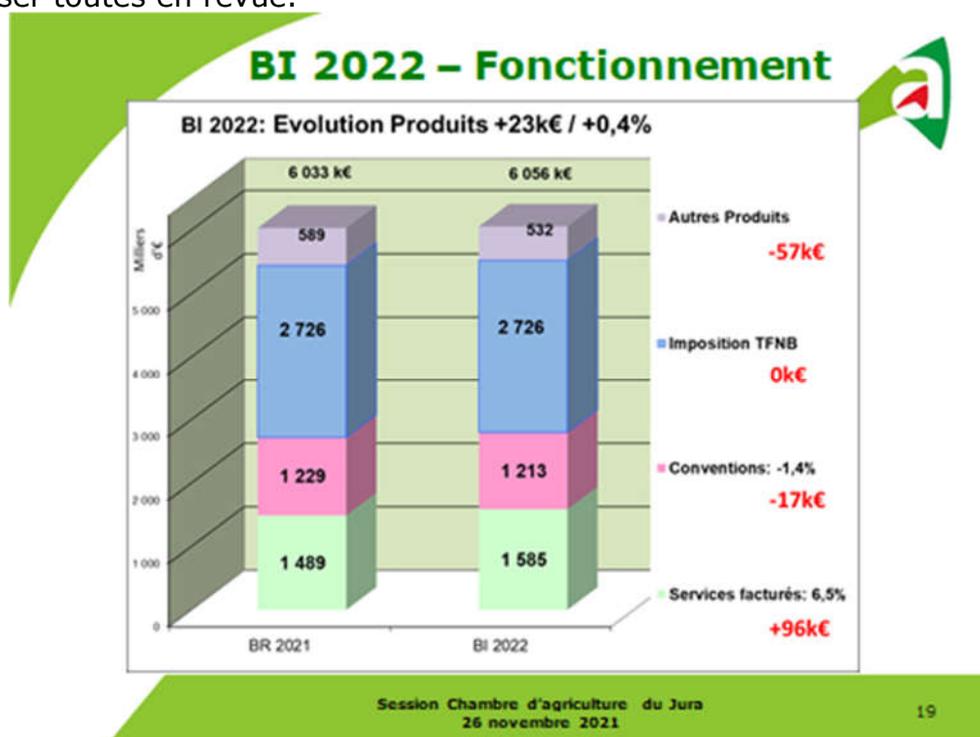
17

Merci. Je précise que les élus ont eu, dans leur dossier envoyé par courrier, la note avec un graphique beaucoup plus détaillé. Nous allons donc reprendre uniquement les grandes lignes. Les dépenses prévisionnelles s'établissent à 6 374 450 €, en augmentation de 4,2% par rapport au BR¹⁰ 2021. La nuance est importante, je parle bien du BR puisque si nous avons fait le comparatif avec le BI¹¹, nous n'aurions évidemment pas les mêmes chiffres. Les charges de structure sont en baisse de 22 000 € (-1,5%) à 1 441 800 €. Par rapport au BR 2021, la valeur comptable des éléments d'actifs qui sont cédés représente 500 000 €, ce qui est dû à l'échange immobilier dont nous avons parlé sur Champagnole. On aura donc aussi, dans les recettes, un produit de cession. Tout simplement parce que les délais de réalisation de l'opération et les délais notariaux sont tels que nous pensons – et c'est quasiment sûr aujourd'hui – que nous ne pourrions pas traduire cette opération dans le compte financier 2021, sachant qu'elle est pourtant signée. Nous sommes donc obligés de la remettre dans le budget 2022. Ensuite, nous avons remis des sécurités budgétaires de plus de 50 000 € par rapport au budget rectificatif de 2021, ceci simplement pour se remettre au niveau du budget initial de 2021. On prend toujours une marge budgétaire pour ne pas être embêté et faire une session exprès pour pouvoir payer quelques milliers d'euros.

¹⁰ Budget rectificatif

¹¹ Budget intermédiaire

Nous avons une diminution des postes de stagiaire, d'intérim ou de mise à disposition de personnel extérieur, de -33 000 €. Cela va aussi avec ce qu'on va dire sur la masse salariale et les recrutements que nous avons pu faire et qui impliquent aussi une baisse des personnels extérieurs. Voilà pour cette première partie. Ensuite, la masse salariale est en augmentation de 7,3%, à 2 936 000 €, donc +200 000 € de masse salariale. On arrive à un effectif de 54,2 ETP, en augmentation de 4,7 ETP rémunérés. Ce qui comprend un ETP de sécurité budgétaire par rapport au BR, qui n'est donc qu'une sécurité, avec des produits en termes de sécurité budgétaire pour équilibrer. La réalité est donc plutôt à 3,7 ETP de plus. Ce qui est surtout dû, par rapport au budget rectificatif, au fait que dans le compte financier 2021 -on le verra au mois d'avril mais on le sait déjà-, nous n'avons pas pu réaliser des embauches sur des salariés qui avaient quitté la Chambre d'agriculture, soit en 2020 soit tout début 2021. De fait, nous avons bien une baisse de la masse salariale dans le BR 2021. Sept embauches ont été faites ou sont prévues entre septembre 2021 et début 2022. C'est ce qui vous explique aussi la mécanique et les variations d'emplois. Voilà pour la masse salariale. Au niveau des charges consulaires, nous avons une augmentation de 4,2%, à +81 000 €. Ce sont les cotisations obligatoires qui augmentent de 83 500 €, le reste des subventions et cotisations ne varie pas par rapport au BR 2021. Comme Estelle (Wurpillot) l'a dit dans son introduction, nous avons une augmentation des charges liée aux fonctions supports qui sont soit régionalisées, soit nationalisées. Ce qui représente 24 000 € d'augmentation sur ce budget 2022 par rapport au BI 2021. Nous avons également une augmentation de la cotisation au FNNSP¹² au niveau national de 14 000 €. Ce sont des augmentations qui étaient prévues sur 3 ans, sachant que l'on peut récupérer des volumes d'argent si on mène des actions au niveau régional. Ce que nous faisons. Nous devrions donc pouvoir récupérer -en tous cas, c'est prévu dans le budget- 24 000 € sur ce fonds. Voilà pour cette partie cotisations obligatoires. Le détail des autres cotisations est dans la note et il y en a pas mal, je ne vais donc pas les passer toutes en revue.



¹² Fonds national de solidarité et de péréquation

Au niveau des recettes, ce qui est prévu à ce stade pour le BI 2022, ce sont des recettes à 6 056 000 €, en augmentation de 22 970 € par rapport au BR 2021. Sur le premier pavé en bas de la diapositive, vous avez les services facturés, les prestations de services qui augmentent de 96 000 €, donc +6,5% par rapport au BR. Ce sont essentiellement les plans d'épandage puisque nous avons une ambition sur les plans épandage pour les agriculteurs de +30 000 €, en lien avec les évolutions du cahier des charges Comté qui vont amener la réalisation de ce type de prestation. Nous avons la mise en place d'une nouvelle prestation autour du conseil stratégique phytosanitaire, dont les obligations réglementaires pour les agriculteurs vont arriver à partir de l'année prochaine, la mise en place de prestations sur la haute valeur environnementale, notamment en viticulture, mais aussi un peu en agronomie, avec 11 000 € de recettes supplémentaires. Dans l'autre sens, nous avons une baisse des prestations Agrilean, donc des projets complets de conseil d'entreprise, de -33 000 €. Par contre, nous avons une augmentation de 33 000 € aussi concernant des installations et des réalisations de projets d'entreprise pour des jeunes qui s'installent, donc soit des projets, soit des avenants. Nous pressentons une bonne année au niveau des installations sur 2022. Sur le deuxième pavé, vous avez les conventions, avec -1,4%, c'est-à-dire -16 000 € à 1 212 000 €. On souligne ici le maintien, malgré les débats, des crédits prévisionnels liés au programme d'actions du PRDA¹³ via les fonds CASDAR qui nous reviennent. Nous maintenons le programme à 200 000 €. Nous allons solliciter 14 000 € supplémentaires sur les appels à projets, toujours financés par des fonds CASDAR¹⁴. Nous avons une petite diminution des fonds sur la partie forêt, de 28 000 €, essentiellement due au fait que nous avons un appel à projets financé par le Leader¹⁵ du PNR¹⁶ Haut-Jura sur la fruitière de gestion forestière qui était prévu sur un an et qui s'arrête donc. Pour le moment, nous n'avons pas de projet de remplacement. Ensuite, nous avons une diminution des financements du Conseil régional à 43 000 €, principalement avec la fin de certains projets comme un projet « installations et dynamique territoriales » et une action GAIA sur la qualité des sols. Ces actions se terminent et nous n'avons pas, pour le moment, de projet en remplacement, en tout cas pas financé par le Conseil régional. Puis nous avons le maintien de la demande et du financement obtenu auprès du Conseil départemental du Jura de 167 000 € sur le projet AAJ¹⁷, convention passée depuis quelques années avec le Conseil départemental. Nous travaillons avec la commune de Tavaux sur un projet concernant la création d'une plateforme bio pour un montant prévisionnel de 24 000 €. Tout cela étant dans la partie conventions. L'imposition TATFNB¹⁸ est maintenant, comme je le précise depuis plusieurs années, à 2 726 000 €. Sur les autres produits à 532 000 €, nous avons une diminution de 57 000 € qui est essentiellement due au montant de reprise de provisions qui sont réalisées sur le BR 2021. Pour le reste, les mêmes montants sont maintenus. C'est là où on retrouve l'opération immobilière de Champagnole et la cession de l'actif de Champagnole.

Nous avons également les tarifs, pour clore cette partie avant de passer aux investissements. Les élus ont eu une note dans leur dossier de session. La note envoyée a été corrigée, vous l'avez donc de nouveau dans votre dossier.

¹³ Programme régional de développement agricole

¹⁴ Compte d'affectation spécial au développement agricole et rural

¹⁵ Liaison entre action de développement de l'économie rurale

¹⁶ Parc naturel régional

¹⁷ Avenir agriculture Jura

¹⁸ Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti

Il s'agit d'une augmentation du tarif général de +1,8% pour la partie agriculteurs et OPA¹⁹ et une augmentation de +0,61% pour les prestations aux collectivités. Ce qui nous amène respectivement, dans les tarifs généraux par jour, à 603 € par jour pour les agriculteurs et les OPA et à 664 € par jour pour les collectivités. Dans votre dossier, vous avez un petit erratum que j'ai corrigé ici à l'écran et qui est à prendre en compte. Pour 2022, les réductions sont les mêmes que celles appliquées en 2021, donc pour les JA²⁰ et pour les études de faisabilité qui génèrent par la suite un projet d'entreprise pour le jeune qui s'installe. On valorise l'étude de faisabilité, on fait donc une réduction. Et puis des chèques conseils PACK 5 ans pour ceux qui veulent s'engager sur cette durée.

BI 2022 – tarifs 2022

Note envoyée aux élus



Tarif général :

- +1,8 % → 603 €/j, 325 € par ½ j et 82 €/h
- et +0,61% pour les prestations collectivités → 664 €/j

Erratum sur l'envoi :

SUMI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2020-2022) /JOUR ~~658~~ → 664 €/j

Réductions 2022

- JA Mesp@rcelles : si installation avec les aides + primo abonnement + souscription sur 2 ans minimum, réduction 50% sur la 1ère année
- étude de faisabilité : en cas d'achat d'un PE dans l'année qui suit, le reste à charge après aides AITA est déduit du tarif du PE
- Chèques Conseils « Pack 5 ans » : pour tout achat d'un pack 5 ans, 5 chèques conseils de 100 € chacun attribués, à valoir sur futures prestations dans les 5 ans qui suivent (maxi 2 chèques / prestation - non cumulables avec autres réductions)

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

20

Monsieur François Lavrut

J'ouvre le débat sur la présentation du budget de fonctionnement et sur les tarifs. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Y a-t-il des remarques, des interrogations ? (*néant*). Je ne vous cache pas que, quand on a présenté le budget en bureau à -300 000 €, on s'est dit qu'il y avait besoin de redresser la barre. Le bureau a donc demandé à Estelle (Wurpillot) de revoir poste par poste afin de voir quelles priorités mettre en place. Je suis donc bien conscient qu'il y a besoin d'agir. Il y a la marge de manœuvre, par rapport au BR, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

¹⁹ Organismes professionnels agricoles

²⁰ Jeunes agriculteurs

C'est donc une opération blanche par rapport aux équivalents temps plein qui augmentent puisqu'avant, Alain (Maire-Amiot) était mis à disposition par la Chambre régionale et aujourd'hui, Estelle (Wurpillot) est embauchée par la Chambre d'agriculture. C'est de là que provient le principal écart sur les équivalents temps plein. Nous voterons tout globalement. Je propose donc que Denis (Legrand) continue sur la partie investissements.

Monsieur Denis Legrand

Sur les investissements, vous avez un tableau à l'écran, à 613 000 € pour le BI 2022.

Budget initial 2022 - investissements

Chapitre	BR 2021	BI 2022
Rbt Capital emprunts	40 000	40 000
Investissements immatériels	45 000	30 000
Logiciels	5 000	5 000
Bâtiment	485 000	-80 000
Aménagements immeubles	385 000	545 000
Acquisition matériels	4 000	4 000
Acquisition véhicule	47 000	45 000
Mat informatique et téléphonie	0	0
Mobiliers	22 000	22 000
Parts sociales	2 000	2 000
Cautionnement	0	0
TOTAUX	1 035 000	613 000

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

22

Dans les opérations, nous avons le remboursement du capital des emprunts, quelques investissements immatériels qui sont des études diverses et variées dans le cadre des investissements que nous allons faire. Nous avons encore quelques études à mener. Pour les logiciels, c'est plutôt une provision. Sur les bâtiments, il y a -80 000 € que je vais expliquer tout de suite. L'achat des bureaux de Champagnole est estimé à 390 000 €. On est toujours sur le fait qu'on ne peut pas acter l'opération en 2021. On cède les anciens bureaux pour 580 000 €. Dans les autres investissements, on a l'achat des bureaux du GDS de Lons le Saunier où c'est le même débat que pour Champagnole, sauf que là, cela ne se traduit que dans la partie investissements où nous avons 60 000 € d'achat. Tant que nous n'avons pas pu passer cela dans le compte financier 2021, pour les mêmes raisons que Champagnole, on le prévoit pour 2022. Mais là, on a une petite chance que ce soit fait. Ensuite, nous avons l'achat des bureaux de Foucherans qui est estimé à 30 000 €, donc suite au départ de CER France de Foucherans qui va se traduire en fin d'année.

Nous avons également prévu l'achat d'un local préfabriqué pour entreposer du matériel sur le site de Foucherans pour 20 000 €. Quand on fait la somme de tous ces montants et que l'on déduit la cession des locaux de Champagnole, on arrive à -80 000 €. Sur les autres lignes, il y a moins d'explications à donner. La réalisation des travaux d'aménagement sur le site de Lons le Saunier sont prévus pour le moment à 350 000 €. C'est l'estimation que nous avons eue quand nous avons lancé le projet. Nous avons réintégré des coûts de désamiantage du site pour 100 000 €. Pour le moment, ce n'est qu'une estimation. Nous n'avons pas encore les devis de l'appel d'offres. Nous avons également, sur une estimation, le coût de la mise aux normes du réseau d'assainissement et de changement de lieu d'implantation des tuyauteries pour 100 000 €. Voilà pour l'essentiel sur les investissements du BI 2021. Pour cela, nous avons prévu la possibilité de faire un emprunt de 200 000 € pour financer ces investissements, emprunt que l'on fera ou pas, mais nous allons vous faire voter dans ce BI 2022 la possibilité de le faire si jamais nous en avons besoin. Tout cela fait que, y compris pour la partie fonctionnement, la capacité d'autofinancement est de -250 000 €, sachant que nous avons des réserves et une trésorerie, plus l'emprunt qui est au-dessus, qui nous permettent d'investir et de financer ces investissements. Si toutes ces hypothèses se réalisaient telles qu'elles sont décrites, elles nous amèneraient à une diminution du fonds de roulement de 143 212 €, soit environ moins 8 jours de fonctionnement.

Budget initial 2022 Fonds de roulement



Un emprunt de 200k€ est prévu pour financer les investissements

La capacité d'autofinancement est de -250 212 € mais les réserves et la trésorerie permettent de financer les investissements

Les hypothèses présentées conduiraient à une diminution du fonds de roulement de -143 212 €, soit environ -8 jours de fonctionnement

Monsieur François Lavrut

À combien cela amènerait-il, approximativement, le fonds de roulement ?

Monsieur Denis Legrand

Je n'ai plus le vrai fonds de roulement en tête. Il est quelque part dans les dossiers envoyés aux élus. Mais je sais que ce n'est pas la réponse attendue.

Monsieur Loïc Pouzol

Nous avons à peu près 1,6 million d'euros à fin 2020. Si nous réalisons une exécution du budget 2021 comme cela a été présenté dans le budget rectificatif, c'est-à-dire avec les hypothèses budgétaires, nous serions à peu près à 70 jours à fin 2022. Je n'ai pas le montant exact en tête, mais cela représente 70 jours.

Monsieur François Lavrut

Merci Loïc (Pouzol). Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à la présentation sur l'investissement ? (*néant*). J'ai quelques commentaires. Nous avons chiffré en plus de la partie amiante, la partie réseaux puisque nos réseaux passent sur le terrain en contrebas, sans servitude, qui a été établi au moment de la construction des locaux. Le terrain a été vendu par ECLA ou par la ville de Lons, j'ai un doute entre les deux. La structure qui a acheté le terrain nous demande de déplacer les conduites, ce qui vaut pour nous, pour CER France et pour le groupe FDSEA, puisque nous sommes tous dans le même bateau pour passer la conduite. Ce sont des travaux imprévus. Pour tout ce qui est travaux sur le site prévus déjà depuis 3 ou 4 ans, cela avance bien moins vite que ce que je pensais quand j'ai pris la présidence puisque cela fait 2 ans et demi et on était déjà dans la moulinette. On a réussi à refaire les peintures sur les locaux qu'on a repris du Contrôle laitier et du GDS. Mais pour les travaux, il faut à chaque fois rajouter une nouvelle étude pour que ce soit en ordre de marche pour qu'on puisse les démarrer. J'étais loin de penser qu'on allait trouver de l'amiante dans la colle des faïences des toilettes, par exemple. Je ne vous cache donc pas que ceci ne va pas au rythme que je souhaiterais. On a gardé de la marge budgétaire, mais il se peut encore qu'au bout d'un an, il n'y ait pas grand-chose d'engagé. Nous allons essayer de pousser le plus possible, mais c'est tout de même compliqué d'avancer. Il y a aussi des choses que nous reportons d'année en année, par exemple le local de stockage sur Foucherans. Là, on est sur des petits investissements. On a augmenté globalement l'investissement par rapport à l'amiante et au réseau d'assainissement et on a mis un emprunt en face, mais j'ai bien peur que fin 2022, nous n'ayons fait ni l'emprunt, ni la totalité des travaux. Suivant les finances de la Chambre, nous avons prévu des tranches. La première chose sera la rénovation des bâtiments de la forêt car il y a vraiment urgence, et ceci depuis très longtemps. En deuxième tranche, nous rendrons plus accueillant le hall d'accueil. En troisième tranche, il s'agira de modifier la partie où il y a l'ADFPA²¹, en ouvrant des fenêtres plus larges. Ce sont trois tranches que nous ferons progressivement, en fonction des possibilités financières de la Chambre d'agriculture. Je veux donc vous rassurer par rapport à cela.

Monsieur Franck David

Bonjour à toutes et à tous. Je ne vous cache pas mon inquiétude, qui doit être partagée, à la lecture de ce budget avec sa partie fonctionnement et investissement. C'est un budget qui s'annonce déficitaire à -300 000 €.

²¹ Association départementale de formation et de perfectionnement en agriculture

Pour continuer à exister et à mener vos actions, vous augmentez votre masse salariale de 200 000 €. Certes, vos recettes sont stables, mais je me demande où vont les Chambres départementales d'agriculture dans ces conditions-là. On sent bien que ce sont davantage les Chambres régionales qui ont le vent en poupe et cela m'inquiète beaucoup parce que nous avons besoin de vous sur le territoire pour nous représenter. Voilà ce que je dirais à la lecture de ce budget. Je sais que vous faites tous les efforts que vous devez faire et que vous pouvez faire pour redresser la barre, mais cela devient de plus en plus compliqué. C'est là une équation très difficile à résoudre.

Monsieur François Lavrut

Tu n'es pas le seul à être inquiet, je te rassure.

Monsieur Christophe Buchet

Je vais abonder dans le sens de ce que dit Franck (David). Ce qui n'empêchera pas le fait de faire un travail d'expertise et de priorisation dans nos actions au niveau de la Chambre départementale. Ceci dit, pour partager le sentiment de Frank (David), j'ai le sentiment qu'il y a une attente forte vis-à-vis du monde agricole qui se trouve devant des défis, des défis de souveraineté alimentaire, des défis de transitions agro-écologiques, des défis d'adaptations aux aspects climatiques. Ces défis se travaillent avant tout avec de la proximité, avec un travail d'accompagnement des agriculteurs au quotidien et le sentiment que les pouvoirs publics continuent d'accompagner les Chambres d'agriculture, il faut le souligner. Je pense que François (Lavrut) partagera ceci, au regard de la signature du contrat d'objectifs entre les Chambres et le ministère. Néanmoins, on sent tout de même une certaine pression pour que l'argent soit maintenu dans la tête de réseau qu'est l'APCA ou alors qu'il soit aussi de plus en plus fléchi au niveau des Chambres régionales. Je ne dis pas que chaque niveau n'a pas son importance. On a néanmoins le sentiment que les Chambres départementales sont un peu la variable d'ajustement dans ce schéma. C'est notre inquiétude car, pour travailler au jour le jour dans cet établissement et suivre l'aspect budgétaire, il faut tout de même de plus en plus d'énergie et c'est de plus en plus de contraintes pour les élus et pour l'ensemble des collaborateurs afin d'arriver à maintenir un travail performant pour accompagner les agriculteurs. Je tenais donc à souligner que nous devons être vigilants pour que les Chambres d'agriculture départementales puissent continuer à faire leur travail, parce qu'on les attend sur ce travail de terrain et de proximité.

Monsieur François Lavrut

Christophe (Buchet) fait allusion au contrat d'objectifs et de performance. J'avais d'ailleurs sensibilisé l'ensemble des parlementaires. Marie-Christine Dalloz n'avait pas pu nous recevoir cet été, mais j'ai pris le temps de rencontrer les quatre autres parlementaires afin d'essayer de sensibiliser, au niveau de l'Etat, par rapport à une stabilité budgétaire pour les Chambres. Le contrat d'objectifs a été signé hier. Jean Castex n'a pas pu se déplacer. Cela s'est donc fait entre le ministre de l'agriculture et le Président de l'APCA. Je rejoins tout même ce que dit Christophe (Buchet), il y a un *deal* de passé entre l'Etat et les Chambres d'agriculture, on va renforcer la tête de réseau tout en gardant la proximité. Mais à un moment donné, garder tous les échelons et se partager une stabilité financière de l'impôt, sachant que cela fait 10 ans qu'il est stabilisé, est de plus en plus compliqué car il y a donc tout de même un peu d'inflation...

Mais il ne faut pas non plus tout voir en noir. Nous avons de la lisibilité jusqu'en 2025 avec ce qui a été signé hier. C'est aussi à nous de nous remettre en cause, à l'intérieur de la Chambre, pour voir où sont les marges de manœuvre. C'est de cette façon que je le vois, sinon il faut tout de suite démissionner et ce n'est pas le but. Estelle (Wurpillot) est à la manœuvre avec notre groupe d'élus en CODIR²², les trois vice-présidents et moi, pour empoigner les choses point par point. Mais nous serons, de toute façon, obligés de faire des priorités. On ne pourra pas être sur tous les fronts, j'en suis convaincu. Je partage ce qu'ont dit Christophe (Buchet) et Franck (David) sur le rôle qu'une Chambre peut avoir, le rôle du dernier kilomètre, jusque dans les cours de ferme, pour accompagner la réglementation. Bien souvent, on y va avec de l'impôt quand il s'agit de mettre en place des actions où les agriculteurs vont à contrecœur sachant que ce sont des contraintes. Sans moyens, je ne sais pas quels choix seront faits pour l'agriculture de demain et le maintien d'agriculteurs nombreux sur l'ensemble du territoire.

Madame Marie-Christine Dalloz

Ce que je retiens de tout ce qui vient d'être dit, c'est qu'on assiste, depuis quelques années maintenant, à une évolution législative très forte, qui n'a jamais été aussi conséquente et avec des répercussions énormes sur votre activité et sur le monde agricole. C'est une réalité et vous y êtes confrontés. Derrière, on rajoute une couche avec tous les défis, on en a parlé tout à l'heure, quels qu'ils soient, y compris les défis environnementaux parce qu'on les met à tous les sujets aujourd'hui. C'est une réalité également. L'ensemble du monde agricole est donc confronté à la fois à une réglementation qui avance à une vitesse grand V et à des défis à relever parce que, sans cesse, l'agriculture est mise à contribution ou est pointée du doigt, le plus souvent injustement. Parallèlement, il y a une attente forte du monde agricole avec de la proximité. Il faut donc répondre, il faut arriver à faire une synthèse de ces trois éléments et c'est la vraie complexité du moment. Je suis ravie d'apprendre que la signature a eu lieu hier pour renforcer la tête de réseau. Je n'avais pas cette information. C'est donc plutôt bien qu'on ait trouvé la bonne solution. Il n'empêche que, depuis des années, on voit bien les ponctions qui ont été faites sur les budgets au niveau des Chambres, régionales comme départementales, les contributions qui ont été demandées au monde agricole dans le cadre des budgets. On savait bien qu'un jour, on allait en arriver à cette solution. L'Etat a certainement voulu -c'est une interprétation de ma part- que vous arriviez à réduire, contraints et forcés, vos dépenses de fonctionnement. La réalité est là, avec une marge de manœuvre d'investissement qui va énormément se réduire dans l'avenir, mais aussi une nécessaire remise à plat de tous les coûts de fonctionnement. La difficulté de l'exercice, c'est effectivement d'assurer de la proximité avec une évolution législative très constante, très régulière, même galopante et, parallèlement, une remise à plat de l'ensemble. Mais quand on regarde l'évolution de vos frais de fonctionnement sur cette année, ils me semblent un peu élevés. Je crois que l'ensemble des frais de fonctionnement sont à 4,8. C'est certainement au-delà de ce qui est possible dans le contexte financier du moment. C'est mon seul commentaire. Je reconnais le travail essentiel qui est fait sur le terrain et cette notion de proximité pour l'ensemble du monde agricole. J'entends bien que, pour le Président et la Directrice, il y a une équation difficile à résoudre.

²² Comité de direction

Monsieur François Lavrut

Je note. Je suis bien conscient qu'il faudra qu'on agisse sur tous les leviers. Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole ?

Monsieur Romain Mary

En rebondissant sur le défi agro-alimentaire, agro-écologique, je voudrais ajouter le défi démographique qui me semble être quelque chose d'important au niveau des perspectives. De nombreux départs en retraite sont à anticiper, ils arrivent comme une grosse vague dans la filière laitière, mais pas uniquement. Il y a de grosses difficultés pour trouver des saisonniers pour les semences, des grosses difficultés pour trouver des vendangeurs, des salariés viticoles et des salariés de l'élevage laitier. Les besoins arrivent donc de plus en plus nombreux, à tout âge dans les générations des agriculteurs. Vous parlez de l'attractivité du Jura. Je pense que c'est aussi un sujet très important, avec une conférence des territoires programmée par le préfet très prochainement qui, avec les communautés de communes et agglomérations, pose cette question de comment faire venir de la main-d'œuvre ? Au niveau des chiffres : 5% de chômage dans le Jura. J'ai regardé quelques chiffres pour que nous ayons conscience de cela. Sur la Franche-Comté par exemple, dans les 6 derniers mois, c'est 91 000 offres. Pour la Bourgogne, c'est 138 000 offres sur le marché. En Rhône-Alpes, c'est 796 000 offres. Sur le Jura, c'est 20 000 offres sur ces 6 derniers mois, tous secteurs confondus. Sur la Saône et Loire, on est à plus de 40 000. En Côte-d'Or, c'est plus de 50 000. Sur l'Ain, notre voisin, c'est plus de 60 000 offres sur le marché. Le Jura, c'est la population de Dijon agglomération. Nous avons donc vraiment une problématique très importante, à mon sens, à réfléchir avec les territoires, avec les collectivités, sur comment faire le poids ? Mais je ne sais pas si on peut faire le poids en termes de volume, en tout cas faire la différence, être attractif, faire venir du monde de l'extérieur pour résoudre les problématiques de démographie agricole qui vont se poser à nous, concrètement, et qui vont avoir des incidences économiques et sociales très importantes. Je voulais donc attirer votre attention.

Monsieur François Lavrut

Merci pour tes remarques. Je propose de passer la parole à Denis (Legrand).

Monsieur Denis Legrand

Nous allons nous remettre dans le BI 2022. Je suis désolé, mais il va falloir acter les choses. Vous avez une diapositive affichée pour vous dire que le budget est construit autour de sept programmes que les élus ont eus dans leur dossier, ce qui permet d'avoir une vision analytique très globale par différents programmes. On ne va pas dans le détail ici. Les élus ont eu, par courrier et dans la pochette, pour les tarifs 2022, tous les sujets pour lesquels il va nous falloir délibérer. Ce sont tous ces tableaux qui sont soumis au vote. Comme ils sont assez denses, je ne les présente pas en diapositive, mais tout le monde les a eus. Il nous faut cette fois-ci passer au vote. Nous avons quatre votes à la suite à faire. Nous avons deux délibérations en même temps, la 7 et la 8, l'une sur le budget initial et toutes les composantes que nous venons de voir juste avant et les tarifs, sachant que c'est une délibération à part.

Budget initial 2022 Programmes



Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération n°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par destination et origine (7 programmes)

Les élus ont été destinataires du tableau 3 de répartition des dépenses et recettes par destination et origine et le résultat avant et après ventilation du programme fonctions supports et affectation de l'impôt

Cela permet d'avoir une vision analytique très globale des prévisions d'activités de la Chambre d'agriculture

Budget initial 2022 Tableaux soumis aux votes



Les élus ont eu par courrier tous les tableaux qui sont soumis au vote de la session, à savoir :

- La liste des tarifs 2022 modifiés (note à jour dans le dossier des élus)
- La liste détaillée des subventions et cotisations obligatoires ou non (objet d'une délibération spécifique)
- Le tableau n°1 de présentation des emplois
- Le tableau n°2 du compte de résultat prévisionnel, du calcul de la capacité d'autofinancement et de l'état de l'évolution de la situation patrimoniale
- Le tableau n°3 du budget par destination et origine
- Le tableau n°4 des opérations sur comptes de tiers
- Le tableau n°5 du plan de trésorerie
- Le tableau n°6 des opérations pluriannuelles

Monsieur François Lavrut

Merci. Je vous propose l'approbation du budget initial 2022 sur toutes ses composantes, avec les tarifs. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

VOTES **soumis à l'assemblée (1/4)**



- Approbation du budget initial 2022, de toutes ses composantes (N°07-2021) et des tarifs 2022 (à effet au 27-11-2021 pour les tarifs) (N° 08-2021)

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 20
Votes contre :
Votes abstention : 3
Votes pour : 17

**VOTE : 0 contre et 3 abstentions
(dont 2 votes en visioconférence)
Le budget initial 2022, de toutes ses composantes
(délibération n°07-2021) et des tarifs 2022 (à effet au
27/11/2021 pour les tarifs – délibération n°08-2021)
est adopté**

Monsieur Denis Legrand

Ensuite, deux délibérations que nous pouvons également voter en même temps, les délibérations concernant les cotisations obligatoires et facultatives qui sont inscrites au budget initial et l'approbation des subventions qui sont également inscrites au budget initial.

Monsieur François Lavrut

Concernant les cotisations obligatoires, nous n'avons pas le choix. La Chambre d'agriculture régionale les a augmentées, la DNSI²³ aussi et nous, nous subissons ! Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?
Merci Denis (Legrand). On continue.

²³ Direction nationale des systèmes d'information

VOTES soumis à l'assemblée 2/4



- Délibérations

N° 09-2021

Approbations des Cotisations Obligatoires et facultatives inscrites au budget initial 2022

N° 10-2021

Approbation des subventions inscrites au budget initial 2022

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 20
Votes contre :
Votes abstention : 1
Votes pour : 19

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

27

**VOTE : 0 contre et 1 abstention
(dont 2 votes en visioconférence)
Les cotisations obligatoires et facultatives inscrites au
budget initial 2022 (délibération n°09-2021) et les
subventions inscrites au budget initial 2022
(délibération n°10-2021) sont adoptées**

Monsieur Denis Legrand

La délibération relative à l'emprunt vous a déjà été présentée tout à l'heure.

VOTES soumis à l'assemblée 3/4



- Délibération N° 11-2021 relative à la réalisation d'un emprunt

Vu la nécessité de rénover des bâtiments sur le site de LONS

Décision d'inscrire une enveloppe au budget pour la réalisation d'un emprunt de 200 000 €

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 20
Votes contre :
Votes abstention : 2
Votes pour : 18

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

28

Monsieur François Lavrut

Sur la proposition de faire un emprunt, s'il y a besoin avant la fin de l'année pour des travaux, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions
(dont 2 votes en visioconférence)
La réalisation d'un emprunt
(délibération n°11-2021) est adoptée**

Monsieur Denis Legrand

La dernière délibération permet au bureau de réaliser les opérations de rectification du budget, de décisions modificatives du budget dans l'intervalle des sessions. Ce qui a généré pour cette année la présentation, au tout début de session, du budget rectificatif 2021, qui avait été validé par le bureau.



VOTES
soumis à l'assemblée 4/4

- Délibération N° 12-2021

Pouvoir est donné au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura :

- De se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget, proposée par le Président, pendant l'intervalle des Sessions

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 20
Votes contre :
Votes abstention : 2
Votes pour : 18

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

29

Monsieur François Lavrut

Pour donner pouvoir au bureau sur le budget rectificatif, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour ces votes.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions
(dont 2 votes en visioconférence)
Le fait que le bureau puisse se prononcer en lieu et place
de la session sur toute modification du budget,
proposée par le Président, pendant l'intervalle
des sessions est adopté (délibération n°12-2021)**

Monsieur Denis Legrand

Ensuite, nous avons une présentation qui sera rapide parce qu'elle a déjà été présentée plusieurs fois, il s'agit du contrôle interne comptable et budgétaire. Nous devons légalement la faire.

Contrôle Interne Comptable (CIC) et Contrôle Interne Budgétaire (CIB)



Objectif : Identifier puis maîtriser les risques comptables (qualité des comptes) et budgétaires (soutenabilité budgétaire)

L'objectif de ces deux contrôles internes est d'identifier et de maîtriser les risques comptables et budgétaires. Les risques comptables, c'est la qualité des comptes. Les risques budgétaires, c'est la soutenabilité budgétaire. C'est dans ce cadre-là, par exemple, que nous avons rectifié les parts sociales tout à l'heure.

Contrôle Interne Comptable (CIC)



Objectif : Tenue rigoureuse et qualité de la comptabilité selon 9 critères

- réalité
- justification
- présentation et bonne information
- sincérité
- exactitude
- exhaustivité
- non-compensation
- imputation
- rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice

Il y a neuf critères pour la partie contrôle interne comptable (Cf ci-dessus). Tout cela est regardé, ce qui génère un autodiagnostic. Plus la note est élevée, meilleure est la qualité. On vise donc le 5. Nous sommes globalement à une moyenne de 4,3, ce qui est similaire aux deux années précédentes. Cela génère évidemment un plan d'actions par cycle ou par processus. On vous a mis les processus concernés, par exemple sur les baux.

Contrôle Interne Comptable (CIC)



Autodiagnostic CIC 2021

5 = risque très faible

1 = risque très élevé

POINT DE CONTRÔLE	MOYENNE
Cycle immobilisations et stocks	4,2
Cycle provisions	4,4
Cycle charges	4,3
Cycle produits	4,1
Cycle trésorerie	4,4
Cycle états financiers	4,4
Cycle assurance	4,3
Moyenne générale	4,3

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

33

Contrôle Interne Comptable (CIC) Plan d'action par cycle/processus



Processus	Risque détecté (niveau <= 0,5 pts)	Actions	Echéance	Etat d'avancement des actions	Commentaires sur l'état d'avancement des actions
État	Absence de délibération adoptée en assemblée	Proposer à l'adoption d'une délibération en assemblée relative aux lieux sinistrés	Fin 2020 début 2021	Clos	Delibération votée en assemblée le 25/11/2019
Autres immobilisations (que parc immobilier)	Absence inventaire physique et de rapprochement avec l'inventaire comptable	Effectuer un inventaire du parc immobilier et mettre en place une procédure rapprochement avec l'inventaire comptable de façon formelle (un mode opératoire sur la conduite de l'inventaire (checkers, planning, outils, tracabilité...))	Fin 2020	En cours	Une mise à jour de factif a été réalisée avec les locataires des immobilisations. Révisé un inventaire sur la localisation du mobilier de bureau qui doit faire l'objet d'une mission spécifique sans doute à faire réaliser par une ressource spécifique. Des procédures sur le rapprochement avec l'inventaire comptable de factif et sur la conduite de l'inventaire physique sont en cours de réalisation mais seront finalisées lors de travaux réalisés en vue d'optimiser les objectifs et les ressources sur le sujet.
Participations	Absence de procédure de détection des risques financiers	Mettre en place une procédure d'identification des risques financiers sur les participations	Fin 2020	Clos	Un état des lieux a été réalisé au cours des années 2020 et 2021 qui a permis la mise à jour de la valorisation des participations dans le C- 2021.
Résultats	Absence de procédure permettant de vérifier que le prix de vente des prestations couvre le coût de la prestation	Mettre en place d'une procédure de calcul des coûts complets par prestation et de contrôle	Fin 2020	Répondu	En attente d'instructions nationales et régionales

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

34

Nous avons identifié que nous n'avons pas de délibération en session relative aux baux en cours, ce qui avait été rectifié à la session du 29 novembre 2019. Cette action est close et nous faisons évoluer les autres au fil de nos activités quotidiennes. Celle qui nous intéresse surtout est celle qui est passée à l'état « clos » sur les parts sociales que nous avons mises à jour. Les élus ont eu tout cela dans leur dossier. Sur le contrôle budgétaire, il s'agit d'apprécier la qualité de la programmation budgétaire initiale, le suivi de l'exécution et la soutenabilité. Ici, nous avons des processus sur les différents budgets qui précisent les dates d'échéances et les acteurs concernés. Tout cela a été donc validé et réalisé pour l'intégralité de l'exécution du budget 2021 et est évidemment prévu pour 2022. Les élus doivent voter la délibération pour valider le plan d'actions qui découle du contrôle interne comptable et les tableaux récapitulatifs des processus concernant le contrôle interne budgétaire.

Contrôle Interne Budgétaire (CIB)

Objectif : S'assurer de la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières

Le respect du budget voté s'apprécie selon 3 critères :

- Qualité de la programmation budgétaire initiale
- Suivi de l'exécution
- Soutenabilité

Contrôle Interne Budgétaire (CIB)

Les processus liés à l'élaboration :

- du budget initial
- du budget rectificatif
- du compte financier

en précisant les dates d'échéances et les acteurs concernés ont été réalisés pour 2021

Voir les tableaux dans le dossier envoyé aux élus

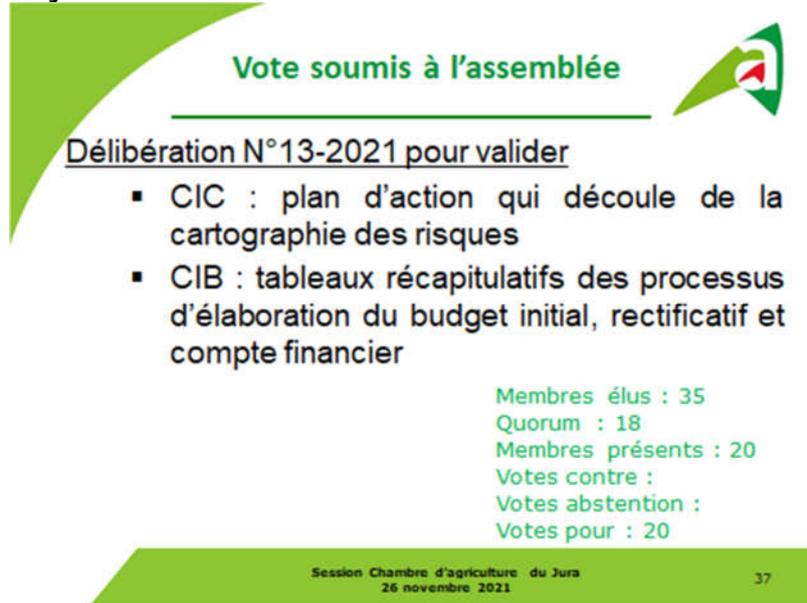
Monsieur François Lavrut

Merci. Ceci a l'air assez conforme, nous n'avons pas de point rouge particulier.

Monsieur Denis Legrand

Non, nous n'avons aucun point rouge identifié.

Monsieur François Lavrut



Vote soumis à l'assemblée

Délibération N°13-2021 pour valider

- CIC : plan d'action qui découle de la cartographie des risques
- CIB : tableaux récapitulatifs des processus d'élaboration du budget initial, rectificatif et compte financier

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 20
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 20

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021 37

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le vote est donc adopté à l'unanimité. Merci.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions
(dont 2 votes en visioconférence)**

Le contrôle interne comptable (plan d'action découlant de la cartographie des risques) et le contrôle interne budgétaire (tableaux récapitulatifs des processus d'élaboration du budget initial, rectificatif et compte financier) sont adoptés à l'unanimité (délibération n°13-2021)

Voilà, nous avons terminé avec les documents budgétaires. Hier, il y avait la session de l'APCA où le Président, Sébastien Windsor, a signé le contrat d'objectifs et de performances avec le ministère de l'agriculture. Il était prévu initialement que ce soit avec le premier ministre. La demande qui avait été faite, dans le travail des Chambres, était d'avoir la stabilité de l'impôt, et c'est ce que je suis venu présenter à l'ensemble des parlementaires du département cet été. Il y a eu une discussion tout de même assez serrée, avec des arbitrages du président de la république par rapport à Bercy qui était tout de même plutôt pour réduire le budget des Chambres, de la même façon que ce qui a été fait dans les Chambre de commerce et d'industrie ou dans les Chambres de métiers et de l'artisanat. Nous avons donc la stabilité budgétaire. Il a été pris conscience que les techniciens des chambres d'agriculture devaient aller sur le terrain, dans les cours de ferme, pour arriver à mettre en place la réglementation et accompagner les choix à faire.

Cela fait 10 ans qu'il y a une stabilité budgétaire et avec l'inflation, on se retrouve plutôt à -20% qu'en stabilité, mais la somme reste la même. Il y a un renforcement de la tête de réseau avec un engagement de sa part vis-à-vis de l'Etat. Ce qui va donc amener une profonde réforme dans les Chambres. Il y aura plus d'argent sur la tête de réseau qui va être reversé en région par rapport à des objectifs suite aux différents engagements que les Chambres ont pris dans le cadre des domaines d'action stratégiques, comme je vous l'avais expliqué lorsque nous avons présenté le projet stratégique de la Chambre du Jura. J'en reparlerai dans mon intervention, le Jura s'était bien inscrit dans le cadre où l'installation était mise en priorité. On avait mis les territoires, on a ciblé l'organisation des filières, l'accompagnement des agriculteurs et la communication des services de la Chambre et également la communication en externe pour positiver l'agriculture.

Globalement, nous sommes bien placés, la signature est faite. Il n'y a pas d'évolution du budget, mais on peut dire qu'il y a une stabilité et ceci jusqu'à la fin du mandat, donc 2025. On sait donc à quoi s'en tenir vis-à-vis des engagements entre l'Etat et les Chambres d'agriculture.

Je donne la parole à Madame Danielle Brulebois, députée du Jura.

Madame Danielle Brulebois

Merci Monsieur le Président. Je voudrais rassurer sur l'évolution du budget de la Chambre d'agriculture départementale du Jura. Comme cela a été dit, l'accord a été signé hier. Votre Président, Sébastien Windsor, a dit que c'était un véritable acte de confiance envers les Chambres d'agriculture. Les ressources sont donc stabilisées, en particulier la taxe additionnelle sur le foncier non-bâti, jusqu'en 2025, ce qui est tout de même une bonne visibilité. Pour ce qui est du contrat d'objectifs de la Chambre d'agriculture du Jura, il est particulièrement de qualité et il correspond exactement aux orientations qui sont demandées en contrepartie de cette stabilité financière, que ce soit l'installation des jeunes agriculteurs, que ce soit sur la PAC ou que ce soit sur le plan de relance et sur le Varenne de l'eau. La Chambre d'agriculture du Jura est complètement dans les clous. Il devrait donc avoir de l'argent ruisselant de la tête de réseau jusqu'au Jura.

Monsieur François Lavrut

Merci.

Comment donner de la visibilité à nos actions ?

Monsieur François Lavrut

Je donne la parole à la Directrice qui a préparé quelque chose dont je ne connais pas tous les détours.

Comment donner de la visibilité à nos actions ?

Quelle stratégie pour faire connaître nos services et nos savoir-faire ?



Madame Estelle Wurpillot

Vous avez un flash code dans vos pochettes. Il va vous permettre de vous connecter à un petit *quiz* que l'on va vous proposer dans quelques minutes.

Monsieur Denis Legrand

Pour ceux qui ont déjà répondu à la question test, c'est bon et 100% de ceux qui ont répondu ont juste !

Madame Estelle Wurpillot

Un contexte plus prégnant

- Un équilibre budgétaire à retrouver
- Des supports et des canaux de communication qui se multiplient
- Des difficultés à mobiliser des collectifs
- Un projet stratégique de la Chambre d'agriculture
- ...
- Une chargée de communication

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

Une formule de précaution : ce vote est complètement anonyme et nous ne gardons pas les numéros de téléphone. Nous n'y avons pas accès, avec l'application que nous avons choisie, et nous ne gardons aucune donnée. Le *challenge* est de faire une thématique qui soit un peu plus positive après avoir présenté un budget qui ne l'était pas... Comme nous l'avons annoncé, nous allons conduire en interne un travail pour prioriser nos actions et revoir un peu notre mode de fonctionnement.

Au-delà de cela, on se pose une question qui est : de quelle manière pouvons-nous être plus visibles, que nos actions soient plus visibles ? Tout cela est bien sûr en lien avec la problématique du budget. Si je reprends les éléments un peu schématiquement, nous avons des charges que nous ne maîtrisons pas, c'est-à-dire toutes les cotisations obligatoires par exemple. On peut jouer sur la masse salariale, effectivement, mais elle continue à progresser. Sur le volet charges, même si on arrive un peu à maîtriser les choses, ce ne sera pas notre plus gros levier d'action. Côté prestations-recettes, que ce soit les conventions ou les prestations, c'est peut-être là où il faudrait que l'on puisse jouer, au moins que nous ayons une offre de services qui soit bien visible pour tout le monde. L'objectif, dans le contexte que nous avons aujourd'hui, est d'essayer de retrouver notre équilibre budgétaire et donc de pouvoir aller proposer des prestations qui correspondent aux besoins. Un autre élément de contexte assez important, c'est l'évolution des canaux de communication, la multiplication des supports. Traditionnellement, nous faisons de la communication dans les journaux et sur notre site internet. On se rend compte que les exploitants n'utilisent pas que ces canaux-là, que les choses se diversifient. On voit des groupes, des GVA²⁴ qui utilisent WhatsApp pour échanger entre eux. Ce qui veut dire qu'il faut que l'animateur soit dans ce groupe, dans ce réseau. Beaucoup d'exploitants vont chercher des référentiels techniques, des innovations en allant sur YouTube. On commence nous-mêmes à embaucher en passant par les réseaux sociaux pour diffuser davantage nos offres de recrutement. On voit donc qu'il y a plein de supports différents qu'on n'utilisait pas auparavant, qu'on commence à utiliser.

Au milieu de tout cela, trier toutes les informations qui nous parviennent n'est pas forcément évident et on voit bien qu'un changement a eu lieu ces dernières années. Il faut toujours être devant et ne pas courir après les évolutions et nous sommes peut-être un peu trop à courir après. En tout cas, ce contexte est là. Un constat est fait aussi dans les équipes. On l'a vu lors des derniers événements qu'on a pu organiser, il est en effet de plus en plus difficile de mobiliser des collectifs. Le collectif était un peu la marque de fabrique de la Chambre d'agriculture, avec l'animation des groupes, des GVA, en lien avec la FDGEDA²⁵, pour faire des tours de parcelles avec un groupe d'exploitants. Tous ces collectifs continuent à fonctionner, mais de manière non maîtrisée. C'est-à-dire que la participation peut être excellente et, quelques jours après, très mauvaise, même si la météo reste la même, avec un calendrier des travaux identique. On se pose donc des questions par rapport à la mobilisation de ces collectifs. Et puis nous avons un projet stratégique de la Chambre d'agriculture qui a été finalisé cette année, avec un axe qui porte sur la communication. Cet axe communication se décline en deux parties :

- promouvoir l'agriculture, les métiers de l'agriculture,
- communiquer sur nos actions.

Cette deuxième thématique est parfaitement en lien avec le projet stratégique de la Chambre d'agriculture. Dans le contexte, nous avons également un autre élément important qui est que nous avons recruté, en juin, une chargée de communication, Lisa Tigri, qui est présente et qui prendra la parole tout à l'heure. Vous pourrez donc bien l'identifier. Nous avons recruté une chargée de communication pour nous professionnaliser. C'est-à-dire que toutes les équipes font de la communication, mais avec les moyens du bord.

²⁴ Groupements de vulgarisation agricole

²⁵ Fédération départementale des groupes d'études et de développement agricole

Lisa (Tigri) est là pour nous aider à être un peu plus professionnels et à être plus présents en continu dans les médias. Voilà pour le contexte.

Nos objectifs

- Développer notre offre de services
- Être mieux connus des agriculteurs et de nos partenaires
- Faciliter le positionnement des équipes de la Chambre d'agriculture du Jura

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021 41

Nos objectifs concernant l'échange que nous allons avoir est d'alimenter notre réflexion, de vous faire contribuer à nos réflexions pour nous faire progresser. Ceci pour développer notre offre de services, pour être mieux connus des agriculteurs et de nos partenaires. Et j'ai ajouté un petit volet sur un axe plutôt managérial, pour qu'en interne, les équipes de la Chambre puissent se positionner, c'est-à-dire connaître tout ce que fait la Chambre d'agriculture et, dans leurs échanges au quotidien avec les exploitants ou avec les partenaires, orienter les demandes de nos partenaires. Tout ceci est très théorique, sachant que je n'ai pas du tout le recul nécessaire pour pouvoir vous exposer cela complètement. Nous avons donc choisi de faire un test en réalité, pour voir si vous, en tant que membres de la Chambre d'agriculture, vous connaissez bien votre Chambre, tout comme les partenaires qui suivent assidûment nos travaux. Nous allons vous poser quatre questions et, au fur et à mesure, il faudra voter sur votre téléphone pour répondre.

QUIZZ

Connaissez-vous les actions de la Chambre d'agriculture du Jura ?



Quiz anonyme, aucune donnée individuelle n'est enregistrée

Activez vos données mobiles

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021 42

QUIZZ

La Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture intervient-elle sur le projet SURPAT ?

OUI	14
NON	2
NE SAIS PAS	6

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021 43

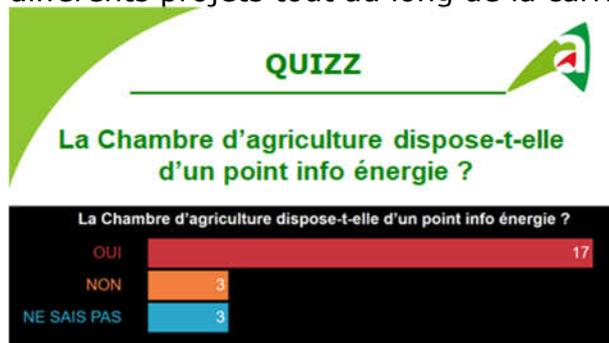
Monsieur Denis Legrand

27 personnes ont déjà voté. Je ne donnerai pas le pourcentage de bonnes réponses pour la première question. Nous passons à la deuxième question qui a dû s'afficher sur votre téléphone. Vous devriez donc pouvoir répondre à la question.

Madame Estelle Wurpillot

La première question qui vous est posée est : est-ce que la Chambre d'agriculture intervient sur le projet SURPAT (suivi et renouvellement des projets agricoles de territoire) ? Vous avez trois possibilités : oui, non ou « ne sais pas ». En grande majorité, ceux qui se sont exprimés ont répondu oui. La bonne réponse était non. En fait, nous intervenons sur SYNPAT²⁶, qui vise à créer des synergies entre les projets agricoles de territoire. C'était un peu piège...

Je vous propose de passer à la deuxième question : la Chambre dispose-t-elle d'un point info énergie ? 17 personnes, donc la grande majorité, ont répondu oui, ce qui est une bonne réponse ! Je signale tout de même que la Chambre a d'autres points infos puisque nous sommes point accueil installation, point accueil transmission, donc pour les jeunes qui veulent s'installer et pour les plus anciens qui souhaitent transmettre leur exploitation. Nous avons un point info sur la diversification pour ceux qui ont un projet de développement d'un nouvel atelier et le point info énergie, ainsi qu'un point info bio. Tout cela pour dire que nous sommes aussi une porte d'entrée pour pas mal de thématiques, pour différents projets tout au long de la carrière.



Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021 44

Nous passons à la troisième question : la Chambre d'agriculture conduit-elle des analyses sur le temps de travail des agriculteurs ? En majorité, vous avez répondu oui et vous êtes vraiment à la pointe de l'information puisque c'est une prestation assez nouvelle qui est en cours de calage sur « ma calculette temps de travail ». Nous allons donc pouvoir proposer cette analyse aux exploitants qui souhaitent s'installer, ceux qui ont un projet d'installation, un projet aussi de création d'un nouvel atelier pour regarder, par rapport au mode de production, si cela passe au niveau charge de travail. C'est une analyse intéressante qui permet d'être sûr qu'on ne se mette pas tout de suite dans le rouge en termes de charge de travail.

²⁶ Synergies entre projets agricoles sur le territoire

QUIZZ

La Chambre d'agriculture conduit-elle des analyses sur le temps de travail des agriculteurs ?



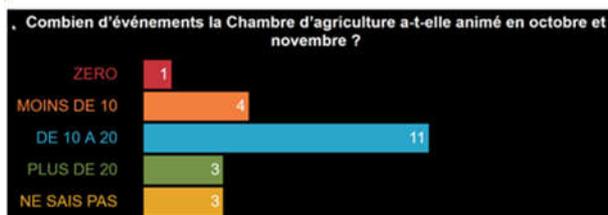
Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

45

La dernière question. Attention, les réponses sont plus compliquées, il y a un peu plus de catégories. Combien d'événements la Chambre d'agriculture a-t-elle animé en octobre et novembre 2021 ? 0 événement, moins de 10, entre 10 et 20, plus de 20 ou « ne sais pas ». On parle d'événements organisés par la Chambre, ce qui veut dire que c'est bien nous qui sommes à l'organisation. Cela peut être des gros événements, des grosses journées comme la Photovolta'week ou les tours de plaine. À la majorité, vous avez répondu que nous avons réalisé entre 10 et 20 événements au cours de ces deux mois. La réponse est 29. Il y a donc effectivement eu la Photovolta'week, la Biolo'week, la journée installation qui a eu lieu hier, il y a eu des journées techniques, notamment journées techniques herbe, sur la haie également. Il y a eu les après-midis « Bienvenue à la ferme ». Je n'ai pas pris toute la liste avec moi car c'est un peu long. Il y a donc énormément d'événements qui sont organisés au quotidien pour rencontrer nos mandants, avec certaines actions qui ont pu être décalées dans le temps.

QUIZZ

Combien d'événements la Chambre d'agriculture a-t-elle animé en octobre et novembre 2021 ?



Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

46

Si on fait le bilan, sur quatre questions, la majorité a répondu correctement à deux questions. C'est juste la moyenne. Merci d'avoir joué le jeu, d'avoir participé. L'idée, avec ces petites questions, est de se dire qu'il faut qu'on s'interroge aussi sur la connaissance que l'on peut avoir de nos actions. Je suis plutôt satisfaite du résultat car je pensais que ce serait moins bien. Depuis le mois de juin, Lisa Tigri nous a rejoints et a pu nous aider à conduire des actions de communication. Je lui ai demandé de vous faire une présentation des principales actions qu'elle a pu conduire pour voir ce que nous sommes capables de faire aussi en termes de communication.

Madame Lisa Tigri

Bonjour à tous. Je suis Lisa Tigri, la nouvelle chargée de communication de la Chambre d'agriculture du Jura. Je vais vous présenter ce que j'ai pu faire à ce jour. J'ai été engagée le 1^{er} juin 2021. On m'a mise sur plusieurs missions à la fois :

- Tout ce qui va être réalisation d'affiches, donc les affiches pour les événements, les fameux 29 événements entre octobre et novembre.
- Il y a aussi tout ce qui est posters, pour de l'événement également.
- La mise en place de newsletters. Pour le moment, j'ai travaillé sur la diversification, mais je pense que d'autres choses vont être mises en place.
- Les dépliants, dont vous avez la version-projet aujourd'hui d'un qui est en préparation sur les prestations que l'on peut trouver à la Chambre. Mais aussi la refonte de dépliants existants comme les GVA de Champagnole, les publications rédactionnelles que l'on peut retrouver dans Le JAR²⁷ et les infographies que l'on fait passer. Vous en avez une sur le diagnostic bas carbone.
- Le déploiement des relations presse au-delà de ce que l'on peut faire en partenariat avec Le JAR, tout ce qui va être pour les couvertures d'événements avec le dimanche à la ferme.

Nous allons écouter un extrait de Sylvie Michaud, à RCF²⁸.

(diffusion d'un extrait d'une présentation à la radio)

Cette première émission de radio qu'on a réalisée en juillet nous a permis de développer nos relations. Récemment, pour les après-midis « Bienvenue à la ferme », nous avons pu avoir une émission de 25 minutes, ce qui est plutôt bien. Ensuite, il y a la presse classique, la presse papier, le développement des réseaux sociaux, la remise à jour de notre site, la création des événements directement pour ramener beaucoup plus de personnes. Je vous ai mis une capture de nos statistiques, je ne sais pas si cela vous parle, mais on est dans le vert, ce qui montre que tout va bien, que nous sommes en train de nous développer.

Il y a également le développement de notre page YouTube, avec des vidéos qu'on a créées autour du Start'Agri. Je vais vous en passer un extrait.

(diffusion d'un extrait d'une présentation YouTube)

Vous pourrez aller voir toutes les vidéos. On en a fait plusieurs, elles sont sur notre page YouTube. Je terminerai avec les mises en page de documents pour l'appui de la communication interne, la mise en page du rapport d'activité, tout ce qui va être appels d'offres et puis documents officiels. Merci pour votre écoute.



²⁷ Jura agricole et rural

²⁸ Radio chrétienne francophone

Communication externe

Affiches :



Communication externe

Dépliants :



NOUS CONTACTER

LES ADMINISTRATEURS POUR 2021-2022

Aline BURR - LE LAZET

Carole BETHENOZ - ANDESCHES

Anthony BRENOT - CROTONAY

Olivier LAETITE - SAINT-PHILIBERT

Justine GRESSET - MONTIGNY

L'association
L'association
06 34 36 36 96
l.association@chambre-agriculteurs.fr

LE BUREAU
Sandrine MARVONG
03 84 36 14 21
sandrine.marvong@chambre-agriculteurs.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !

Chambre Agriculteurs de Champagne-Saône

MONTANT DES COTISATIONS 2021-2022

- moins de 40 ha : 71 €
- de 40 à 50 ha : 100 €
- de 50 à 100 ha : 120 €
- plus de 100 ha : 150 €

Adhésion gratuite la première année

La cotisation est pour l'exploitation (champs ou parcelles)

COMMENT ADHÉRER ?

- Soit par virement à l'ordre de : C.A.A. de Champagne - Saône
- Soit par chèque bancaire
- Soit par prélèvement bancaire

Renvoyer avec règlement avec une intermédiaire (pour paiement sécurisé sur internet) et se rendre à l'adresse indiquée

Chambre de l'Agriculture de Champagne-Saône
3, rue Victor Béard
59000 CHAMPAGNE

Visitez les bureaux de la Chambre d'Agriculture

C'EST QUOI LE GVA ?

Un groupe d'agriculteurs qui :

- échange, se forme, construit autour de projets techniques, économiques et de territoire,
- est spirituelle et ouvert à toute catégorie d'âge,
- est élu(e) par un conseil d'administration avec l'appui de la Chambre d'Agriculture

Communication externe

Infographies / publi-rédactionnels :

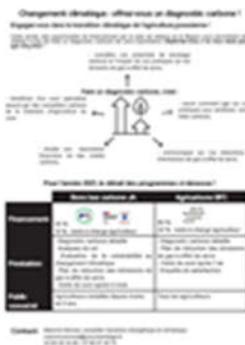
DIAG' BAS CARBONE : des opportunités de financement s'offrent à vous !

Engagez-vous dans la transition
climatique de l'agriculture jurassienne.

La Région Bourgogne-Franche-Comté
vous permet de réaliser à peu de frais
un diagnostic carbone de votre exploitation.

Dépêchez-vous, manifestez-vous
avant la fin de l'année 2021!

80% SUBVENTIONS
RESTE À CHARGE
- DE 500€



C'est un dispositif pour accompagner la fertilité des sols dans les zones de grande culture à l'échelle de la région.

Le diagnostic carbone est un outil d'aide à la décision pour les agriculteurs. Il permet de mesurer le stock de carbone dans les sols et de déterminer les pratiques agricoles qui permettent d'augmenter ce stock.

Le diagnostic carbone est financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État. Il est destiné aux agriculteurs de grandes cultures (céréales, maïs, etc.).



Relations Presse

Revue de Presse Dimanche à la Ferme :



REVUE DE PRESSE



Août 2021



Événement "Un dimanche à la ferme" dans le Jura



Un événement de presse agricole de la Chambre d'Agriculture du Jura. L'objectif est de présenter les productions agricoles locales et de favoriser les échanges entre les professionnels du secteur.

Éditorial L'unité de la profession (L'URP) présentée par Guillaume Rochon

Le 1er août 2021, les exploitations agricoles du Jura ont tenu leurs portes au public. Soutenues par la Chambre départementale d'Agriculture, elles ont accueilli de nombreux visiteurs au sein de l'opération « Un dimanche à la ferme ».

Le programme de cette journée - des visites, des dégustations, des animations pour les enfants, la découverte de productions originales comme le mielcaillé ou la spiruline.

Cette action a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser le public à l'agriculture d'aujourd'hui.

- Montrer et expliquer les pratiques agricoles.

- Insister sur les produits locaux et leurs spécificités.

Cette opération fait suite au réseau « Bienvenue à la Ferme », lancé par Michel et la chambre à la Chambre d'Agriculture du Jura. Également exploitatrice agricole à Bèze, elle répond aux questions de Guillaume Rochon dans un livret de la rédaction.

bourgogne@chambre-agriculture.fr



Relations Presse

Revue de Presse – Théâtre Forum :



Réseaux Sociaux

Facebook :



Réseaux Sociaux

YouTube :



Appui communication interne

Mise en page documents :



Monsieur François Lavrut

Merci Lisa (Tigri) (*applaudissements*).

Le fait de participer à la session, doit être pour elle une expérience fort enrichissante. J'accueille Monsieur le préfet du Jura qui a rejoint nos travaux. Nous avons eu des échanges, hier, pour savoir si vous alliez pouvoir assister à la session au vu de l'actualité Covid où il y avait pas mal de choses à mettre en place au niveau du département. Je vous remercie pour votre présence et du fait de pouvoir venir participer à nos travaux. Merci pour la partie communication qui a été présentée. Nous avons une stratégie qui est d'essayer de mieux faire connaître le travail que nous faisons. Nous nous sommes donc mis en action et cela fait partie des éléments de remise en cause de la Chambre d'agriculture pour être plus efficace dans le travail que nous faisons au quotidien.

Intervention de Monsieur François Lavrut, président

Je vous propose de passer à mon intervention et j'ouvrirai le débat à l'issue.

Après quasiment deux années d'un contexte sanitaire compliqué, nous reprenons presque une vie normale, sachant que les événements de ces derniers jours remettent un peu en cause tout ce qu'on pouvait penser il y a encore quelques temps. Les gestes-barrière et la vaccination sont le passage obligé pour venir à bout de cette pandémie. Aujourd'hui, il est agréable de se retrouver en présentiel, et j'en suis le premier ravi. Cependant, nous voyons aussi qu'il faut rester vigilants. D'après les chiffres que j'ai échangés hier soir avec Monsieur le préfet, nous étions remontés à 385 cas positifs pour 100 000 habitants. Nous sommes donc sur une progression assez importante et il va falloir se réhabituer à garder des gestes barrière stricts. À titre personnel, j'ai essayé de m'inscrire hier soir sur Doctolib puisque j'ai moins de 60 ans. J'ai attendu une heure mais je n'ai pas pu y arriver car il devait y avoir beaucoup de monde qui se connectait en même temps pour prendre des rendez-vous de vaccination.

Avec la crise sanitaire, nous avons modifié nos habitudes : peu de présentiel ou a minima et la visio-conférence qui nous a fait gagner du temps, mais au prix d'un manque de relations humaines. Pourtant, les relations humaines sont essentielles dans notre rôle de responsable professionnel. Nous avons tous essayé, malgré les conditions, de maintenir le lien avec les acteurs du territoire, car la Chambre d'agriculture se trouve au cœur de notre territoire jurassien. Nous devons être au plus près de nos agriculteurs pour les accompagner tout au long de leur vie professionnelle. Il faut parfois rappeler que les exploitations agricoles sont des entreprises qui créent de la production, de la richesse, de la valeur sur nos territoires ruraux. Et le rôle de la Chambre est aussi de faire partager les valeurs de l'agriculture et de maintenir des relations étroites avec notre entourage (administration, organismes professionnels agricoles, collectivités, associations, citoyens).

La Chambre d'agriculture se place en facilitateur pour créer les ponts dans la vie des territoires.

Je vais tout d'abord revenir sur cette année 2021. Sur le plan de la production et des conditions climatiques, cette année nous amène à rester modestes vis-à-vis des éléments qui nous entourent.

C'est de loin le vignoble qui a le plus souffert, après des gelées catastrophiques les 6 et 7 avril, qui ont aussi impacté les quelques arboriculteurs jurassiens. En juin, c'est la grêle, certes localisée, qui s'est abattue sur plusieurs secteurs du Revermont, et comme si le sort s'acharnait, ce sont les maladies suite aux épisodes pluvieux qui, malgré les traitements, ont compromis le peu de récolte qui s'annonçait. Les différents dispositifs d'accompagnement sont activés dont le fonds calamités exceptionnellement ouvert aux pertes de production viticole, et la prise en charge de cotisations MSA²⁹.

²⁹ Mutualité sociale agricole

Pour les pertes de production viticole, c'est intéressant puisque cela représente 5,9 millions d'euros pour le Jura. Il va falloir faire en sorte que personne ne passe à côté.

Les produits en vente directe, toutes productions confondues, ont connu une embellie sans précédent au plus fort de la crise sanitaire, mais nous assistons actuellement à une stabilisation des ventes. Nous devons nous rendre à l'évidence que les attentes sociétales sont en décalage avec l'acte de consommation de nos concitoyens. Des modèles restent à construire avec des filières de taille intermédiaire qui permettraient d'approvisionner des circuits courts comme la restauration collective.

Pour la filière lait, les filières Comté et Morbier se sortent très bien de cette période perturbée grâce à une répartition de la valeur ajoutée entre l'ensemble des acteurs.

Pour le lait hors filières AOC³⁰, l'évolution des prix se fait attendre pour un partage équitable de la valeur ajoutée et une juste rémunération des producteurs. Sur ce point, je tiens à souligner qu'il faut que la loi EGalim 2³¹ du 18 octobre dernier soit appliquée pour protéger a minima le revenu des agriculteurs, en intégrant réellement les coûts de production.

La production céréalière reste sur une année moyenne en rendement globalement. Par contre, les prix de ces productions sont largement bien orientés. On voit d'ailleurs un affolement, ces jours-ci, y compris sur la sécurité et l'autonomie alimentaire de certains pays. Ce qui peut, à mon avis, provoquer des vagues migratoires, ceci à partir du moment où certains pays ne pourraient plus avoir accès à l'achat de céréales.

L'élevage allaitant est peu présent sur notre département. Nous assistons à un manque de rentabilité de ces systèmes, malgré une amélioration des cours en cette fin de trimestre.

La forêt a plutôt bien vécu cette année, bien arrosée en période estivale, les différents insectes ou champignons (scolytes, chalarose, etc.) ont eu moins d'impacts. Par contre, nous assistons à un emballement des marchés, perturbés par les volumes de bois secs mis sur le marché et par les exportations qui limitent les approvisionnements locaux.

Cette année a été particulière avec une crue des rivières jurassiennes en plein mois de juillet au moment des récoltes ! En 2021 –pour dire que le climat peut être capricieux et que le dérèglement ou le changement climatique n'est pas facile à gérer sur nos exploitations-, il est tombé sur le mois de juillet à Lons le Saunier 247 millimètres de pluie pour 22.5 millimètres en juillet 2020. Nous vivons avec le climat et le changement climatique est en route. Comment s'adapter à de tels écarts ? Quels moyens de résilience avons-nous ?

L'adaptation passera par des choix de société, je ne pense pas que ce soit une question qui se pose uniquement à l'agriculture. Que voulons-nous faire de notre agriculture, de nos paysans : une production variée et produite sur le territoire national ou importée du sud de l'Espagne et du Maroc pour les fruits et légumes et de l'Amérique du sud pour la viande ? Comptons le transport que cela implique, comptons l'eau virtuelle, cette eau utilisée pour produire des biens dans les pays du sud de l'Europe pour les consommer ici, comptons les conditions de production (les molécules interdites en France, les salaires bien inférieurs, l'absence de règles vis-à-vis de l'environnement), comptons les émissions de carbone.

³⁰ Appellation d'origine contrôlée

³¹ Lois visant à protéger la rémunération des agriculteurs

Nous avons besoin de soutien et de lisibilité. Regardez l'énergie qui est mise par nos gouvernants pour réimplanter de la production industrielle sur le territoire national quand les savoirs sont partis ! Rien n'est facile. Il y a besoin d'une politique nationale forte (un genre de plan Marshall) pour accompagner la production agricole nationale face au changement et au dérèglement du climat. La production agricole doit assurer l'autonomie et la souveraineté alimentaire de notre pays et ainsi garder des paysans nombreux, avec des productions diversifiées sur l'ensemble du territoire national.

L'eau, le sol seront au cœur de la solution. Sans eau, rien ne pousse. Le ministère de l'agriculture a lancé le chantier du Varenne de l'eau avec 3 axes : anticipation et protection / résilience / gestion des ressources en eau. Au niveau du département, nous travaillons à l'arrêté cadre sécheresse dans l'objectif de prioriser les usages de l'eau dans les périodes d'étiage afin de préserver la ressource. Je remercie d'ailleurs le préfet, ici présent, et le directeur de la DDT pour avoir engagé la première réunion, hier ou avant-hier, sur ce sujet où il y a besoin d'une concertation et d'avancer sur le dossier.

La Chambre d'agriculture est présente sur la question du changement climatique, tant dans l'adaptation des systèmes de production que des actions d'atténuation. La Chambre peut aussi être lanceur d'alerte, puisque c'est à la mode. Je veux attirer votre attention, comme nos fleurons de la gastronomie AOC ont pu le faire, sur le système d'étiquetage nutritionnel, le « nutri-score », qui va pénaliser les produits locaux et sous signe de qualité issus de notre agriculture.

La semaine de la bio, la « Biolo'week », a permis, en conditions réelles sur des exploitations, de pouvoir échanger entre agriculteurs sur les pratiques, les techniques.

Depuis la dernière session, nous avons rencontré la plupart des communautés de communes du département, afin d'échanger sur leurs besoins et leur présenter notre action et nos compétences.

Le classement en zone vulnérable de 89 communes pour le Jura va engager les paysans vers plus de contraintes. Je me répète, mais c'est un classement injuste et non scientifique. La directive « nitrates », qui date de plus de 30 ans, ne prend pas en compte le changement climatique et, quoi qu'on fasse, on est traité en coupable.

Le conseil stratégique en phytosanitaire va se mettre en place progressivement. Les règles se précisent, la Chambre suit au plus près l'évolution et la mise en œuvre de la réglementation. L'équipe agronomie est prête à vous accompagner. Avant le 31 décembre 2023, toutes les exploitations devront avoir reçu un premier conseil stratégique et, pour certaines, l'échéance est plus brève en fonction de la date de renouvellement du Certiphyto. L'année 2022 permettra de démarrer cette action ; nous serons donc en 2023 à plein régime pour répondre aux besoins. Après, il faudra trouver les agronomes compétents et en nombre suffisant pour pouvoir répondre à la demande. Quand on fait le bilan du nombre de CSP³² qu'il faudra faire, on voit que le pas de temps sera un peu serré.

Nous allons rentrer dans la nouvelle PAC en 2023. Les perspectives sont plutôt favorables pour le Jura avec un maintien global du niveau d'aides sur le département, mais avec des engagements environnementaux plus exigeants avec les éco-régimes. Dans cette réforme comme dans d'autres, il y aura des gagnants et des perdants.

³² Conseils stratégiques phytosanitaires

L'APCA a mis au point un outil de simulation des aides PAC pour vous accompagner dans les choix que vous aurez à faire pour optimiser la prochaine programmation. Nous serons à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner.

L'installation des jeunes agriculteurs est un sujet majeur pour la Chambre d'agriculture. En attendant l'évolution du dispositif avec de nouvelles règles annoncées pour 2022, la Chambre d'agriculture se mobilise pour accompagner jeunes et cédants, avec prochainement le lancement du « Certi-transmission » et de la nouvelle formation d'accueil pour les associés restants.

La qualité des eaux est aussi un sujet d'actualité et la Chambre travaille sur cette question depuis de nombreuses années avec les collectivités. Par notre travail d'animation et de conseil, les agriculteurs adhèrent à la démarche. Que de chemin parcouru. Aujourd'hui, c'est la question des métabolites qui se pose avec des solutions à trouver avec les agriculteurs exploitant dans des zones de captage.

La Chambre d'agriculture est aussi présente sur les diagnostics carbone. Ces diagnostics permettent de raisonner les dépenses énergétiques mais aussi d'évaluer les capacités de stockage de carbone.

Enfin, un dossier qui devrait être d'actualité et qui a dû être retardé -on l'a d'ailleurs évoqué pendant la présentation du budget investissement- : les travaux prévus sur le site de Lons le Saunier. Ils ont dû être décalés pour intégrer la phase de désamiantage, mais aussi en raison de la question de l'évacuation des eaux usées.

Avec tous ces sujets que je viens d'évoquer, nous voyons que la Chambre d'agriculture est attendue sur de multiples sujets et qu'elle doit répondre aux attentes des agriculteurs, des collectivités et de la société en général.

Afin d'être à la hauteur de ce rôle, la Chambre doit garder ses moyens pour agir. Aujourd'hui, après plus de 10 ans de gel de l'impôt, nous nous retrouvons au bout du bout des marges de manœuvre pour assurer nos missions d'évolution et d'adaptation de l'agriculture au quotidien, jusque dans les cours de fermes, d'« être l'acteur du dernier kilomètre » pour citer le ministre de l'agriculture.

Enfin, le contrat d'objectifs et de performance, qui lie le réseau des Chambres et l'Etat, a été signé hier en session de l'APCA. Je remercie, ici encore, les parlementaires que j'avais sollicités durant l'été pour faire remonter cela au niveau national, c'est-à-dire que nous avons besoin de lisibilité dans le temps. Il a longtemps été en discussion avec les différents ministères concernés. Ce contrat maintient le niveau de l'impôt (la TATFNB), ce qui est déjà une avancée au regard de ce qui a pu se passer dans les autres réseaux consulaires. Mais il conduit à des évolutions de la répartition de l'impôt et à un renforcement de la gouvernance par la tête de réseau, avec des domaines d'activités stratégiques, les « DAS », à décliner dans chaque région et dans chaque Chambre.

Notre projet stratégique départemental est bien en phase avec ces DAS. Notre performance dans ces domaines sera évaluée au niveau régional, ce qui nous lie aux autres Chambres de la région.

Les comptes qui viennent de vous être présentés montrent un déficit de fonctionnement qui ne sera pas tenable dans le temps. Forts de notre projet stratégique, nous devons affirmer nos priorités et faire des choix. C'est vital !

L'importance pour la Chambre d'agriculture est de donner la priorité au conseil sur le terrain, au cœur de nos exploitations, au cœur du territoire jurassien. Il faut réaffirmer haut et fort notre rôle.

Comme nous l'avons vu dans la présentation et les échanges qui ont suivi autour de la communication, il nous faut affirmer et faire savoir le rôle de la Chambre d'agriculture, rendre plus lisibles nos actions au bénéfice des exploitants agricoles, des filières et des territoires et montrer les articulations entre l'ensemble des organismes professionnels agricoles pour répondre aux enjeux de l'agriculture. Il nous faut aussi investir de nouveaux sujets, être à l'écoute des besoins des agriculteurs et y répondre.

Un travail de fond est à conduire ces prochains mois pour préparer notre avenir. C'est un travail des équipes et des élus qu'il nous faut réussir.

Pour finir, Alain Maire-Amiot, qui a assuré la direction de la Chambre depuis 2 ans, a fait valoir ses droits à la retraite. Il a accepté le poste pour deux ans. Je l'avais sollicité au début de mon mandat puisque la Chambre d'agriculture était en vacance de directeur. Il a été mis à disposition par la Chambre régionale à 60% de son temps à la Chambre du Jura pendant 2 ans. Il m'avait bien prévenu qu'il ferait valoir ses droits à la retraite 2 ans plus tard, ce qui est logique. C'est pourquoi nous avons recruté une nouvelle directrice, Estelle Wurpillot, en fonction depuis le mois de septembre. Je lui souhaite donc bonne chance pour conduire notre action.

J'en profite pour remercier nos collaborateurs qui assurent la bonne marche de la Chambre par leur travail au quotidien pour la cause agricole.

Je remercie aussi l'ensemble de nos partenaires qui nous permettent de cofinancer nos actions ou d'établir des actions gagnant-gagnant, toujours au service du Jura et de ses paysans. À ce titre, nous serons d'ailleurs aux côtés du Conseil départemental, le 16 décembre à Juraparc, pour les Trophées de l'agriculture, en espérant que le contexte sanitaire ne s'aggrave pas. J'en profite pour remercier Franck David et le président Clément Pernot pour l'organisation de cette soirée visant à remercier les talents de l'agriculture.

Bien conscient que cette période est très particulière pour l'implication des membres élus de la Chambre d'agriculture, je souhaite vous remercier toutes et tous pour votre implication au service de notre institution. Il n'y a rien de mieux que des agriculteurs responsables, à l'écoute et au service du monde paysan dans notre Jura !

Merci de votre écoute.

(applaudissements)

Débat avec la salle et prises de parole des invités

Monsieur François Lavrut

Je vous propose d'ouvrir le débat. Est-ce qu'il y a des interventions dans la salle ?

Monsieur Christophe Buchet

Je voudrais remercier François (Lavrut) pour le travail qu'il mène, entre autres sur l'aspect budgétaire. Je peux vous dire que c'est quelque chose qui lui tient à cœur, même si le métier est parfois complexe dans les différentes tractations, qu'elles soient régionales ou nationales. C'est souvent beaucoup d'énergie déployée. François (Lavrut) prend à cœur ce travail et je l'en remercie. Je le remercie aussi pour son discours syndical, cela fait plaisir. Je vais d'ailleurs appuyer, à travers mes quelques mots, sur certains aspects. Je n'ai pas d'ordre préétabli. Je vais peut-être commencer sur les aspects de l'eau et le travail sur l'arrêté sécheresse qui a commencé. Je profite de la présence de Monsieur le préfet pour réaffirmer la volonté des Jurassiens par rapport à ce projet d'arrêté cadre sécheresse départemental. Notre volonté est de faire valoir nos arguments car nous les jugeons tout à fait cohérents sur notre territoire et de réaffirmer –c'était aussi ce que nous avait souligné le préfet régional, Fabien Sudry- que l'objectif, à l'époque de l'arrêté cadre interdépartemental, n'était pas d'imposer de nouvelles contraintes aux agriculteurs en matière d'irrigation. Je veux donc juste réaffirmer que notre volonté est toujours de travailler sur cet axe. Je sais que nous sommes écoutés sur certains aspects puisqu'avant-hier, nous avons eu une réunion constructive sur le zonage. Nous sommes satisfaits de constater que nos demandes ont été écoutées sur ce sujet-là. Nous espérons pouvoir continuer à travailler sur les autres thématiques de façon aussi constructive. Mais je sais, Monsieur le préfet, que vous êtes aussi au courant, que c'est un sujet qui vous intéresse également et que vous êtes à notre écoute. Je vous en remercie. Sur l'aspect zones vulnérables, François (Lavrut) a dit que c'était 89 communes qui étaient rentrées dans ce schéma. Je peux vous dire qu'on a passé tout de même quelques réunions, quelques débats, débats téléphoniques et visio-conférences, pour essayer de faire valoir nos arguments qui ont été systématiquement rejetés, notamment par la DREAL³³ qui instruisait ce dossier. Dont acte. Maintenant, on passe à l'étape suivante qui est : comment prévient-on les agriculteurs des conséquences pour ceux qui sont déjà dans la zone et des conséquences qu'il va y avoir sur leur exploitation ? Là, Monsieur le préfet, je pense qu'il est important que vos services aillent à la rencontre de ces agriculteurs. Je sais que des courriers ont été envoyés. Je pense néanmoins qu'il est important que l'administration -et ce n'est pas à nous, Chambre d'agriculture ou syndicalisme de le faire- aille à la rencontre des agriculteurs pour les prévenir. À la limite, si vous ne voulez pas y aller, vous pouvez inviter la DREAL à le faire, ce qui permettra de les sortir un peu de Lyon parce que c'est un peu facile...

(applaudissements)

³³ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Pour parler de choses un peu plus positives, François (Lavrut) a esquissé l'aspect de la PAC. Je veux saluer le travail des pouvoirs publics et l'investissement du ministre par rapport aux aspects budgétaires. Je pense que c'est important. C'étaient nos craintes. A chaque fois que l'on parle de réforme de la PAC, ce sont des sujets qui nous amènent de l'inquiétude. Force est de constater que l'aspect budgétaire a tout de même été maintenu, ce qui est bien. Je veux aussi saluer, derrière le travail de la profession agricole, notamment au niveau national et au niveau régional, la FNSEA³⁴ qui a mobilisé, avec les JA, avec la Chambre régionale et avec des partenaires -je pense notamment au Conseil régional-, une équipe pour travailler sur ce sujet et faire valoir des arguments pour les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté. Ce travail s'est fait de visites sur Strasbourg, sur Bruxelles. Cela a été un travail de *lobbying*, mais qui a été plutôt récompensé et qui permet globalement, pour l'agriculture bourguignonne et franc-comtoise, d'être un peu moins perdante que les autres. Je pense que c'est important, cela montre aussi que quand on est capable de s'organiser, de réfléchir, cela nous donne tout de suite du poids dans les discussions régionales. Je voulais donc souligner cette démarche à l'initiative des élus régionaux et portée par la FNSEA. Je me réjouis aussi par rapport à la conjoncture, peut-être pas dans tous les secteurs, mais nous avons eu une année chaotique en matière de travail. Je pense que vous en avez tous conscience, avec des espaces de plus en plus restreints pour faire nos travaux dans les champs avec l'été pluvieux que nous avons eu. Il est vrai que cela amène beaucoup d'inquiétude, finalement pour des récoltes qui se sont plutôt, globalement, bien passées cet été, qui ont donc plutôt été correctes. Et puis des récoltes, pour cet automne, en matière de maïs, de soja notamment, plutôt performantes, il faut le dire, avec des volumes, des rendements et des prix plutôt à la hausse. Tant mieux. Je pense qu'il faut s'en satisfaire. Néanmoins, ce que nous craignons tout même, au-delà de cette réussite, c'est une hausse des charges importante. On parle du gasoil, ce n'est pas un *scoop*, mais également de l'acier ou du bois pour les agriculteurs qui ont des travaux à faire, ou encore des intrants et de l'azote qui ont énormément augmenté. Ce qui veut aussi dire que ce sont des hausses de charges importantes pour les exploitations dans les mois qui viennent. Ce qui aura forcément aussi un impact sur les trésoreries des agriculteurs. J'ai parlé essentiellement des aspects grandes cultures. Sur le lait, François (Lavrut) l'a dit, mais je pense qu'il est important que l'on puisse, notamment sur le lait industriel, avoir un retour sur nos exploitations. Je pense que la filière ne se porte globalement pas trop mal cette année, même si on sait qu'il y a souvent des fluctuations. Mais il est nécessaire que nous ayons davantage de retours sur les trésoreries des exploitations en lait industriel. François (Lavrut) a aussi esquissé l'aspect viande qui fait tout de même partie des productions pour lesquelles c'est compliqué en matière de rentabilité et en matière de lisibilité. On compte effectivement sur la loi EGalim 2 et on sera vigilant dans sa mise en application. Je peux vous dire qu'un travail a aussi été mené au niveau régional avec, cette semaine, un conseil de l'agriculture Bourgogne-Franche-Comté spécial viande parce qu'effectivement, au-delà d'attendre sur les effets de la loi EGalim 2, sur les effets de la PAC, c'est avant tout comment nous pouvons nous organiser au sein de la profession pour aller chercher de la valeur ajoutée.

³⁴ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

Peut-être également pour restructurer nos exploitations de façon à pouvoir gagner en compétitivité sur l'aspect viande et, derrière, assurer aussi le renouvellement des générations qui, pour certains départements, est tout de même un sujet très préoccupant dans les années qui viennent. J'aborderai, pour en finir sur les aspects productions, l'aspect viticole. François (Lavrut) l'a dit et ce n'est pas une exclusivité, le vignoble a subi une année catastrophique. Je veux vous dire tout l'investissement de notre structure nationale, de la FNSEA, notamment à travers son secrétaire général, Jérôme Despey qui est vigneron dans l'Hérault. Ils ont immédiatement interpellé les pouvoirs publics avec la profession, ce qui se traduit par l'aspect calamité alors que c'était tout de même une production assurable initialement et avec une prise de conscience des pouvoirs publics et des financements adaptés. C'est important et je pense qu'il a fallu toute la détermination de notre réseau également pour pouvoir activer ces financements. Maintenant, comme François (Lavrut) l'a dit, c'est quasiment 5,9 millions d'euros qui sont potentiellement à disposition des vignerons, des arboriculteurs et je crois que les apiculteurs sont également concernés par cet aspect calamité. C'est important que nous soyons maintenant, collectivement, en capacité d'aider ces professions pour aller chercher cet argent-là. Il faut donc que nous arrivions à nous mobiliser pour pouvoir capter au maximum ces calamités. Il serait dommage que tout le travail qui a été fait jusqu'à maintenant ne soit pas valorisé pour l'agriculture, pour la viticulture jurassienne en laissant échapper ces financements. Il est donc important que nous puissions, collectivement, nous mobiliser par rapport à ces calamités. Je pense avoir fait le tour des productions. Je crois qu'on y reviendra en fin de séance par rapport à une motion. J'en redirai donc peut-être un mot à ce moment-là. Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci Christophe (Buchet) d'avoir balayé les dossiers. Sur la partie calamité, avec les 5,9 millions d'euros, il est vrai que là, on n'a pas le droit de se loucher. Nous devons collectivement pouvoir nous mobiliser pour accompagner les viticulteurs, les quelques arboriculteurs et les apiculteurs -que j'ai oubliés- et je vous demande de bien vouloir m'en excuser. La Chambre sait le faire puisque nous avons monté les dossiers calamités d'exploitants en 2019-2020 et, cela s'est plutôt bien passé. Donc essayons d'être au moins aussi bons. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je donne la parole à Didier (Ciresa) qui est le nouveau président de CER France alliance comtoise Doubs-Jura.

Monsieur Didier Ciresa

Je voudrais juste dire quelques mots et rappeler qu'on avait eu nos fermoscopies dans le Jura et dans le Doubs où les résultats de l'année étaient plutôt encourageants dans toutes les productions, sauf bien sûr ceux que vous venez d'évoquer concernant l'apiculture et la viticulture, ainsi que les bovins allaitants mais nous ne sommes pas beaucoup concernés. Là, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Comme vous l'avez dit, nous allons rester à vos côtés et nous avons déjà été mobilisés pour les cotisations MSA. Chez les viticulteurs, nous avons de bons retours là-dessus et on pourra continuer à travailler ensemble pour ne surtout pas se rater sur le dossier calamités, comme vous venez de le dire. Vous pourrez compter sur CER France pour être à vos côtés et vous aider. Nous aurons aussi certainement un travail à faire avec les nouveaux bilans carbone. On espère pouvoir continuer à travailler ensemble et en partenariat, comme cela a été fait pour les dossiers type Agrilean. Nous serons donc à vos côtés chaque fois qu'il le faudra.

Motion relative aux actes de destructions sur les retenues d'eau

Monsieur François Lavrut

Avant que Franck (David) prenne la parole, j'ai une motion à vous présenter par rapport aux destructions des retenues d'eau qu'il y a eu dans l'ouest de la France. Je vais vous la lire (Cf diapositives ci-dessous), sachant que c'est quelque chose de très *soft*, mais quand il y a dégradations, il faut aussi que la justice fasse son chemin.

(lecture est faite par le président du projet de motion ci-dessous)

Motion « arrêt des attaques contre les réserves d'eau »

Présentée par la Chambre d'agriculture du Jura

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

Motion « aux actes de destructions sur les retenues d'eau »

Considérant le lien indissociable entre agriculture et eau, le maintien de la souveraineté alimentaire dans le cadre du changement climatique, la nécessité de stocker les volumes d'eau disponibles en période hivernale pour limiter les inondations et être en capacité de l'utiliser en fonction du besoin des cultures lors de l'étiage, rappelée dans le cadre des travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, considérant les événements survenus le 6 novembre dans les départements de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, La Chambre d'agriculture du Jura

Est solidaire des groupes d'agriculteurs et des territoires impactés par ces dommages
Condamne fermement les actes de destructions commis sur les retenues d'eau et appelle à poursuivre en justice les auteurs de ces actes malveillants et délictueux afin, entre autre, que les victimes soient indemnisées

Rappelle que ces projets de retenue sont indispensables pour une agriculture durable et diversifiée dans les territoires, face au changement climatique et pour maintenir notre souveraineté alimentaire

Réaffirme l'importance des travaux engagés au sein du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique dans un cadre constructif avec l'ensemble des acteurs

Souhaite que ces travaux permettent de mettre en œuvre les solutions indispensables au développement de nouveaux projets de gestion de ressources en eau et d'aménagements des territoires dont les PTGE

Demande aux organisateurs de ces manifestations, aux Ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition Ecologique et de l'Intérieur mais aussi à l'ensemble de femmes et des hommes politiques responsables, de condamner ces actes malveillants et illégaux.

Votes contre : 2 Votes abstention : Votes pour : 18

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

55

Je vous propose de mettre cette motion aux voix ; elle aura été votée en session par l'ensemble des Chambres d'agriculture. On l'a votée également hier au niveau de l'APCA. Ce sont des dossiers qui peuvent durer 10 ans pour avoir les autorisations et la loi doit être la loi. Donc si ce sont des actes délictueux et de vandalisme, ils doivent être condamnés. C'est le sens de cette motion. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette motion ?

Monsieur Christophe Buchet

Je serai beaucoup moins *soft* que François (Lavrut). C'est beaucoup de désappointement, de colère vis-à-vis de ces agissements et je ne peux qu'encourager à ce qu'ils soient punis avec force parce qu'il est pénible de constater qu'on ne peut plus rien faire, plus rien entreprendre. Je rappelle que ces travaux sont tout de même le fruit d'une longue discussion entre les pouvoirs publics, des élus, des groupes d'agriculteurs, des représentants agricoles, des associations environnementales. Quand on aboutit et qu'on en arrive à une phase de travaux et que ces travaux sont dégradés, je vous garantis qu'il y a de quoi être plus qu'énervé. Si je vais au bout de ma démarche et pour être transparent avec vous, ce qui me gêne et ce qui m'agace davantage, c'est d'avoir des collègues syndicalistes, notamment de la Confédération paysanne, à travers leur représentant Nicolas Girod au niveau national, qui, quelque part cautionne, voire encourage ce genre de délit. Je ne comprends pas ces démarches. Il me semble que, quand on fait du syndicalisme agricole, on est aussi là pour défendre les producteurs, les agriculteurs français et il me semble qu'on n'est pas dans une démarche de militant écologiste. Cette prise de position me dérange donc énormément et je la condamne fermement. Je terminerai en disant qu'il me semble que, produire n'est pas un gros mot en France. Produire, comme l'a dit François (Lavrut), est une richesse et il faut aussi encourager la production en France.

Monsieur Alexandre Camuset

Je voudrais déjà rappeler que je suis solidaire avec l'action qui a été menée par la Confédération paysanne, que la Confédération paysanne a toujours assumé ses actions devant la justice et qu'il faudrait justement que cette justice puisse s'exprimer avec l'ensemble des éléments parce que ces bassines ont déjà été condamnées 5 fois sans que quoi ce soit ne se passe. L'eau est bien évidemment un bien essentiel pour l'agriculture, pour les cultures et l'élevage. On ne peut donc pas privatiser cette eau pour 5% des agriculteurs au risque de priver les autres de cette eau. Je pense qu'en voulant privatiser cette eau, on risque d'opposer les agriculteurs, l'agriculture, ce qui n'est pas forcément quelque chose de bien vu. Je pense que vous en conviendrez. Pour répondre à Christophe (Buchet), notamment sur les dégradations, la FDSEA et la FNSEA ne sont pas forcément bien placées pour lancer la pierre à la Confédération paysanne, quant à la dégradation et aux conséquences des actes de syndicalisme. Merci.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Je n'avais pas prévu de m'exprimer, mais vu que le débat est sur la table, je voudrais dire que nous sommes solidaires, nous aussi, avec les exploitations qui ont vu leur outil de travail dégradé et que nous sommes très déçus de voir des collègues s'en prendre à l'outil de travail d'autres collègues. Je trouve cela inadmissible et, pour moi, c'est complètement différent de certaines manifestations agricoles qui dégénèrent parfois, mais qui s'en prennent à l'Etat en tant que symbole et pas du tout à d'autres agriculteurs. Merci. (*applaudissements*)

Monsieur François Lavrut

Chacun peut s'exprimer, mais en tant que président de Chambre, je condamne largement ces actes. Comme je suis administrateur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse depuis une dizaine d'années, je peux vous dire que quand on monte un projet collectif sur un territoire, c'est souvent en associant l'ensemble des acteurs, élus, associations. Au final, si on arrive à avoir des actes de vandalisme, en plus issus d'autres agriculteurs, cela me réveille parfois la nuit et je me dis qu'on marche sur la tête ! Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de doutes dans la tête de nos concitoyens quand, entre nous, des minorités saccagent le travail d'un collectif ? Sur le principe, je souhaite que nous nous associions par cette motion et que la justice soit faite sur ces événements. La justice, ce n'est ni à la Chambre ni au syndicalisme de la rendre. Ce sont les juges qui devront trancher. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait accord pour dire que ces actes soient condamnés.

Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

**VOTE : 2 contre et 0 abstention
(dont 2 votes en visioconférence)**

La motion présentée par la Chambre d'agriculture du Jura, relative à l'arrêt des actes de destructions sur les retenues d'eau, est adoptée

Prises de parole des invités - suite

Monsieur François Lavrut

Je vous propose que Franck David, vice-président du Département, en charge de l'agriculture, dise un mot et après, je laisserai la parole aux députées si vous le souhaitez l'une et l'autre.

Monsieur Franck David

Merci de me donner la parole. Je vais tout d'abord excuser mon président dont l'agenda ne permettait pas la présence ce matin parmi nous. Il le regrettait très vivement. Il me charge de le représenter et je suis accompagné de mes collègues conseillères départementales, également parlementaires. Monsieur le préfet, Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Madame la directrice de la Chambre d'agriculture, Mesdames et Messieurs les agents de la Chambre d'agriculture, Mesdames et Messieurs les élus de la république et les présidents des différentes structures agricoles ici représentées, Mesdames et Messieurs, vous savez que les Départements de France, depuis la loi NOTRe³⁵, se sont vus quelque peu réglementairement modifier leurs champs d'actions concernant en particulier l'agriculture. Ce n'est pas pour autant que le Département du Jura souhaite se désengager de son agriculture, bien au contraire, nous continuons d'être très actifs à vos côtés. C'est l'occasion, lors d'une session de la Chambre d'agriculture, de redire à quel niveau nous intervenons, au niveau du Département, avec déjà presque 2 millions d'euros tous les ans d'investis aux côtés de l'agriculture dans les domaines des remboursements fonciers, de la modernisation des bâtiments agricoles, ce qui est très important pour nous. On va vers des bâtiments qui sont déjà bien intégrés, où le bien-être animal est bien pensé, où les structures sont adaptées. Ce sont donc presque 400 000 € que nous mettons tous les ans dans ce dispositif. Il y a aussi tout ce qui concerne les industries agroalimentaires, je pense en particulier à nos coopératives fromagères pour lesquelles nous intervenons à hauteur de 240 000 € par an. Le partenariat que nous menons avec la Chambre d'agriculture est extrêmement important. La somme n'est pas encore votée cette année, mais bon an mal an, c'est à peu près 160 000 € que nous mettons dans cet accompagnement, sur des actions que nous validons toujours, qui sont, depuis un certain temps, toutes les actions de la Chambre d'agriculture vis-à-vis des territoires et puis des actions vers la transition au bio quand elle est souhaitée par les agriculteurs. Vous faites un très bon travail à ce niveau-là, ainsi que sur les actions de recyclage des boues et de valorisation des ressources en eau et les plans de résilience. Je voulais revenir sur ces ouvrages de réception des eaux et de stockage des eaux. Il ne s'agit pas de priver certains pour en alimenter d'autres. Non. Il s'agit de stocker des eaux lorsqu'elles sont beaucoup trop abondantes, qu'elles partent directement à la rivière et qu'elles soient mieux valorisées. Je pense que tout le monde peut logiquement et réalistement être d'accord. Vous développez cette année un volet « Bienvenue à la ferme ». Je suis content de ce volet parce que c'est quelque part quelque chose d'ajouté à votre communication.

³⁵ Loi promulguée le 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république

La communication vis-à-vis de l'agriculture est essentielle. Je regrette vraiment de voir des agriculteurs parfois injuriés, agressés au bout de leur parcelle, quand ils sont en train de travailler, par des gens qui se sont fait monter le bonnet par des idées véhiculées sur les réseaux sociaux la plupart du temps, mais pas uniquement... Cette communication est essentielle pour faire connaître vos métiers, pour faire connaître vos valeurs, pour faire connaître la qualité des produits que vous produisez. Une année comme 2021 qui est une bonne année pour les productions, hormis les secteurs viticole et apicole, mais en termes de revenus, certaines filières sont tout de même assez inquiétantes. Je pense en particulier à la filière lait industriel et à la filière viande. Si ces filières venaient à disparaître, il faut savoir que toutes les terres ne sont pas convertibles en terres céréalières et de cultures, d'une part et, d'autre part, cela modifierait très largement nos paysages. Cela, je pense qu'il faut aussi le prendre en compte parce que la qualité de nos territoires, c'est aussi leurs paysages et l'entretien que l'on peut en faire. Ce volet agriculture-communication est extrêmement important et bravo pour avoir recruté la jeune femme que nous avons eu le plaisir d'entendre tout à l'heure sur ces actions. Vous avez aussi tout ce qui est en faveur de la qualité des eaux, je pense en particulier au volet que vous menez depuis des années sur le recyclage des boues des stations d'épuration et toute la formation que vous pouvez en donner. À côté de tout cela, à côté de ces 160 000 € bon an mal an que nous mettons à vos côtés sur ces actions, nous vous faisons des commandes. Il y en a une sur laquelle je ne ferai absolument pas l'impasse, et qui correspond à tout ce qu'on vous a demandé au niveau diagnostic sur un secteur comme le lac de Chalain où le diagnostic, la mise sur l'épine oculaire des exploitations agricoles, était aux côtés d'autres sujets sur le lac de Chalain, que ce soit sur le tourisme, l'assainissement et puis le volet environnemental. Le volet agricole était extrêmement important. On vous l'a confié. Il est en cours, pratiquement terminé, pour avoir un diagnostic précis et aussi pour vous conduire à donner aux agriculteurs des données sur les mesures, sur les techniques qu'ils doivent apporter pour leurs épandages en particulier. Tout cela est important parce que, non seulement, nous avons un problème sur le lac de Chalain, mais toutes ces approches de communication et concertation auprès des agriculteurs peuvent être dupliquées sur tout le secteur du lait AOC, en particulier sur ces milieux si fragiles que sont les milieux à sous-sol karstique. Pour moi, ces actions sont importantes et merci d'avoir réalisé tout ce que vous faites. Maintenant, c'est à nous de jouer pour savoir comment les mettre en œuvre. On l'a vu à chaque fois que les filières ont joué le jeu de la qualité, je pense en particulier aux AOC et aux AOP³⁶, le résultat est là, les résultats en termes de revenu des agriculteurs sont là. Mais il n'y a pas que les AOC et les AOP, il y a aussi toute la qualité des produits que vous pouvez donner et dont on ne sait pas assez les tenants et les aboutissants. La qualité fait largement partie de vos sujets de réflexion. À chaque fois que vous avez un produit, vous cherchez toujours à aller vers une meilleure qualité et bien sûr vers de meilleurs revenus. Il s'agit donc de comprendre que tout cela est lié. L'identité de vos produits –et là, je parle en tant que Jurassien- doit se coller à l'image du Jura. C'est par ce biais que l'on peut avoir une valorisation et une belle carte de visite de tout le monde et des agriculteurs en particulier. J'ai une pensée toute particulière pour la viticulture qui a connu une année catastrophique comme elle n'en avait jamais connue.

³⁶ Appellations d'origines protégées

Je souhaite ardemment que ceci ne se duplique pas l'année prochaine parce que là, ce sont des exploitations entières qui disparaîtront. Elles ne pourront pas tenir le choc. Madame la présidente de la SVJ mène actuellement une étude sur la résilience du vignoble vis-à-vis du gel. Nous sommes votre partenaire et nous voulons être partenaires à vos côtés pour ce volet. Je vous remercie. Sachez que le Département du Jura sera toujours aux côtés de ses agriculteurs. Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci Franck (David). Pour la petite histoire, Franck (David) était mon vétérinaire lorsqu'il était en activité. Merci au Département pour l'action qu'il conduit avec nous. Nous avons réellement besoin de votre accompagnement pour cofinancer d'autres actions, d'autres conventions, pour pouvoir aller vers l'attractivité du Jura, un territoire jurassien riche de son activité. Votre aide, votre accompagnement sont essentiels. Nous vous le rendons autant que nous pouvons par rapport aux missions que vous nous confiez et aux échanges que nous pouvons avoir. Le lac de Chalain a été cité, avec un sujet qui est tout de même très compliqué, où la Chambre d'agriculture est aux côtés du Département pour essayer de trouver les meilleures solutions possible. Donc merci au Conseil départemental.

Madame Marie-Christine Dalloz

Je serai très rapide parce que je suis attendue à une autre réunion, je vais donc devoir vous quitter et je demanderai à Monsieur le préfet de m'en excuser par rapport à son intervention. Mes collègues vont bien évidemment m'excuser, ainsi que l'ensemble des membres présents. Monsieur le président sera indulgent sur mon absence, au même titre qu'il l'a été lorsqu'il a précisé, tout à l'heure, que cet été je n'avais pas pu le recevoir. J'ai en effet été hospitalisée, j'ai fait différents stages à l'hôpital et je n'ai pas pu vous accueillir. Trois points rapides :

- Le partenariat avec le Département. Je trouve que le propos de Franck (David), en tant que premier vice-président, était tout à fait dans la philosophie de ce que le Département veut mettre en œuvre. J'ai eu un message, un échange tout à l'heure, avec Clément Pernot qui a insisté sur le fait qu'il aurait souhaité être là, mais qu'il savait qu'il était très bien représenté. Et je crois que cette volonté de partenariat existe réellement, de part et d'autre, et c'est l'intérêt. Franck (David) l'a rappelé avec le dossier de Chalain, je pense que l'on peut vraiment construire quelque chose d'assez exemplaire. Arrêtons de stigmatiser et travaillons à élaborer des solutions qui rentreront dans une dynamique d'avenir et une perspective à donner des pistes intéressantes justement sur cette zone, sur ce secteur du lac de Chalain.

- Je voudrais, moi-aussi, condamner fermement les dégradations. Je trouve qu'il y a une façon, aujourd'hui, qui est devenue inacceptable de traiter les sujets, les problèmes. En effet, on a des difficultés à s'entendre, mais on doit toujours privilégier le dialogue. Les dégradations, c'est de l'investissement que l'on met à l'eau. Je comprends que l'on cherche à stocker, à capter des réseaux d'eau. Il y a des dossiers d'enquête publique, il y a toute une procédure pour arriver à cela. Soyons respectueux du travail qui a été fait en amont et que ces dégradations soient condamnées fermement, mais qu'on demande des indemnités. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, souvent, les condamnations ne vont pas chercher d'indemnités financières. À un moment donné, je crois qu'il faudra que chacun soit responsable de ses actes devant l'ensemble de la population, de la nation.

- En dernier point, mercredi soir, à 22 heures 30, nous avons voté, à l'Assemblée nationale, le chèque inflation. Je ne l'appelle pas de cette façon, mais ce n'est pas le lieu de vous dire comment je l'appelle, donc les 100 €. Sachez que le monde agricole pourra bien évidemment en bénéficier, comme toutes les professions indépendantes. Cent euros, c'est 3,8 milliards de coût budgétaire, de dette supplémentaire pour l'année 2021 puisque ce sera voté sur le budget 2021. Vous l'avez dit tout à l'heure, il y a une explosion des coûts aujourd'hui. Ce n'est pas seulement le gasoil, ce n'est pas seulement l'électricité et le gaz, tout est aujourd'hui en évolution. Ce que j'ai eu l'occasion de dire mercredi soir, sachant que c'est moi qui parlais au nom du groupe Les Républicains, c'est kafkaïen. On va donner 100 € à des ménages, à une personne par ménage, sachant que deux personnes peuvent le recevoir. Il suffit d'avoir moins de 2 000 € de revenus mensuels nets pour bénéficier de ce chèque de 100 €. Parallèlement, les recettes de l'Etat vont augmenter puisque les taxes qui rentrent seront plus importantes. L'Etat prend donc plus de taxes, on continue à laisser les taxes sur des recettes fiscales beaucoup plus importantes et, en même temps, on va redonner 100 €. Je voulais faire ce petit commentaire parce que vous allez de toute façon en bénéficier, mais cela ne réglera pas le problème de la forte hausse, aujourd'hui, de l'énergie et des coûts des ressources nécessaires que vous utilisez dans votre activité. Voilà ce que je voulais dire. Je serai bien évidemment toujours à votre écoute et à votre disposition. Je voudrais saluer l'ensemble du travail réalisé par la Chambre, mais individuellement par chacune et chacun sur le territoire parce que c'est ce qui fait l'intérêt de nos territoires jurassiens. Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci Madame la députée. Vous êtes toute excusée pour votre départ. C'est très bien que vous soyez venue écouter nos débats. Je donne à présent la parole à Madame Brulebois, députée.

Madame Danielle Brulebois

Merci. Monsieur le préfet, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres élus et adhérents de la Chambre d'agriculture, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les directeurs, Mesdames, Messieurs, Monsieur le président, je tiens à féliciter la Chambre d'agriculture du Jura pour la qualité de son activité durant cette période difficile. Vous avez montré son rôle essentiel dans notre département, d'accompagnement, de soutien en cette période difficile. L'état de vos travaux nous donne un panorama élargi de l'agriculture jurassienne, une agriculture que les élus du Jura soutiennent, une agriculture qui est d'excellence, comme beaucoup de secteurs jurassiens. On peut être fiers de notre agriculture jurassienne. C'est notre identité, c'est notre culture, c'est de la richesse, ce sont les emplois dans notre territoire, vous l'avez dit. Je tiens donc à féliciter la Chambre d'agriculture, mais aussi l'ensemble des agriculteurs pour leur courage et pour leur résilience toute jurassienne durant les périodes difficiles que nous venons de vivre. Vous avez tenu, nous n'avons manqué de rien. Vous avez fait preuve d'un courage et d'une résistance à toute épreuve. Je fais partie d'une majorité gouvernementale qui soutient l'agriculture. Je suis attachée à l'agriculture. Je suis fille de paysans, j'ai donc toujours soutenu l'agriculture jurassienne. Monsieur le président, je vous remercie pour la qualité de nos échanges, les relations de confiance que vous avez su établir. Vous êtes très disponible. Dès qu'il y a le moindre sujet, je vous appelle, vous répondez et je vous en remercie parce que c'est comme cela qu'on avance.

Comme vous l'avez dit, nous avons vécu une période difficile. Des mesures d'urgence ont tout de suite été mises en place. Je remercie les services de la Préfecture. Les services de la Chambre du Jura qui ont permis que ces mesures d'urgence se déploient rapidement et que le Jura en bénéficie dans toute son ampleur. Cela a été le cas, je ne vais pas revenir dessus, vous les connaissez. Le fonds calamités agricoles s'est mis en place très rapidement, vous l'avez dit. Ce sont 5,9 millions d'euros qui vont être déployés dans le département. Je vous fais confiance, je fais confiance aux services de l'État également parce que je sais qu'ils ont été très mobilisés et je pense qu'ils ont souvent fait de longues journées pour arriver à déployer tout cela. J'ai une attention particulière pour notre viticulture qui, on le sait -et je salue la présence de Madame la présidente de la SVJ- est particulièrement fragile et inquiète en ce moment. Vous l'avez dit, il y a le fonds calamités agricoles, mais le gouvernement s'est aussi engagé -et cela a été voté- sur la prise en charge de l'assurance récolte et de la réassurance prise en charge par l'Etat. C'est également un sujet essentiel. Il y a eu le plan de relance, le plan France Relance qui n'a pas oublié l'agriculture et je sais qu'il s'est bien déployé dans le Jura. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je sais, par exemple, que les projets d'alimentation territoriaux ont bénéficié de subventions importantes. Je sais que la prime à la conversion a bénéficié à 47 exploitations, pour la conversion des agroéquipements. Le plan haies, qui est important, a bénéficié à 35 exploitations. Il y a d'autres mesures comme le plan protéines végétales. Monsieur le président, je suppose que s'il y avait eu des difficultés, vous me les auriez fait remonter. Dans France Relance, le projet abattoirs a aussi été déployé dans le Jura et j'ai soutenu tout cela. Vous avez parlé des zones vulnérables. C'est effectivement un sujet important sur lequel vous m'avez alertée. Quand j'ai vu que nos communes du Jura passaient de 30 à 89 communes, j'ai aussitôt alerté Monsieur le préfet et j'ai aussi écrit au ministre de l'agriculture qui m'a répondu en m'expliquant que c'était la révision de la directive cadre européenne qui est révisable tous les 4 ans. Il y a eu des concertations avec vous, avec le préfet de bassin Rhône Méditerranée Corse, avec la DDT du Jura. Il faut absolument que les agriculteurs impactés soient accompagnés, ce qui sera fait, à la fois par la Chambre d'agriculture et par l'Etat, mais Monsieur le préfet en parlera sans doute.

Le sujet essentiel, pour nos agriculteurs, c'est le stockage des effluents d'élevage, ce qui peut leur engendrer des frais. Un appel à projets a donc été lancé en septembre 2021 et il faudra veiller à ce que nos agriculteurs puissent y avoir accès. Vous avez aussi parlé d'EGalim 2. En effet, la loi EGalim 2 doit permettre une meilleure rémunération des agriculteurs en partant du coût de production de l'agriculture pour élaborer le prix. Comme vous l'avez dit, je pense qu'il vous faut tout de même vous organiser en organisations, ce sera plus efficace dans les négociations. Vous avez parlé de la PAC, notamment Monsieur le président de la FDSEA. On peut saluer l'action de notre ministre, Julien de Normandie. C'est un ministre compétent et influant au niveau de l'Europe, qui a su imposer les exigences de la France tant au niveau du budget qu'au niveau de l'éco-conditionnalité, critère qui bénéficie largement au Jura. Le ministre Julien de Normandie est venu. Il vous a rencontré et vous avez pu voir l'intérêt qu'il porte à l'agriculture jurassienne. Il y a eu d'autres lois votées, je ne vais pas revenir dessus, sur le revenu, sur la retraite agricole, sur la protection foncière avec un droit de préemption élargi pour les SAFER et les associations foncières qui vont éviter la spéculation sur les terres agricoles et l'achat des terres agricoles par des spéculateurs et non par des exploitants.

Vous avez parlé du nutri-score. J'ai aussi alerté le ministre Julien de Normandie sur le nutri-score par rapport au Comté parce qu'il est mensonger par rapport au Comté. Il ne tient absolument pas compte de toutes les qualités du Comté en protéines, oligo-éléments, vitamines, etc. Le ministre s'est engagé à revoir la méthodologie de ce label, voire exempter le Comté de ce label. C'est engagé, c'est dans les discussions. Sur l'HVE³⁷, je voudrais aussi souligner l'importance que vous avez indiquée sur l'accompagnement dans la certification HVE, dans la progression du bio sur le territoire. Sur la communication, je vous dis bravo parce que vous avez déjà un site très intéressant. Vous avez un journal, *Le Jura Agricole et Rural*, que je lis de A à Z parce que c'est vraiment un journal de fond, c'est du véritable journalisme. Je vous félicite donc. Sur les événements, je vous félicite aussi parce que dans tous les événements que vous avez organisés auxquels j'ai pu participer, les Jurassiens sont au rendez-vous et je peux vous dire que les Jurassiens vous aiment, que ce soit sur les Comices ou que ce soit à la fête de l'agriculture. Les Jurassiens sont là et ils aiment leurs agriculteurs. Vous avez parlé aussi du sujet des militants écologistes. J'en dirai simplement un mot. Écologistes, nous le sommes tous. Nous ne pouvons pas cautionner des dégradations. Après, je pense qu'il faut une cohérence dans ses agissements lorsqu'on est militant écologiste car on ne doit pas être partisan. Quand on défend l'écologie, on la défend partout, sur tous les sujets et à tous les moments et pas quand cela vous arrange. En tous cas, félicitations à vous, bravo. Je vous souhaite une bonne continuation et je suis à votre disposition quand vous le souhaitez, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture.

Monsieur François Lavrut

Merci Madame la députée. Je reviens juste sur la fin de notre partie communication. Deux questions devaient vous être posées à l'issue de la présentation de Lisa Tigri. Si vous avez le temps de les remplir et de nous les faire remonter, ce serait parfait !

Débats



Comment mobiliser un collectif d'exploitants agricoles autour d'un sujet ou d'un projet ?

Comment pouvons-nous tous être des ambassadeurs de la Chambre d'agriculture du Jura, notamment auprès d'un nouveau public ?

Fiche pour apporter des contributions complémentaires dans les pochettes

³⁷ Haute valeur environnementale

Comment mobiliser un collectif d'exploitants agricoles autour d'un sujet ou d'un projet ?

Sans traiter la question du fonds (le sujet, le projet)

- Quelles sont les motivations pour venir à des journées techniques ?
- Quels sont les freins pour venir à des journées techniques ?
- Quelles sont les adaptations à faire ?
- Quels sont les supports de communication appropriés ?

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

50

Comment pouvons-nous tous être des ambassadeurs de la Chambre d'agriculture du Jura ?

- Comment approcher les exploitants, les collectivités et les organismes professionnels qui ne travaillent pas avec la Chambre ?
- Quels sont les freins aujourd'hui pour faire connaître l'offre de service de la Chambre ?
- De quelles informations avez-vous besoin ?

Session Chambre d'agriculture du Jura
26 novembre 2021

51

Le plan de relance, il est vrai que nous n'en avons pas parlé. C'est parce que cela s'est plutôt bien passé et même plutôt rapidement. Tout ce qui va bien et qui est bouclé, on oublie d'en parler. J'ai tendance à plutôt regarder ce qui est à modifier. Tout le monde n'a pas été servi puisque c'était le premier arrivé, premier servi, mais il y a eu un engouement de la part des agriculteurs de le prendre à bras-le-corps. Cela a donc plutôt bien marché. Vous avez cité le ministre. On était encore, hier, en session d'APCA, avec lui. Il faut reconnaître qu'il mouille la chemise pour les paysans français. Ça été le cas pour faire aboutir le contrat d'objectifs et de performances.

A l'avenir, ce sont aux chambres d'agriculture et à l'APCA de tenir les engagements, sans perdre de vue les négociations qui ont eu lieu pour aboutir à cet accord.

Même si ce n'est pas parfait, cela aurait pu être nettement pire si on avait laissé d'autres ministères empoigner le dossier agricole. Merci Madame la députée. Je vous propose de passer la parole à Monsieur le préfet pour conclure nos travaux s'il n'y a plus d'intervention. Monsieur le préfet, je vous propose de conclure nos travaux.

Clôture par Monsieur le Préfet du Jura

Monsieur David Philot

Merci Monsieur le président. Madame la députée, Monsieur le vice-président du Conseil départemental, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus de la Chambre, Mesdames et Messieurs chers collègues des services de l'État, quelques mots à mon tour, en essayant d'être le plus synthétique possible. Je veux tout d'abord vous remercier, Monsieur le président, de votre invitation à cette session de la Chambre. Il était important pour moi d'être avec vous aussi dans ces moments formels et solennels. Nous avons beaucoup d'échanges et cela permet de les poursuivre dans ce cadre. En introduction, sans être trop bavard, mais c'est aussi un moyen pour moi d'informer la population, une profession et ses relais de la situation sanitaire qui nous impacte tous et je développerai les points agricoles ensuite. La situation n'est effectivement pas bonne dans le Jura. Il faut donc que vous y soyez vigilants pour vous-même, pour vos proches, pour l'ensemble des personnes que vous côtoyez. Nous avons une dégradation qui est violente -on parle de fulgurante maintenant- depuis trois semaines. Le taux d'incidence, qui est devenu l'indicateur de référence, a dépassé les 400 dans le Jura. On a donc fait une multiplication par 3 en 10 jours. Nous sommes le département de la région le plus impacté. Nous sommes probablement dans les 5 à 10 départements de France les plus impactés. Il y a donc une vraie fulgurance de la progression dans le Jura. Il faut donc, dans les événements que vous mettez en place, dans les événements auxquels vous participez, être particulièrement attentif car ça circule énormément. Il y a les gestes barrières, le port du masque, la vaccination, le rappel pour tous ceux qui y sont éligibles. Je ne vous fais pas le descriptif des mesures annoncées hier, mais globalement, nous sommes maintenant tous éligibles, pour faire court. Il faut donc absolument le faire. On a monté, entre hier et aujourd'hui, des milliers de rendez-vous supplémentaires. Je sais bien que Doctolib -que nous ne gérons pas- est difficile d'accès parce qu'il y a beaucoup de demandes, mais des rendez-vous ont été mis en place dans les centres existants. On en met en place de nouveaux. La médecine de ville essaye de se mobiliser, mais elle a beaucoup de sollicitations par ailleurs. Nous avons donc fait le choix de nous appuyer sur nos points forts, c'est-à-dire l'activité des centres et les élus nous prêtent main-forte. Il faut y aller parce que vous pouvez vous trouver paralysé du jour au lendemain par le fait d'être cas contact ou malade. Nous avons traversé des moments difficiles, mais nous allons traverser cela aussi.

Vous êtes revenu sur le bilan, Monsieur le président. Quelques mots rapides à mon tour sur cette année qui a notamment été marquée par des événements climatiques extrêmement chaotiques, en tout cas c'était une année qui a été lourdement perturbée par les excès d'eau et par le gel. Je dirai un mot tout à l'heure, Madame la Présidente de la viticulture, sur ce secteur qui me paraît être le plus fragile et le plus exposé, en tout cas qui a le plus souffert de ces aléas climatiques. Mais l'année, globalement et pour beaucoup de secteurs, n'est pas mauvaise. Il faut tout de même s'en réjouir. On dit quand cela ne va pas bien, mais globalement, les prix se tiennent, l'année n'est pas mauvaise.

C'est aussi parce que, au plan mondial, finalement, ces aléas climatiques, les aléas internationaux, diplomatiques, etc, ce monde incertain, donnent de la volatilité, parfois dans le mauvais sens et parfois dans le bon. Cette année, cela tire plutôt les prix à la hausse sur les grandes cultures. Les prix du lait conventionnel, sachant qu'ici, on fait beaucoup de lait à Comté, ne sont pas si mauvais. En tout cas, on n'entend pas les agriculteurs concernés. Il y en a moins que sur d'autres territoires. C'est donc plutôt, de ce point de vue, une année intéressante. Par contre, un secteur est en immense difficulté, c'est vrai, c'est la viticulture qui, pour l'Etat, est un point de vigilance et d'intérêt principal en cette année 2021. On espère tous que 2022 sera meilleure, mais cela reste la filière qui, aujourd'hui, souffre le plus et qui doit attirer toute notre attention. Le fonds d'urgence a été débloqué. Ce sont des montants qui l'ont été dès le mois de juillet. Gabriel Attal était venu. Les exploitations ont également pu bénéficier d'un peu plus de 2 millions de prise en charge de cotisations sociales. C'était un apport intéressant. Les exonérations de foncier non-bâti mises bout à bout ne sont pas négligeables, c'est un peu plus de 300 000 €. Et il nous appartient effectivement, maintenant, de mettre en place la grosse mesure, c'est-à-dire le fait que le secteur qui, d'habitude, n'y était pas éligible puisqu'assurable, puisse se saisir dans de bonnes conditions des 5 942 000 € qui sont mis en place pour ce département. À ce sujet, des réunions sont calées, en particulier avec vous, Madame la présidente, et vos adhérents de la SVJ, le 9 décembre. Ce sont des moments importants. Il y aura peut-être d'autres moments de calage avec l'ensemble des professionnels concernés. En tout cas, ce sont pour nous des étapes de pédagogie utiles pour qu'on ne rate pas le coche. Et je remercie les services de l'État, je me permets de le dire, qui sont pleinement mobilisés à vos côtés, vous le savez. Je dois tout de même, Monsieur le président, dire quelques mots du plan de relance. Beaucoup de dossiers ont été déposés. Il y a différents volets, plus de 2 millions d'euros retenus pour les agriculteurs du Jura, les 145 dossiers jurassiens retenus. Je vais insister à mon tour sur les PAT³⁸ car ils marchent bien. C'est le territoire de région dans lequel ces PAT marchent le mieux, avec une vraie belle dynamique. Nos quatre PAT sont validés. Le Jura est nettement en tête au niveau régional. Les territoires concernés par ces PAT ont l'intelligence de travailler ensemble et d'échanger dans des réunions qu'on appelle inter-PAT. Comme il y en a quatre, certains disent 4 PAT. Moi, je dis inter-PAT. Ceci avec des acteurs qui collaborent ensemble, les collectivités locales, la Chambre d'agriculture, les agriculteurs et les porteurs de projets. Je pense que c'est intéressant parce que cela construit l'avenir, à travers les circuits courts que cela facilite et des nouvelles façons de produire et de consommer. On travaille donc en profondeur sur le modèle lorsqu'on est bon et c'est vraiment le cas sur ce sujet. Je ne suis d'ailleurs pas surpris que nous soyons bons sur ce sujet puisqu'il y a une longue habitude de travail collaboratif. J'en viens aux sujets un peu plus structurants, sachant que je ne suis pas en mesure de développer vraiment tous les points parce que le temps a passé. Il y a des filières emblématiques qui mettent en place des choses intéressantes. La filière Comté a mis en place un projet qui n'est pas encore validé. Je suppose, au vu de l'ambition du projet, que cela va prendre un peu de temps, peut-être jusqu'en janvier 2023. C'est un projet de cahier des charges que vous avez élaboré de la façon la plus large et la plus consensuelle possible. Il me paraît très porteur, très ambitieux et il va même au-delà, finalement, de ce qu'on attend habituellement d'un cahier des charges.

³⁸ Projets alimentaires territoriaux

En effet, on n'est pas que sur le produit, on est aussi sur la façon d'organiser les fermes, l'espace agricole, avec des exigences qualitatives dont je ne sais pas si on mesure la portée, la force et l'exemplarité, avec cette idée finalement d'un nombre de vaches par propriétaire ou par chef d'exploitation qui est borné. Je pense que cela a dû faire d'immenses débats parce que c'est tout de même une décision très lourde. Mais cela répond aussi à une espèce d'attente sociétale, de se dire « est-ce que les fermes sont à échelle humaine ? ». Cela répond peut-être aussi à un besoin des agriculteurs eux-mêmes qui, dans certains départements, par la course au gigantisme, se perdent, s'essouffent et n'arrivent plus à suivre. Cette condition supplémentaire en termes de qualité, faire de la production, mais peut-être aussi de qualité de vie et de promesses sociétales me paraît vraiment très précurseur. Je veux dire aussi un mot, Madame la Présidente, au-delà de toutes les actions de court terme, des sujets que vous portez -et cela a été évoqué-, le plan résilience que vous portez, je suis tout de même inquiet pour la filière viticole. Je ne suis pas le seul. Les changements climatiques, trois années de gel sur cinq, des années de sécheresse, des AOC qui sont très fortes mais qui, en même temps, reposent sur des petites exploitations, ce qui est une particularité du modèle économique de la filière viticole. Cela n'a rien à voir avec nos grands homologues bourguignons, bordelais, etc. Donc une assise en termes de taille d'exploitation plus fragile, avec des aléas climatiques qui frappent durement les cépages jurassiens. Il est vrai que nous avons des questions que je qualifie souvent, avec vous, d'existentielles sur la suite. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Il faut absolument maintenir ces AOC, mais dans quelle mesure cela sera-t-il possible ? C'est tout le travail qu'il reste à conduire en lien avec l'INAO³⁹. Je sais l'énergie que vous mettez à faire bouger les lignes de cette institution qui est la vôtre, celle des professionnels. Nous avons donc besoin de personnes énergiques, enthousiastes, créatives et volontaires pour s'occuper aussi des petites AOC et que les cahiers des charges de l'INAO puissent suivre le changement climatique qui est en train de faire des ravages dans nos vignobles. La filière bois, je ne développerai pas. Vous êtes peu concernés, mais tout de même pour la propriété privée. Je ne peux qu'appeler de mes vœux, puisqu'on parle de filière, le fait qu'il y ait une filière qui se mette en place, qu'il y ait davantage de propriétaires privés qui adhèrent aux fruitières, qu'il y ait davantage de collectifs qui se forment parce qu'il y a un émiettement maximal des acteurs et c'est tout de même assez pénalisant pour essayer de construire de la valeur ajoutée et de la répartition de valeur ajoutée au moment où le bois scolyté progresse, au moment où on a des paradoxes extraordinaires dans le Jura, c'est-à-dire une abondance de bois, des pertes de recettes pour les propriétaires, des prix finaux qui explosent pour nos charpentiers. Il y a donc probablement tout de même un petit problème d'organisation de la filière. Ce sont là des sujets que je suis particulièrement, pour tout dire. Il est difficile de peser sur ces sujets. Il y a beaucoup d'émiettement. Il est difficile de coordonner, à quel titre, avec quels moyens ? Je pense tout de même que les propriétaires privés devraient encore plus se regrouper. Et on devrait essayer de travailler -c'est ce qu'on essaie de faire avec Fibois et on travaille bien ensemble -même si on pourrait faire plus- sur une filière de bois scolyté de qualité. J'ai eu le privilège de rencontrer toute la filière, de l'amont à l'aval. On a vu beaucoup d'acteurs. Je vois des acteurs de l'aval qui développent les projets industriels pour utiliser le bois scolyté, des grands acteurs du Jura.

³⁹ Institut national de l'origine et de la qualité

On peut débloquer avec eux deux ou trois verrous réglementaires divers, mais il faut une filière de bois scolyté. Le scolyte s'est un peu atténué cette année, vous le savez mieux que moi. Cela suppose de couper le bois suffisamment tôt, ce qu'on ne sait pas bien faire, de le stocker dans de bonnes conditions, d'avoir des scieurs qui, derrière, jouent le jeu. Je ne leur tombe pas dessus parce que ce n'est pas de mise, mais bon. Et puis évidemment les usages qui vont avec. Toujours sur ces sujets très structurants, la PAC 2023-2027. On l'a largement abordée. Je veux à mon tour saluer à distance amicalement et très chaleureusement notre excellent ministre de l'agriculture qui défend ardemment l'agriculture française et les intérêts de nos agriculteurs. Cette PAC vient d'être adoptée par les autorités européennes. Tous les arbitrages ne sont pas ficelés, mais globalement, les grands principes sont arrêtés. La copie française se finalise. Cette version de la PAC n'est pas en rupture avec la précédente. Elle devrait assurer, selon toutes les simulations qui nous sont faites par la DRAAF⁴⁰ et prodiguées évidemment avec la retenue nécessaire, une certaine continuité des retombées pour la ferme jurassienne. Il faudra solidairement que nous soyons très actifs dans la pédagogie de la PAC et de ses mesures pour bien expliquer les choses. Je sais que vos services, Monsieur le président, et ceux de la DDT, font un travail très remarquable sur ces sujets d'accompagnement depuis longtemps. Pour la question des jeunes, ce serait évidemment des sujets sur lesquels on pourrait passer une après-midi, mais je suis conscient que cette question est évidemment cruciale dans l'avenir de l'agriculture jurassienne. Nous avons eu l'occasion, au lycée de Montmorot, d'accueillir tous les lycées professionnels de Bourgogne Franche-Comté et d'échanger sur ce sujet du renouvellement des générations avec la DRAAF, avec le rectorat, avec la profession. Quelques chantiers d'actualité pour ce début d'année 2022 et pour conclure mon propos. Tout d'abord le nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles, sur lequel un travail important d'adaptation au contexte départemental doit être entrepris et que la DDT va vous proposer dans les prochains jours. Je laisserai la DDT revenir vers vous à ce sujet. En second lieu –et cela a été abordé–, la question des zones vulnérables nitrates et l'accompagnement des exploitations agricoles qui sont concernées. Quatre-vingt-neuf communes sont effectivement dorénavant concernées par les zones vulnérables nitrates contre 71 précédemment, donc beaucoup plus sont concernées. C'est ce qu'il faut retenir. En termes d'exploitations, 301 sont nouvellement concernées.

Monsieur François Lavrut

C'est au niveau de l'élevage...

Monsieur David Philot

Quatre-vingt-neuf communes sont concernées, 71 nouvelles communes. On a donc effectivement une extension importante du nombre de communes concernées. Le classement concerne les 216 exploitations et dorénavant, il en concerne 301 de plus. Ce que je voulais surtout dire, sans m'attarder sur les chiffres, c'est l'accompagnement. Des courriers ont été adressés à chacune des exploitations concernées au mois d'octobre. Nous ne fuyons pas le contact. Deuxièmement, des réunions seront organisées fin décembre et en janvier avec les agriculteurs pour repréciser les choses parce qu'effectivement, comme cela a été dit, cela impacte les pratiques et les investissements qu'il faut faire.

⁴⁰ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Ces réunions seront donc importantes également pour accompagner la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des programmes d'action régionaux de la directive nitrates qui sont mis en place et sur lesquels il faudra s'appuyer. Il y aura donc ces réunions d'information. C'est surtout ce que je voulais dire, donc fin décembre et en janvier, à la suite des courriers qui ont été envoyés. En troisième lieu, quelque chose que je suis de très près : l'arrêté sécheresse, qui nous a beaucoup réunis. De ce point de vue, c'est une bonne chose. Ceci lorsque c'était le projet d'arrêté interdépartemental. Il a changé puisque maintenant, il y a un arrêté de bassin. Il n'y a plus d'arrêté interdépartemental, on est très clair là-dessus. Il n'y a pas d'arrêté régional, on passe à des arrêtés départementaux, sauf exceptions qui sont énumérées dans l'arrêté de bassin, où il y a des bassins à cheval sur deux départements. Le souhait que nous avons tous est de bien travailler ensemble, ce qui est facilité par le fait qu'on a déjà passé 15 heures à peu près sur ce sujet au fil des réunions, que nous avons passé une grande après-midi ensemble sur le terrain et que nous avons bien les grands schémas, les grands enjeux en tête, le zonage, le déclenchement des mesures, les mesures, les critères pour le déclenchement, si on tient compte uniquement du surfacique des autres surfaces ou des nappes et comment on fait. Là, on a commencé par le zonage. Je crois qu'un consensus s'est formé entre les services de l'État et vous-mêmes. Je m'en réjouis parce que cela correspond aux échanges que nous avons. Les travaux vont continuer. J'ai installé, sur ces sujets d'eau, un comité départemental de l'eau. Sachant que cela n'intéresse pas que les agriculteurs, comme j'ai eu l'occasion de le dire à différentes reprises et je trouve malheureux qu'un raccourci se fasse dans l'esprit de nos concitoyens entre les questions de l'eau et l'usage agricole. Il faut lutter -puisqu'on parle de communication- féroce contre ce raccourci qui est mortifère. Réduire le sujet de la consommation d'eau à la consommation agricole est quasiment criminel. Les usages sont bien plus vastes, bien plus multiples et d'ailleurs, ils concernent chacun de nos concitoyens. Chacun peut d'ailleurs s'interroger sur la durée de la douche qu'il prend, au moment où il critique les pompages des agriculteurs. C'est un peu caricatural, mais c'est aussi pour dire qu'il faut réinterroger globalement les pratiques de tous. Faire une piscine en se disant que les agriculteurs arrosent le dimanche, ce n'est pas normal. Il faut aussi se poser des questions, etc. Je n'ai rien contre les piscines, mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a tout de même une façon de réduire le sujet au monde agricole qui est dangereuse. Derrière, cela porte des malentendus, cela porte des actions. Vous avez d'ailleurs évoqué, au sein même de la profession agricole, des divergences. Je condamne totalement les dégradations qui se sont produites. Il peut y avoir des débats d'idées, mais les dégradations, que ce soit envers des particuliers, des professionnels ou les services de l'État, sont inacceptables. Là, je pense que nous les condamnons tous et qu'il faut le faire avec la dernière vigueur. C'est inacceptable ! Laissons la justice passer. Elle se fera. Ces sujets d'eau me paraissent donc importants et ce que je veux éviter, à travers ce comité départemental de l'eau, c'est justement la guerre de l'eau. C'est précisément cela, c'est qu'on allume, dans nos territoires, la guerre de l'eau. Vous savez que nous avons lancé un PTGE⁴¹ sur le Nord Jura. Là aussi, j'en attends beaucoup. Je sais que cela va prendre un peu de temps. Je ne serai pas plus long.

⁴¹ Projet de territoire pour la gestion de l'eau

Je conclurai mon propos en vous remerciant, Monsieur le président, vos équipes, vos salariés pour tout le travail que vous faites, pour l'état d'esprit et les très bonnes relations qui animent nos échanges entre la Chambre et les services de l'État. Je pense qu'en continuant dans cette voie, cette relation qui est franche et constructive, nous saurons, ensemble, relever les défis qui attendent l'agriculture jurassienne. Merci à tous.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur le préfet pour les différents points abordés. Je vous réitère aussi le travail que l'on peut faire ensemble. Vous l'avez dit, c'est constructif. Vous êtes à notre écoute et dans un esprit de confiance totale. Je vous en remercie. Sur des sujets qui, au début, étaient tout de même compliqués, on finit par trouver des solutions. Merci également à vos services pour dégrossir tout cela et faire en sorte qu'on aboutisse à des solutions pour les agriculteurs du Jura. Je ne veux pas reprendre les points. Concernant le plan de relance, je ne l'ai pas développé étant donné que cela s'est plutôt bien passé. Merci à vous et merci d'avoir pris un peu de votre temps pour venir conclure nos propos et écouter nos interrogations.

Merci à vous tous également. Un déjeuner est prévu au restaurant des Monts Jura qui exige le port du masque tant que nous ne sommes pas à table, je vous remercie toutes et tous de bien vouloir le respecter.

J'ai oublié de vous dire qu'il y aura le marché de producteurs le vendredi 10 décembre prochain sur le site de la Maison des agriculteurs, en partenariat avec la ville de Lons le Saunier puisqu'il y aura un marché commun où nous ferons venir un maximum de producteurs locaux.

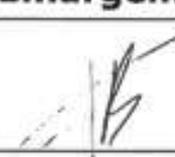
- : - : - : - : - : - : -

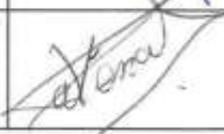
(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 13)

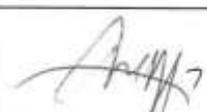
Annexes

Annexes

Session du vendredi 26 novembre 2021 au siège de la Chambre d'agriculture à Lons le Saunier

N° ordre	Collège	Titre	Prénom usuel	NOM	Emargement
1	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Jean-Baptiste	ALPY	
2	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Franck	BAILLY	Excuse
3	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Isabelle	BAILLY	
4	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Yevgeniya	BANDERIER	
5	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Olivier	BLONDEAU	
6	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Cédric	BONGAIN	Excuse
7	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Mathias	BOUILLET	
8	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Patrick	BOURGEOIS	
9	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Christophe	BUCHET	
10	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Alexandre	CAMUSET	
11	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Eric	DRUOT	Excuse

12	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Madame	Carmel	DUC	
13	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Vincent	DUQUET	
14	Collège 5a - Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de salariés	Monsieur	Emmanuel	FERREUX	
15	Collège 4 - Anciens exploitants agricoles et assimilés	Monsieur	Christian	GERARD	
16	Collège 5d - Caisses AMA et MSA	Monsieur	Jean-Pierre	GROS	visio
17	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Elise	GROSSIORD	visio
18	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Rémy	GUILLOT	
19	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Jean	JOUFFROY	
20	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	François	LAVRUT	
21	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Jacques	LOUIS	
22	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Sylvie	MICHAUD	
23	Collège 5a - Sociétés coopératives agricoles de production	Monsieur	Patrick	MOUGEOT	
24	Collège 2 - Propriétaires et usufruitiers	Monsieur	Gilbert	MOYNE	
25	Collège 5c - Caisses de Crédit Agricole	Madame	Marielle	PATENAT	

26	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Emmanuel	PERROD	
27	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Nicolas	PERRODIN	
28	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Frédéric	PERROT	
29	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Lucie	PONCET	
30	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Sylvain	PONCET	
31	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Emmanuel	RIZZI	
32	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Nicolas	SAIVE	
33	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Emmanuel	SCHOUWEY	
34	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Yves	SOCIE	
35	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Patrick	VUITTON	

BUDGET INITIAL

EXERCICE 2022

SESSION DU VENDREDI 26/11/2021

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

TERRES d'**a**VENIR

PROj**a**GRI

SOMMAIRE

BUDGET RECTIFICATIF 2021

Budget Rectificatif - Décision modificative n° 1-2021	1
---	---

PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2022

Note de l'ordonnateur.....	11
Présentation des emplois (<i>tableau 1</i>).....	18
Présentation par masse et situation patrimoniale (<i>tableau 2</i>).....	19
Présentation par destination & origine (<i>tableau 3</i>).....	20
Opérations pour compte de tiers (<i>tableau 4</i>)	21
Plan de trésorerie (<i>tableau 5</i>)	22
Opérations pluriannuelles (<i>tableau 6</i>)	23
Présentation comptes à 3 chiffres	24
Présentation détaillée	28
Tableau récapitulatif.....	29

DELIBERATIONS

Délibération DS-07-2021-11-26 – Approbation du budget initial	39
Délibération DS-08-2021-11-26 – Tarifs des prestations de service.....	42
Délibération DS-09-2021-11-26 – Cotisations obligatoires & facultatives	47
Délibération DS-10-2021-11-26 – Subventions	49
Délibération DS-11-2021-11-26 - Souscription d'un emprunt	51
Délibération DS-03-2021-11-26 – Admission en non-valeurs nominatives.....	52
Délibération DS-04-2021-11-26 - Dévalorisation des Parts Sociales SAFER	55
Délibération DS-05 -2021-11-26 - Cession de parts sociales d'organismes radiés. 57	
Délibération DS-06-2021-11-26 - Modification de l'ICR agent comptable.....	60
Délibération DS-12-2021-11-26 – Pouvoir au bureau	62
Délibération DS-13 2021-11-26 – Adoption CIC & CIB.....	63
Validation & approbation du budget par M. Le Préfet	87

Session du 26/11/2021

BUDGET RECTIFICATIF 2021



DECISION
Relative à l'approbation du Budget Rectificatif 2021

Les Membres du bureau de la Chambre d'Agriculture du Jura réunis en Bureau le 11 octobre 2021,

Présents :

BAILLY Isabelle
BOURGEOIS Patrick
BUCHET Christophe
FERREUX Emmanuel
LAVRUT François
MICHAUD Sylvie
MOUGEOT Patrick
VUITTON Patrick

Absents ou Excusés :

ALPY Jean-Baptiste
BLONDEAU Olivier
DRUOT Eric
DUQUET Vincent
PERROT Frédéric

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2021 pour la Chambre d'agriculture,

➤ **DECIDENT** d'approuver les éléments suivants :

BUDGET RECTIFICATIF 2021 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
TABLEAU DE PRESENTATION DES EMPLOIS

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	49,57	49,57
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	0		

**BUDGET RECTIFICATIF 2021 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
COMpte DE RESULTAT PREVISIONNEL**

CHARGES	Montants				Ecart entre le Budget rectificatif 2021 et le Budget Initial 2021	REVENUS	Montants			
	Compte financier 2020	Budget Initial 2021	Budget rectificatif 2021	Budget rectificatif 2021			Compte financier 2020	Budget Initial 2021	Budget rectificatif 2021	Budget rectificatif 2021
Personnel	2 467 647	2 692 535	2 657 294	-43 252	Subvention de l'Etat	472 865	416 630	436 848	19 208	
Autres charges de personnel (noté)					Prévisions	2 726 184	2 726 184	2 726 184	0	
Frais de fonctionnement autres que les charges de personnel	2 667 242	5 076 925	2 390 410	-1 686 515	Surplus subvention	757 526	780 325	745 176	-13 250	
Intérêts (y compris amortis)	67 500	67 600	75 000	75 000	Autres produits	1 261 108	2 265 600	3 077 632	-197 660	
TOTAL DES CHARGES (I)	5 202 391	6 202 630	6 115 704	-105 330	TOTAL DES PRODUITS (2)	3 317 676	4 188 618	4 035 266	-155 356	
Résultat prévisionnel - résultat (I) - (2) - (1)	0	0	0	86 600	Résultat prévisionnel - perte (I) - (2) - (1)	69 150	-169 032	-82 432	86 600	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (I) + (2) - (1) + (4)	5 202 391	6 202 630	6 115 704	-105 330	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (I) + (2) - (1) + (4)	5 202 391	6 202 630	6 115 704	-105 330	

**BUDGET RECTIFICATIF 2021 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

	Montants Compte financier 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants Budget rectificatif 2021	Ecart entre le Budget rectificatif 2021 et le Budget Initial 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-69 150	-169 032	-82 432	86 600
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	138 197	85 000	88 500	3 500
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-26 276	0	-62 000	-62 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	550 000	500 000	-50 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	-550 000	-520 000	30 000
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0	0	0	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	42 771	-84 032	-75 932	8 100

**BUDGET RECTIFICATIF 2021 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
ETAT PREVISIONNEL DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES**

CHARGES	Montants				Ecart entre le Budget rectificatif 2021 et le Budget Initial 2021	REVENUS	Montants			
	Compte financier 2020	Budget Initial 2021	Budget rectificatif 2021	Budget rectificatif 2021			Compte financier 2020	Budget Initial 2021	Budget rectificatif 2021	Budget rectificatif 2021
Insuffisance d'autofinancement	0	84 032	75 932	0	Amortissements	42 771	0	0	42 771	
Amortissements	54 862	1 711 360	895 000	-150 660	Provisionnement de l'Etat par l'Etat				0	
					Provisionnement de l'Etat par les autres entités				0	
					Autres ressources	2 785	502 000	520 000	-18 000	
Remboursement des autres financements	42 874	49 000	49 000	0	Augmentation des autres financements	0	0	0	0	
TOTAL DES CHARGES (3)	97 736	1 829 652	1 118 932	-120 660	TOTAL DES RESSOURCES (4)	45 556	502 000	520 000	-18 000	
Appréciation de fonds de roulement (5) - (3) - (4)	0	0	0	98 160	Évaluation de fonds de roulement (5) - (3) - (4)	52 225	589 032	589 032	0	

Et ADOPTENT le BUDGET RECTIFICATIF 2021

Ainsi délibéré en Bureau,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 11 octobre 2021

Le Président de la Chambre d'agriculture
du Jura

François LAVRUT



BUDGET Rectificatif 2021

Les hypothèses structurantes du BI 2021, validé durant la Session du 24 novembre 2020, restent maintenues pour ce Budget Rectificatif 2021. L'une des principales raisons de la réalisation de ce BR 2021 concerne les évolutions sur les cotisations obligatoires. En effet, des éléments ont été officialisés durant l'année 2021 et n'avaient donc pas pu être intégrés dans le Budget Initial. La 1ère concerne la création d'une cotisation de financement du dispositif d'animation et d'ingénierie de projets de la Chambre Régionale BFC pour un montant estimé en 2021 à 27 461€. Ce BR 2021 intègre également une modification des montants de financement du Centre de Prestations Régionalisées ajustés par rapport aux hypothèses communiquées par la CRA BFC après la réalisation de leur BR 2021 et à l'intégration de régularisations d'années antérieures en faveur de la Chambre d'agriculture du Jura (passage de 390 750€ à 348 500€). Ensuite, ce BR 2021 intègre une augmentation de la cotisation APCA avec l'ajustement des montants de financement de la DNSI mais aussi des cotisations DSM PROAGRI ou DQS. Des évolutions sont également à enregistrer sur les cotisations Forêts : +9k€ sur la cotisation au CNPF et -10k€ pour le service commun Valorisation Bois et Territoire. Enfin, une augmentation de 900€/an de la cotisation au fonds de garantie des Présidents (+1 800€ pour 2020 et 2021). La variation globale est de -5 100€ et le détail des cotisations obligatoires est joint en annexe.

Recettes en moins	- €	Dépenses en moins	5 099,69 €
		010 Cotisations obligatoires	5 099,69 €
Diminution déséquilibre Budgétaire	5 099,69 €	Augmentation déséquilibre Budgétaire	- €

L'autre modification importante concerne la mise à jour des hypothèses de masse salariale avec une diminution de -41k€ liée principalement à un effectif un peu inférieur que prévu (-1.2etp sur l'année) et au non remplacement de personnes absentes durant l'année 2021.

Dépenses en plus	85 500,00 €	Recettes en plus	67 000,00 €
020 Autres taxes sur rémunérations (subvention des impôts)	500,00 €	080 Recettes sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	57 960,00 €
021 Versement de transport	15 000,00 €		
040 Congés payés du personnel	1 500,00 €		
041 Primes et gratifications	2 000,00 €		
042 Autres indemnités (indemnités forales/DMT/Trage...)	50 000,00 €		
043 Pensions civiles	16 000,00 €		
044 CNPF	500,00 €		
Recettes en moins	- €	Dépenses en moins	69 500,00 €
		020 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres départements)	500,00 €
		040 Traitement, salaires et appointements	13 500,00 €
		041 Indemnités assimilées	500,00 €
		042 Cotisations d'assurances maladie	41 000,00 €
		043 Cotisations aux retraites	500,00 €
		044 Cotisations de prévoyance	500,00 €
		045 MSA-Forales	500,00 €
		046 Cotisation au FMA2C	10 000,00 €
		047 Autres charges sociales - Diverses	2 000,00 €
Diminution déséquilibre Budgétaire	41 000,00 €	Augmentation déséquilibre Budgétaire	- €

Ensuite, il a été décidé de procéder à des ajustements de montants prévisionnels. La variation globale de ces modifications est de -31 600€ (en fond jaune dans le tableau suivant). Par la même occasion, il a été décidé de diminuer le montant des "sécurités budgétaires". Comme annoncé dans les hypothèses du BI 2021, elles s'élevaient à un montant de 200k€ (réparties pour moitié en masse fonctionnement et pour moitié en masse salariale) et compensées par une recette d'équilibre en prestations non identifiées. Dans ce BR 2021, on a diminué de -50k€ la masse fonctionnement et de -50k€/1etp la masse salariale (en fond vert dans le tableau suivant) et diminué d'autant la recette d'équilibre.

Recettes au total		100 000,00 €	
00	Restes de années		100 000,00 €
Dépenses en moins		100 000,00 €	
0001	Electricité		500,00 €
0002	Carburants et lubrifiants		500,00 €
0003	Gaz		2 000,00 €
0004	Eau		500,00 €
0004	Fournitures administratives		3 750,00 €
0022	Location immobilière (jeu de rôle subside contre le compte 25)		500,00 €
0022	Location immobilière (jeu de rôle subside contre le compte 25)		750,00 €
004	Charges locatives et de copropriété		1 000,00 €
006	Frais d'assurance		2 000,00 €
006	Frais de voyages, séminaires, conférences		500,00 €
020	Personnel titulaire		2 200,00 €
024	Personnel à disposition occupé à l'établissement		4 000,00 €
025	Assurances et mutuelles		1 000,00 €
027	Frais et dépenses		1 500,00 €
028	Catalogues et imprimés		1 500,00 €
030	Déplacement Personnel		2 500,00 €
030	Déplacement Membres de la chambre d'agriculture		1 000,00 €
037	Réceptions		1 500,00 €
037	Frais postaux et frais de télécommunications		2 500,00 €
038	Formation continue du personnel de l'établissement		7 500,00 €
039	Transport automobile de nettoyage		2 500,00 €
039	Autres prestations extérieures diverses		7 500,00 €
070	Taxe sur les salaires		4 750,00 €
072	Allocations logement		500,00 €
070	Taxe foncière		750,00 €
073	Contribution FNAPP		500,00 €
075	Taxes diverses		750,00 €
044	Travaux, salaires et appointements		31 000,00 €
045	Pièces et fournitures		3 750,00 €
045	Calculs de prévoyance maladie		5 000,00 €
045	JCA Titulaire		750,00 €
045	Revenus ICFCA		3 250,00 €
047	Médicaments de base		500,00 €
047	Autres charges sociales - Diverses		250,00 €
053	Intérêts d'emprunt		750,00 €
059	Dépenses aux particuliers pour travaux et charges de fonctionnement		500,00 €
Dépenses en plus		- €	
Recettes au total		- €	
Dépenses en plus		157 850,00 €	
0002	Carburants et lubrifiants		1 000,00 €
0003	Fournitures administratives		1 000,00 €
0003	Fournitures administratives		2 000,00 €
0003	Linge, vêtements de travail		1 500,00 €
0004	Équipement et réparations sur biens mobiliers		2 000,00 €
006	Assurances		1 500,00 €
006	Assurances générales		1 000,00 €
006	Frais de voyages, séminaires, conférences		1 000,00 €
027	Frais et dépenses		500,00 €
025	Assurances et mutuelles		6 000,00 €
027	Frais et dépenses		1 500,00 €
029	Voyages et déplacements du personnel		3 000,00 €
030	Déplacement Personnel		17 000,00 €
030	Déplacement Membres de la chambre d'agriculture		10 000,00 €
037	Réceptions		4 000,00 €
037	Frais postaux et frais de télécommunications		27 000,00 €
038	Autres prestations extérieures diverses		63 750,00 €
039	Charges d'investissement pour compte propre - transferts aux autres entités		10 100,00 €
040	Autres charges diverses fonctionnement		1 000,00 €
040	Donations aux particuliers pour travaux et charges de fonctionnement		8 000,00 €
Recettes en moins		- €	
Dépenses en moins		136 260,00 €	
004	Achats d'œuvres et prestations de services (travaux aux particuliers)		60 000,00 €
004	Electricité		7 000,00 €
004	Gaz		8 000,00 €
004	Eau		500,00 €
004	Autres fournitures non matérielles		2 000,00 €
004	Location autres		14 000,00 €
004	Charges locatives et de copropriété		9 000,00 €
004	Équipement et réparations		800,00 €
020	Personnel titulaire		6 500,00 €
024	Personnel à disposition occupé à l'établissement		2 000,00 €
025	Assurances		1 500,00 €
027	Catalogues et imprimés		1 000,00 €
028	Transport Divers		500,00 €
030	Formation continue de nettoyage		10 000,00 €
032	Taxe foncière		2 000,00 €
040	Contributions localitaires		130,00 €
04	Frais sur prestations individuelles		800,00 €
040	Autres prestations individuelles		10 000,00 €
Déficit ou déséquilibre Budgétaire		- €	
Augmentation de l'équilibre Budgétaire		31 600,00 €	

Des opérations « exceptionnelles » sont également intégrées dans les hypothèses de ce BR 2021. Concernant l'opération immobilière de Champagnole et l'échange de locaux avec la Communauté de Communes de Champagnole/Nozeroy : initialement prévue comme une opération blanche dans le BI 2021 (550k€ en charges et en recettes) cette opération aboutira finalement à une marge de 20k€ (500k€ en charges et 520k€ en recettes). Par ailleurs, la méthode d'enregistrement de la prise en charge d'une quote-part des coûts de formations des agents de la chambre a été modifiée. Elle sera désormais directement retenue sur le compte de formation professionnelle (modification due au changement d'interlocuteur, OCAPIAT remplaçant le FAFSEA). L'impact prévisionnel est de -3k€ de résultat.

Recettes en moins		104 260,00 €		Dépenses en moins		121 250,00 €	
700	Auxiliaires divers	74 250,00 €		000	Transferts auprès du personnel de l'établissement	71 250,00 €	
701	Produits des ventes d'actifs immobilisés	30 010,00 €		000	VC direct et obéré	50 000,00 €	
Diminution déséquilibre budgétaire		17 000,00 €		Augmentation déséquilibre budgétaire		- €	

Enfin, il a également été décidé de mettre à jour les hypothèses concernant les recettes de prestations de services et de subventions d'exploitation. En effet, lors de la réalisation du Budget Initial, les dossiers de demande de subvention n'en sont souvent qu'au stade de projets en discussion. Dans ce BR 2021, on n'intègre donc un ajustement des montants de subventions par financeurs et les hypothèses de recettes de prestations des services ont été revues à la baisse (-40k€ soit -2.5%). La variation globale est de -8 100€.

Dépenses en plus		- €		Recettes en plus		70 160,00 €	
				700	Opérations agricoles pour le compte de l'Etat CASIM/RECAP/PPAF	30 000,00 €	
				740	Région	24 750,00 €	
				748	Union européenne	15 000,00 €	
				750	Revenus des valeurs mobilières de placement	5 400,00 €	
				760	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	0 000,00 €	
Recettes en moins		78 260,00 €		Dépenses en moins		- €	
706	Prestations de services	40 000,00 €					
708	Exp. Ministère de l'écologie autres subventions	750,00 €					
740	Département	4 500,00 €					
746	Commissaires et géomètres de communes	22 000,00 €					
760	Amortissements/charges financières Anticipées	11 010,00 €					
Diminution déséquilibre budgétaire		- €		Augmentation déséquilibre budgétaire		- 8 100,00 €	

Concernant les investissements, il a été décidé d'ajuster certains éléments avec la mise à jour des montants de l'opération immobilière de Champagnole (-160k€ d'investissement en bâtiment), l'hypothèse de l'achat de véhicules en LLD en fin de contrat prévu pour 2021 en plus de l'achat des véhicules du GPPF prévu initialement (+43 000€), la diminution du montant potentiel des prises de participation qui pour l'année 2021 se limitera à l'investissement dans la SCIC "ENSEMBLE BI'EAU". Le reste des investissements prévisionnels annoncé en BI 2021 est maintenu dans ce BR 2021 même s'il est probable que tout ne sera pas réalisé avant la fin de l'année 2021.

Dépenses en plus		43 000,00 €		Recettes en plus		- €	
01807	ACQUISITION VEHICULE	43 000,00 €					
Recette en moins		- €		Dépenses en moins		160 000,00 €	
				0200	BATIMENTS	160 000,00 €	
				0208	TITRE DE PARTICIPATION	3 000,00 €	
TOTAL évolution Dépenses - Section investissement		- 120 000,00 €		TOTAL évolution Recettes - Section investissement		- €	

En synthèse, le BI 2021 voté par l'Assemblée réunie en Session le 24 novembre 2020 était en déséquilibre de -169 032€. Le résultat prévisionnel passerait à -82 432€ dans ce BR 2021. La diminution prévisionnelle du fonds de roulement résultant du BI 2021 était de -689 032 € (en diminution de la réserve disponible). Elle passerait à -590 932€ dans ce BR 2021.

	BI 2021	BR1	BR 2021
Résultat fonctionnement	-169 032	86 600	-82 432
Valeur comptables des immobilisations cédées	550 000	-50 000	500 000
Dotations aux amortissements	70 000	10 000	80 000
Dotations aux provisions	15 000	-6 500	8 500
Prix de cession des immo cédées	-550 000	30 000	-520 000
Quote part amortissement des subventions	0	0	0
Reprise de provisions et amortissements	0	-62 000	-62 000
CAF prévisionnelle	-84 032	8 100	-75 932
Réintégration prix de vente cessions	550 000	-30 000	520 000
Emprunts et dettes en capital	0	0	0
TOTAL RECETTES CAPITAL +CAF	465 968	-21 900	444 068
TOTAL DEPENSES CAPITAL	-1 155 000	120 000	-1 035 000
EVOLUTION DU FOND DE ROULEMENT	-689 032	98 100	-590 932

DR 2021 - TABLEAU 1
Présentation des emplois.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois.

	Salariés placés LFI (M)	Non placés LFI (N)	Total organisme (M + N)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP	0	48,87	48,87

Appel de personnel d'entretien utilisé par le bénéficiaire de prestations en ETP (*)

0

NB: Pour les opérations de Titularisation, l'automatisme d'emplois sous plafond LFI est égal au plafond effectif par le responsable de programme chef de file du budget global de l'Etat (x).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS hors PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel **	ETPT	Charges de personnel **	ETPT	Charges de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	0	0	48,87	2 681 798	48,87	2 681 798
1 - TITULAIRES	0	0	45,98	2 329 948	45,98	2 329 948
Titulaire Etat	0	0			0,00	0
Titulaire organisme (autre emploi)	0	0	45,98	2 329 948	45,98	2 329 948
2 - CONTRACTUELS	0	0	3,89	188 476	3,89	188 476
Contractuels de droit public	0	0	0,00	0	0,00	0
KCD	0	0			0,00	0
KCDD	0	0	0,00	0	0,00	0
Titulaires effectifs sur contrat emploi de l'organisme profils et statuts inscrits sur le budget de l'organisme	0	0	0,00	0	0,00	0
Contractuels de droit privé	0	0	3,89	188 476	3,89	188 476
KCD	0	0			0,00	0
KCDD	0	0	3,89	188 476	3,89	188 476
3 - CONTRATS AIDÉS			0,00	0	0,00	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)				187 374		187 374

* Charges de personnel correspondent à toutes les charges de l'organisme. Sur total des charges de personnel inscrit dans le tableau ci-dessus, sont des agents rémunérés hors des charges de personnel figurant dans le budget de l'Etat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

(hors à disposition volontaire - ETP) et allocations de personnel (hors dans le tableau ci-dessus)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME	
	ETPT **	Charges de personnel **
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (1 + 2)	0	0
1 - EMPLOIS REMBOURSES À L'ORGANISME	0	0
2 - EMPLOIS NON REMBOURSES À L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETP et charges de personnel dans la présentation des emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et charges de personnel affectées au sein du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(hors à disposition volontaire)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI	
	ETPT **	Charges de fonctionnement **
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,02	87 008
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,02	87 008
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETP non rémunérés dans la présentation des emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement affectées au sein du budget de l'organisme.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Evénements de la				PRODUITS	Evénements de la			
	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants Budget rectifié au 31/12/2021	Budget rectifié au 31/12/2021 et le Budget Initial 2021		Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants Budget rectifié au 31/12/2021	Budget rectifié au 31/12/2021 et le Budget Initial 2021
Personnel	2 454 049	2 695 500	2 651 750	-43 750	Subventions de l'Etat	472 805	410 059	435 859	19 200
dont charges de personnel affecté*				0	Résultat affecté	2 720 194	2 720 194	2 720 194	0
Financement autre que les charges de personnel	2 964 262	3 678 500	3 390 450	-188 100	Autres subventions	757 529	780 305	793 875	13 250
Impression (à ces crédits)	87 924	83 600	72 500	-10 100	Autres produits	1 561 758	2 265 500	2 077 000	-187 850
TOTAL DES CHARGES (1)	5 386 826	6 357 600	6 115 700	-241 950	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 317 876	6 189 618	6 033 268	-155 380
Résultat prévisionnel : bénéfice (2) = (2) - (1)	0	0	0	86 600	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	69 190	189 032	82 432	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (3) = (2) + (1)	5 386 826	6 357 600	6 115 700	-155 350	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) = (3) + (4)	5 386 826	6 357 600	6 115 700	-155 380

* Il s'agit des deux catégories de comptes prévoyant les contributions employeur au CAS Personnel.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants Budget rectifié au 31/12/2021	Evénements de la Budget rectifié au 31/12/2021 et le Budget Initial 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (2) ou perte (-4))	-69 190	-189 032	-82 432	86 600
+ dépréciations successivement, dépréciations et provisions	138 107	85 000	98 500	3 500
+ reprises sur encassements, dépréciations et provisions	-26 276	0	-82 000	-62 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0	550 000	500 000	-50 000
- profits de cession d'éléments d'actif	0	-550 000	-520 000	30 000
+ quote-part nette ou résultat des financements obtenus à dessein	0	0	0	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	42 771	84 032	-75 932	8 100

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Evénements de la				RESSOURCES	Evénements de la			
	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants Budget rectifié au 31/12/2021	Budget rectifié au 31/12/2021 et le Budget Initial 2021		Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants Budget rectifié au 31/12/2021	Budget rectifié au 31/12/2021 et le Budget Initial 2021
Insuffisance d'autofinancement	0	84 032	75 932	0	Capacité d'autofinancement	42 771	0	0	8 100
Emprunts	54 862	1 110 000	995 000	-120 000	Financement de l'Etat par l'Etat				0
					Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat				0
					Autres ressources	2 700	550 000	520 000	-30 000
Participation des autres Financiers	42 874	40 000	40 000	0	Augmentation des dettes financières	0	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	87 736	1 239 032	1 110 932	-120 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	45 571	550 000	520 000	-21 900
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	98 100	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	62 205	689 032	590 932	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants Budget rectifié au 31/12/2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-62 205	-689 032	-590 932
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-1 704 236	-37 016	61 060
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDÈMENT (9) ou PRÉLEVEMENT (10)*	1 662 022	-652 022	-652 022
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	-62 205	-741 236	-643 137
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 704 236	-1 741 236	-1 643 137
Niveau final de la TRÉSORERIE	1 662 022	1 000 000	1 000 000



POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BR 2021 - Comptes à 3 chiffres

CHARGES	Montants CP 2020		Montants BR 2021		Evolution CP 2020 / BR 2021		Evolution CP 2020 / CP 2019		Montants BR 2021		Evolution CP 2021 / CP 2019	
	Montants	% Total Charges CP 2020	Montants	% Total Charges CP 2020	Evolution CP 2020 / BR 2021	% Evolution CP 2020 / BR 2021	Evolution CP 2020 / CP 2019	% Evolution CP 2020 / CP 2019	Montants BR 2021	% Total Charges CP 2021	Evolution CP 2021 / CP 2019	% Evolution CP 2021 / CP 2019
Personnel												
Travaux, salaires et autres honoraires - Salariés et AIA (Compte 041)	1 726 885		1 883 590		123 880	7%			1 883 590		4 710	0%
Coût des prestations (FONDS PENSION) - Prestations, Allocations complémentaires (Comptes 042), Salariés et AIA	655 082	46%	740 880	43%	57 198	9%			740 880	43%	45 637	4%
Salaires sociaux et autres charges sociales, Assurances du personnel, Charges sociales, aide aux membres (Compte 043)	33 110		36 480		3 370	10%			36 480		3 370	7%
Sous-Total Charges de Personnel	2 415 077		2 661 950		246 873	10%			2 661 950		246 873	10%
Fonctionnement autre que les charges de personnel												
Fournitures de bureau (Compte 052)	-		-		-				-		-	
Achats et ventes et prestations de services (Compte 053)	-		68 028		68 028				68 028		68 028	
Matériels et autres fournitures (Compte 054)	18 628		17 258		-1 370	-7%			17 258		13 578	-23%
Chiffre d'affaires (Compte 055)	-		-		-				-		-	
Locations immobilières (Compte 056)	63 010		71 758		8 748	14%			71 758		8 748	14%
Charges sociales de complément (Compte 057)	39 638		39 638						39 638		39 638	
Charges sociales (Compte 058)	14 074		14 000		-74	-0%			14 000		-74	-0%
Revenus d'activités (Compte 059)	20 480		20 000		-480	-2%			20 000		-480	-2%
Dotations et réserves (Compte 060)	-		800		800				800		800	
Documentation (Compte 061)	20 986		9 838		-11 148	-53%			9 838		-11 148	-53%
Personnel intérimaire et AIA à disposition (jugement) - (Compte 062)	122 760		128 238		5 478	4%			128 238		5 478	4%
Personnels (Compte 063)	800		2 508		1 708	214%			2 508		1 708	214%
Services, taxes et expéditions, publications, relations publiques (Compte 064)	17 930		12 828		-5 102	-28%			12 828		-5 102	-28%
Transport (Compte 065)	804		800		-4	-0%			800		-4	-0%
Déplacements, missions (Personnel - Eau et régimes), Réceptions (Compte 066)	81 271		80 828		-443	-0%			80 828		-443	-0%
Plan, parties et infrastructures (Compte 067)	81 121	63%	80 800	63%	-321	-0%			80 800	63%	-321	-0%
Services techniques (Compte 068)	27		800		773	2863%			800		773	2863%
Participations (Compte 069)	246 074		217 900		-28 174	-11%			217 900		-28 174	-11%
Taxe sur les sociétés (Compte 070) - Société et Eau	180 284		180 228		-56	-0%			180 228		-56	-0%
Charges liées aux comptes à payer (Compte 071)	2 182		800		-1 382	-63%			800		-1 382	-63%
Autres, Impôts, taxes et cotisations assimilées sur rémunérations (Compte 072)	24 428		40 828		16 400	67%			40 828		16 400	67%
Taxe foncière et véhicules à motor (Compte 073)	20 027		20 728		701	3%			20 728		701	3%
Contributions FRETIF et taxes diverses (Compte 074)	8 930		9 728		798	9%			9 728		798	9%
Charges sur entreprises immobilières (Compte 075)	-		1 500		1 500				1 500		1 500	
Value ajoutée aux actifs (Compte 076)	-		300 000		300 000				300 000		300 000	
Charges financières - Coût des obligations (Compte 077)	1 078 071		1 084 200		6 129	0%			1 084 200		6 129	0%
Charges d'exploitation - Fonctionnement (Compte 078)	88 081		81 700		-6 381	-7%			81 700		-6 381	-7%
Dotations aux entreprises et réserves (Compte 079)	18 627		18 700		73	0%			18 700		73	0%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (071)	-		-		-				-		-	
Dotations aux entreprises et établissements (Compte 080)	138 127		18 128		-119 999	-87%			18 128		-119 999	-87%
Revenu sur les sociétés (Compte 081)	7 018		8 200		1 182	17%			8 200		1 182	17%
Sous-Total Charges de Fonctionnement	2 884 252		2 388 458		-495 794	-17%			2 388 458		-495 794	-17%
Intervention (à voir distinctement)												
Subventions - Charges de services pour compte propre (Compte 082)	87 824	6%	73 800	6%	-14 024	-16%			73 800	6%	-14 024	-16%
Sous-Total Charges d'intervention	87 824		73 800		-14 024	-16%			73 800		-14 024	-16%
TOTAL DES CHARGES (1)	3 300 828		8 143 208		4 842 380	14%			8 143 208		4 842 380	14%
Résultat / bénéfice (1) + (2) - (1)												
TOTAL SÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (2) + (3) + (4)	3 300 828		8 143 208						8 143 208			

PRODUITS	Montants CP 2020		Montants BR 2021		Evolution CP 2020 / BR 2021		Evolution CP 2020 / CP 2019		Montants BR 2021		Evolution CP 2021 / CP 2019	
	Montants	% Total Produits CP 2020	Montants	% Total Produits CP 2020	Evolution CP 2020 / BR 2021	% Evolution CP 2020 / BR 2021	Evolution CP 2020 / CP 2019	% Evolution CP 2020 / CP 2019	Montants BR 2021	% Total Produits CP 2021	Evolution CP 2021 / CP 2019	% Evolution CP 2021 / CP 2019
Subventions de l'Etat												
Subventions de l'Etat - (Etat, provinces de la Région, organismes publics agréés pour le compte de l'Etat) (Compte 701)	472 835	6%	435 835	7%	-37 000	-8%			435 835	7%	-37 000	-8%
Sous-Total Subventions de l'Etat	472 835		435 835		-37 000	-8%			435 835		-37 000	-8%
Fiscalité affectée												
Produits affectés - Taxes affectées (Compte 702)	2 728 084	47%	2 728 184	46%	100	0%			2 728 184	46%	100	0%
Sous-Total Fiscalité affectée	2 728 084		2 728 184		100	0%			2 728 184		100	0%
Autres subventions												
Subventions de fonctionnement - Région, Département, Union Européenne et autres (Subventions et dépenses publiques) (Compte 703 et 704)	767 638	16%	783 575	13%	15 937	2%			783 575	13%	15 937	2%
Sous-Total Autres Subventions	767 638		783 575		15 937	2%			783 575		15 937	2%
Autres produits												
Vente de produits (Compte 705)	-		-		-				-		-	
Prestations de services (Compte 706)	1 880 087		1 918 838		37 751	2%			1 918 838		37 751	2%
Revenus de gestion de personnel et autres produits (Compte 708)	25 911		37 908		11 997	46%			37 908		11 997	46%
Revenus des immobilisations (Compte 709)	-		-		-				-		-	
Libéralités (Compte 710)	-		-		-				-		-	
Produits des opérations d'investissement (Compte 711)	-		820 838		820 838				820 838		820 838	
Revenus des valeurs mobilières de placement (Compte 712)	8 280		9 420		1 140	14%			9 420		1 140	14%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (071)	-		-		-				-		-	
Produits des activités des éléments du cycle - (Compte 713/714)	-		-		-				-		-	
Autres produits divers - PAFPCA (Compte 715)	37 900		1 758		-36 142	-95%			1 758		-36 142	-95%
Revenus des biens immobiliers (Compte 716)	-		-		-				-		-	
Autres produits financiers (Compte 717)	98		9		-89	-91%			9		-89	-91%
Revenus sur pensions pour retraite et stages de fonctionnement (Compte 718 + 719)	26 278		82 838		56 560	215%			82 838		56 560	215%
Sous-Total Autres Produits	1 943 186		2 811 838		868 652	44%			2 811 838		868 652	44%
TOTAL DES PRODUITS (2)	3 217 676		6 053 208		2 835 532	88%			6 053 208		2 835 532	88%
Prevision / perte (4) + (1) - (2)	88 152		82 432		-5 720	-6%			82 432		-5 720	-6%
TOTAL SÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) + (2) + (4)	3 248 428		6 060 828		2 812 400	87%			6 060 828		2 812 400	87%



BUDGET INITIAL 2022

PRESENTATION DU BUDGET

Session du 26/11/2021



BUDGET INITIAL 2022

Le budget initial 2022 est construit en tenant compte des projections d'exécution du budget 2021 et en intégrant les évolutions pressenties pour l'avenir. Il est présenté déficitaire à hauteur de -318k€.

Il est construit avec les évolutions de contexte et les hypothèses majeures suivantes :

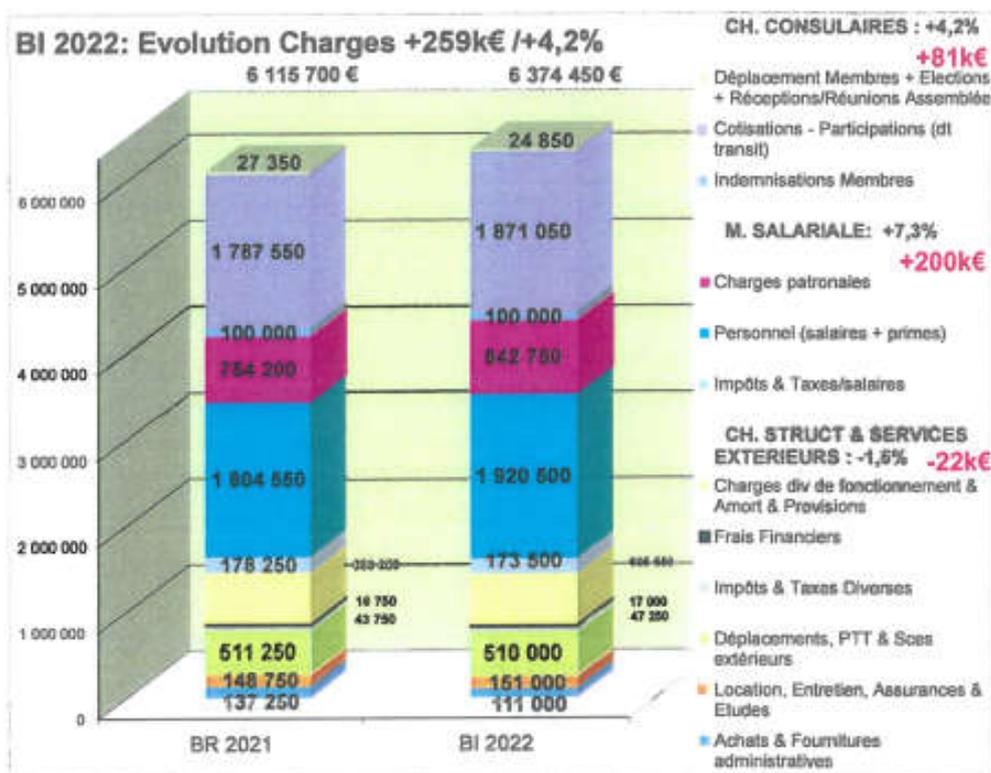
- L'organisation du réseau des Chambres d'agriculture continue son évolution. Après la régionalisation des fonctions supports (Centre de Prestations Régionalisé) qui poursuit ses ajustements, l'organisation des systèmes informatiques au niveau national (DNSI) conduit à une augmentation des cotisations obligatoires qui remontent à l'APCA, via la Chambre régionale d'agriculture. Le budget initial présenté ne prend pas en compte les évolutions qui découleront du futur contrat d'objectif et de performance (COP) entre l'Etat et le réseau. Le COP prévoit le renforcement du pilotage par la tête du réseau, la mutualisation et la performance globale des Chambres d'agriculture. Ces évolutions conduiront à une contribution plus forte de la Chambre d'agriculture du Jura au fonds de mutualisation.
- La masse salariale globale est en augmentation. C'est la traduction de la volonté de la Chambre d'agriculture d'être présente pour accompagner les exploitations agricoles dans les évolutions réglementaires (mise en place du conseil stratégique phyto, conseil et accompagnement dans les nouvelles zones vulnérables aux nitrates, établissement de plan d'épandage pour le futur cahier des charges comté) et d'investir de nouveaux secteurs d'activité à développer : conseil en maraîchage, développement de filières territoriales, projets alimentaires territoriaux. A noter que l'année 2022 sera une année de prospection et de calage des prestations nouvelles, donc avec des prestations qui ne seront pas à leur niveau optimal.
- Ce budget est établi avec des hypothèses sur les niveaux de financement des différents programmes. Il s'agit notamment des financements CasDAR dont le nouveau programme 2022-2027 est en cours de définition au moment de l'établissement du BI. L'hypothèse de la stabilité du financement a été retenue. Il en est de même sur le programme Avenir Agriculture Jura établi avec le Conseil départemental.
- Enfin, le programme d'investissements est important pour 2022 (613k€). Cette situation est due au report des travaux prévus en 2021 sur le site de Lons-le-Saunier. Ces travaux de réhabilitation de bureaux comprennent une phase de désamiantage qui alourdit le coût total (+100 k€). Des travaux obligatoires sur le réseau assainissement sont à réaliser en 2022 : séparation des eaux pluviales et des eaux usées et déplacement de la conduite d'évacuation des eaux usées.

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération N°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par programme (7 programmes).

① La Section de fonctionnement

A) LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Pour un total de 6 374 450€, les charges prévisionnelles sont en augmentation de +4,2% (+258 750€) par rapport à celles du budget rectificatif 2021. Elles se répartissent en 3 principales masses détaillées ci-après :



↳ Les charges de structures & services extérieurs :

-1.5% soit -22 000€ à 1 441 800€ Enveloppe budgétaire "Fonctionnement" hors cotisations obligatoires (1 767 750€) et non obligatoires (29 800€), déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (19 000€) et frais d'élection Chambre (5 850€) repris en charges consulaires et hors impôts et taxes liés aux dépenses de personnel repris dans la masse salariale (173 500€) et dans les charges consulaires (7 000€).

Les principales évolutions se caractérisent par :

- Le maintien dans les mêmes montants qu'en BR 2021 de l'écriture en valeur comptable des éléments d'actifs cédés de 500 000€ due à la vente des bureaux actuels de Champagnole (équilibrée par une recette de produit de cession de l'actif de 520 000€).
- l'augmentation des sécurités budgétaires de +50k€ afin d'atteindre le niveau du BI 2021.
- la diminution des achats d'études et prestations de services de -32k€.
- une diminution des postes stagiaires, intérim et mise à disposition de personnel -33k€.

A noter, comme dans le BI 2021, l'intégration d'un montant de 100k€ de "sécurités budgétaires" compensé par des recettes d'équilibre en prestations de service (idem BI 2021 mais +50k€ vs BR 2021).

➤ **La masse salariale :**

+7.3% (soit +199 750€) à 2 936 750€ Enveloppe budgétaire "Personnel" hors indemnités chargées des membres élus repris en charges consulaires (93 000€), y compris les impôts et taxes liés aux dépenses de personnel de l'enveloppe budgétaire "Fonctionnement" (173 500€).

- l'effectif de 54.2 Équivalents Temps Plein en augmentation de 4.7ETP rémunérés (dont +1etp de sécurités budgétaires) due au non remplacement des agents ayant quitté la CA39 en 2020 et dont les embauches n'ont été réalisées que fin 2021 voire début 2022 (7 embauches entre septembre 2021 et début 2022).
- par ailleurs, les provisions de congés payés et de CET sont maintenues à leur niveau de 2021 en prenant comme hypothèse que les soldes à fin 2022 seront identiques à ceux de fin 2021.

A noter que les hypothèses du budget initial 2022 comprennent 2 embauches prévisionnelles dites de "sécurités budgétaires" (idem BI 2021 mais +1etp/+50k€ vs BR 2021) pour un coût de 100k€ compensé par une recette d'équilibre en prestations de service.

➤ **Les charges consulaires de l'Assemblée :**

+4.2% (soit + 81 000€) à 1 995 900€ Enveloppe budgétaire "Intervention" y compris les cotisations obligatoires (1 767 750€) et non obligatoires (29 800€), les indemnités membres élus (93 000€) et les impôts et taxes correspondants (7 000€), les déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (19 000€) ainsi que les frais d'élection Chambre (5 850€).

- les indemnités des membres élus ainsi que les impôts et taxes correspondants sont maintenus à leur niveau du BR 2021 à 100 000€.
- les frais de fonctionnement de l'Assemblée sont en légère diminution de -2 500€ vs BR 2021.
- la provision pour les frais d'élection des chambres est maintenue à 5 850€.
- les subventions et cotisations s'élèvent à 1 871 070€ et sont en nette augmentation par rapport au BR 2021 (+83.5k€). Elles se divisent en 3 catégories :

	BR 2021	BI 2022
Cotisations Obligatoires	1 684 250 €	1 767 750€
Subventions Non Obligatoires	73 500 €	73 500€
Cotisations Non Obligatoires	29 800 €	29 820€
Total Subventions & Cotisations	1 787 550€	1 871 070€

- **Les cotisations obligatoires** sont en augmentation de 83 500€. Elles représentent 95% des Subventions et Cotisations.

Parmi les points à noter :

- l'augmentation de +0.5% de la cotisation au FNSP +14k€. Troisième et dernière augmentation de +0.5% entre 2020 et 2022. Il est à noter que ce fonds de péréquation peut être sollicité pour des financements et que dans ce budget, on prévoit de récupérer 24.5k€ dans le cadre d'actions coordonnées au niveau régional par la Chambre Régionale BFC.
- Une suppression d'une partie des cotisations APCA DNSI facturées en direct au Chambres Départementales pour 32 850€.
- Une augmentation des cotisations vers la Chambre Régionale d'Agriculture BFC de +105k€ expliquée par l'augmentation de la cotisation nationale DNSI de la région de +16% et par l'évolution du périmètre affecté au CPR SI BFC (en contrepartie de la baisse des cotisations Apca annoncée précédemment). Par ailleurs, en BR 2021, la CA39 avait bénéficié de régularisations d'années antérieures pour un montant de -49k€, ce qui a tendance à amplifier l'augmentation réelle entre le BR 2021 et BI 2022. Pour rappel, ces cotisations permettent de financer le fonctionnement de la Chambre Régionale mais aussi les investissements en outils et matériels informatiques (propres à la CA39 ou mutualisés au niveau de la région BFC), la cellule d'animation régionale et d'ingénierie de projets ainsi que le Centre de Prestations Régionalisées regroupant l'ensemble des fonctions support (services informatiques, ressources humaines, comptabilité, achat et économie).

	BR 2021	BI 2022
Cotisations APCA	136 100€	102 000€
<i>Dont Cotisation annuelle APCA</i>	81 650€	82 100€
<i>Dont Cotisation DNS</i>	42 550€	9 700€
<i>Dont Cotisation Reso</i>	1 700€	1 700€
<i>Dont Cotisation DSM PRDAGR</i>	10 000€	8 400€
<i>Dont Cotisation DGS</i>	200€	100€
Cotisation Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	55 000€	68 500€
Cotisation CNPF	401 000€	401 000€
Cotisation Chambre Régionale d'Agriculture BFC	259 000€	259 000€
Cotisation CRA BFC CPR Fonctions Supports	229 000€	252 000€
Cotisation CRA BFC CPR Informatique	119 500€	201 500€
Cotisations PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	460 500€	460 500€
<i>Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois</i>	198 000€	198 000€
<i>Dont Cotisation services communs Valorisation du bois et territoire</i>	262 500€	262 500€
Cotisation communes forestières	19 000€	19 000€
Cotisation FG Présidents	5 150€	4 250€
Cotisations Obligatoires	1 684 250€	1 767 750€

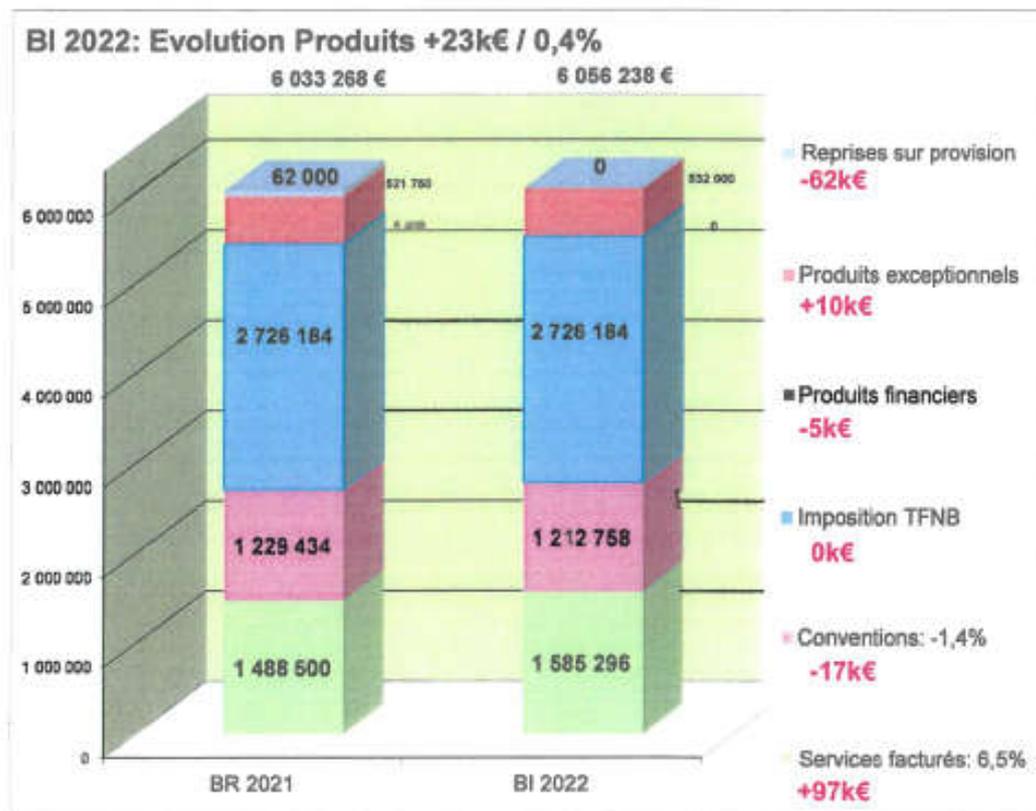
- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires** s'élèvent à 103 320€ maintenues au niveau des montants du BR 2021.

	BR 2021	BI 2022
Subventions Diverses	2 000€	8 000€
Prix et Récompenses	1 000€	2 000€
Participations à Manifestations	2 000€	5 000€
Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600€	1 600€
Participation JURA INITIATIVES	700€	700€
Subvention Solidarité Paysans / RESA 39	7 550€	7 550€
Subvention Association REAJIR/SOELIS	55 000€	45 000€
Subvention AFDI	500€	500€
Subvention JA Bourgogne Franche Comté	2 500€	2 500€
Subvention Association du Personnel CA39	650€	650€
Total Subventions Non Obligatoires	73 500€	73 500€

	BR 2021	BI 2022
Cotisations DIVERSES	1 159€	1 159€
Cotisation AFDI	1 600€	1 600€
Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000€	3 000€
Cotisation CAUE	150€	150€
Cotisation INITIATIVE JURA	170€	170€
Cotisation ADFPA	410€	410€
Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350€	1 350€
Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200€	200€
Cotisation ADEFOR	100€	100€
Cotisation ASSOC. JURA AGRICOLE	20 051€	20 051€
Cotisation Réajir/Soélis	1 000€	1 000€
Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200€	200€
Cotisation COMITE DEP TOURISME	80€	80€
Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100€	100€
Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100€	100€
Cotisation Office Commerce/Art ComCom Arbois Poligny Salins	50€	50€
Cotisation Solidarité Paysan 39	80€	80€
Total Cotisations Non Obligatoires	29 800€	29 800€

B) LES RECETTES PREVISIONNELLES

Pour un total de 6 056 238€, les recettes sont en augmentation par rapport au Budget Rectificatif 2021 (+22 970€) et se répartissent dans les masses budgétaires suivantes :



Les Prestations de service :

+6.5% soit +96 796€ à 1 585 296€ Enveloppe budgétaire "Autres Produits" hors produits financiers, autres produits divers et reprises de provisions (532 000€)

Les principaux points à relever sont :

- une forte ambition sur la prestation plan d'épandage de +30k€ liée à un accompagnement de la filière "Comté" avec des communications du CIGC sur le sujet et une potentielle modification du cahier des charges
- la mise en place de nouvelles prestations autour du conseil stratégique et de la Haute Valeur Environnementale en agronomie et en viticulture avec un objectif de 11k€ de recettes en 2022
- la facturation en 2022 des coûts de création des ASA Forestières des dernières années -14k€
- la baisse de -33k€ de l'objectif de prestations Agrilean
- l'augmentation de 33k€ des prestations "installation Plan d'entreprise et avenant"

A noter également : les tarifs 2021 des prestations évoluent sur la base d'un taux directeur d'augmentation de +1.8%. L'ajustement des prestations au forfait en fonction du temps passé se poursuit. Le département CTEE fait évoluer le tarif journée de 660€ à 664€ pour les collectivités.

↳ Les Conventions :

-1.4% soit -16 676€ à 1 212 758€ Enveloppe budgétaire "Subventions Etat" et "Autres Subventions"

Les éléments essentiels concernent :

- le maintien des crédits prévisionnels liés au programme d'actions du CasDAR (200k€) et sollicitation de 14k€ supplémentaires sur les AAP CasDAR 775
- la diminution des fonds "Forêt" de -28k€ principalement due à la fin des financements de l'appel à projet leader PNR sur le bilan et les perspectives de la fruitière de gestion forestière
- la diminution des financements du Conseil Régional 43k€ avec principalement la fin du projet "AAP 2020 Mesure 16 Coopération - Installation et dynamique territoriale" et de l'action GAIA
- le maintien du retour sur la cotisation obligatoire FNSPCA à 25k€
- la demande de financement AAJ auprès du Conseil Départemental du Jura de 167k€ ainsi que le cofinancement sur le projet Leader du Pays Lédonien "Optimiser" 6k€
- L'accompagnement de la Commune de Tavaux sur la création de la "plateforme Bio" prévu pour un montant prévisionnel de 24k€

Évolution des subventions par financeur :

	BR 2021	BI 2022
CasDAR PRDA et appels à projet casdar 775	214 250€	228 733€
Programmes Forestiers (retour fonds péréquation Forêt Bois / Adevbois / leader PNR)	376 400€	348 721€
Etat : actions installation, transmission & CePPP	78 919€	80 278€
UE FEDER installation	500€	7 550€
UE Leader/Feder/Interreg (hors Thématiques installation, transmission)	52 020€	47 450€
CasDAR Ecophyto dispositif fermes Dephy + Appel à projets communication	30 000€	30 000€
Conseil Reg BFC thématique installation, transmission	58 210€	28 202€
Conseil Rég BFC diverses subventions (hors thématiques installation, transmission, Energie et Chgt Climatique et viticulture)	81 690€	68 270€
Conseil Départemental du Jura : contractualisation Avenir Agriculture Jura + Cofi leader Pays Lédonien	168 005€	173 100€
Agence de l'Eau RMC	32 000€	25 593€
Conventions énergie et Changement Climatique (Ademe / Conseil Régional BFC / Commissariat de Massif)	61 900€	63 901€
Retour sur Cotisation Obligatoire FNSP	24 500€	24 500€
Programmes Viticoles (FAM / Conseil Reg / IFV)	2 000€	12 734€
ONEMA : Bulletin de Santé du Végétal	10 000€	10 000€
Divers	39 040€	63 726€
TOTAL Subventions d'Exploitation Budget	1 229 434€	1 212 758€

↳ La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti

2 726 184€ Enveloppe budgétaire "Impôt"

Maintien de la TA TFNB à son niveau de 2021.

↳ Les Autres Produits :

532 000€ Enveloppe budgétaire "Autres produits" hors prestations de service (1 585 296€)

Diminution de +57 150€ par rapport au BR 2021 quasi exclusivement dû au montant de reprise de provision réalisée en BR 2021.

A noter le maintien dans les mêmes montants qu'en BR 2021, de la recette de produit de cession de l'actif de 520 000€ due à la vente des bureaux actuels de Champagnole (équilibrée par l'écriture en valeur comptable des éléments d'actifs cédés de 500 000€).

② 2ème SECTION : INVESTISSEMENTS

➤ **LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER :**

Les dépenses prévisionnelles en capital s'élèvent à 613 000€. Le Budget Initial 2022 intègre notamment :

- l'achat de bureaux à Champagnole estimé à 390 000€ et la cession des anciens pour 580 000€ car l'opération ne sera sans doute pas réalisée comptablement en 2021
- l'achat des bureaux du GDS du site de Lons Le Saunier estimé à 60 000€ car l'opération ne sera sans doute pas réalisée comptablement en 2021
- la réalisation de travaux et d'aménagement des bâtiments du site de Lons le Saunier estimée à 350 000€. (maintien de la 1ère estimation de Sica Jura)
- la prise en compte des coûts de désamiantage liés aux travaux des bâtiments du site de Lons le Saunier estimés à 100 000€.
- la prise en compte des coûts de mise aux normes du réseau d'assainissement des bâtiments du site de Lons le Saunier estimés à 100 000€.
- l'installation dans le site de Lons le Saunier de stores extérieurs occultants électriques côté Ouest pour 32 000€.
- l'achat de bureaux à Foucherans estimé à 30 000€ (2 bureaux)
- l'achat d'un local préfabriqué pour entreposer le matériel sur le site de Foucherans (20 000€)
- une provision de 45 000€ pour étudier le rachat des véhicules en LLD arrivant en fin de contrat en 2022.
- l'investissement dans du mobilier pour équiper les salles et bureaux du site de Lons le Saunier pour 22 000€.

<input type="checkbox"/> Remboursement de capital emprunté	40 000€
<input type="checkbox"/> Logiciels	5 000€
<input type="checkbox"/> Autres Immobilisations incorporelles	30 000€
<input type="checkbox"/> Bâtiments	-80 000€
<input type="checkbox"/> Aménagement de bâtiment	545 000€
<input type="checkbox"/> Matériels autres	4 000€
<input type="checkbox"/> Acquisition Véhicules	45 000€
<input type="checkbox"/> Matériel informatique	0€
<input type="checkbox"/> Mobilier	22 000€
<input type="checkbox"/> Titre de Participation	2 000€
TOTAL	613 000€

Est à noter également : l'investissement en matériels informatiques est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture BFC dans son budget 2022 et il est financé sur 3 ans par une cotisation dans le budget de fonctionnement de notre Chambre.

➤ **LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :**

Pour le Budget Initial 2022, il est prévu un financement des investissements immobiliers et/ou mobiliers à partir des réserves de la Chambre et en sollicitant un emprunt bancaire à moyen terme estimé en prévisionnel à 200 000€.

③ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT & FONDS DE ROULEMENT

Les prévisions du Budget Initial 2022 de fonctionnement et d'investissement génèreraient :

- une capacité d'autofinancement de -250 212€ (insuffisance de financement)
- une diminution du fonds de roulement de -143 212€. Cette évolution correspondrait à environ -8j de fonctionnement.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Soins plafond LFI (A)	Hors plafond LFI (B)	Total organisme (A+B)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP*	0	84,23	84,23

Rappel du plafond emplois validé par le responsable de programme en ETP (A) :

0

NB: Pour les dépenses de F204, l'attribution d'emplois hors plafond LFI (B) est liée indirectement au plafond validé par le responsable de programme chef de file du budget global de F204 (A).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

voir information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel**	ETPT	Charges de personnel**	ETPT	Charges de personnel**
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	0	0	84,23	2 696 258	84,23	2 696 258
1 - TITULAIRES	0	0	46,43	2 420 821	46,43	2 420 821
* Titulaires État	0	0			0,00	0
* Titulaires agricoles (hors postes)	0	0	46,43	2 420 821	46,43	2 420 821
2 - CONTRACTUELS	0	0	7,80	321 729	7,80	321 729
* Contractuels de droit public	0	0	8,80	0	8,80	0
AGS	0	0			0,00	0
ACCS	0	0	0,00	0	0,00	0
Titulaires affectés aux postes supérieurs de l'organisme (postes d'attachés, chefs de bureau de l'organisme)	0	0	8,80	0	8,80	0
* Contractuels de droit privé	0	0	7,80	321 729	7,80	321 729
CCO	0	0			8,80	0
CCO2	0	0	7,80	321 729	7,80	321 729
3 - CONTRATS AIDES			0,00	0	0,00	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)				114 608		114 608

** Charges de personnel correspondant à celles inscrites au compte de résultat de l'organisme. La note des charges de personnel mentionnée dans le tableau ci-dessus est à titre indicatif. Les charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (voir en annexe des comptes rendus)

(NB : à disposition contractuelle - ETP et charges de personnel) selon dans le tableau ci-dessus

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME	
	ETPT**	Charges de personnel**
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0,01	0
5 - EMPLOIS REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0,01	0

** Nombre d'emplois en ETP non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soustraits au vote de l'organe délibérant et charges de personnel afférentes au vote de budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(NB : à disposition contractuelle)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI	
	ETPT**	Charges de fonctionnement**
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,208	30 500
7 - EMPLOIS REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	0,208	30 500
8 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETP non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soustraits au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement afférentes au vote de budget de l'organisme.

POUR VOTE DE L'ORDRE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Écart entre le				PRODUITS	Écart entre le			
	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Recettes 2021	Montants Budget Initial 2022	Budget Initial 2022 et le Budget Recettes 2021		Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Recettes 2021	Montants Budget Initial 2022	Budget Initial 2022 et le Budget Recettes 2021
Personnel	2 454 648	2 651 750	2 650 250	204 500	Subventions de l'Etat	472 806	430 859	405 626	19 870
dont charges de pensions civiles*				0	Frais de gestion	2 720 184	2 720 184	2 720 184	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 054 252	3 380 450	3 444 700	54 250	Autres subventions	767 820	763 575	736 929	-30 646
Intérêt de nos financements	67 926	73 500	73 500	0	Autres produits	1 361 156	2 077 850	2 117 256	39 646
TOTAL DES CHARGES (1)	5 386 828	6 115 700	6 374 450	288 750	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 317 676	6 036 266	6 066 238	22 870
Résultat prévisionnel - bénéfice (3) = (1) - (2)	0	0	0	0	Résultat prévisionnel - perte (4) = (1) - (2)	69 150	82 432	316 212	235 789
TOTAL ÉCARTS entre le compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	0	0	0	0	TOTAL ÉCARTS entre le compte de résultat prévisionnel (2) + (3) = (1) + (4)	0	0	0	0

* Il s'agit des deux catégories de dépenses présentant les caractéristiques supérieures au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Recettes 2021	Montants Budget Initial 2022	Écart entre le Budget Initial 2022 et le Budget Recettes 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-69 150	-82 432	-316 212	-235 789
Évaluation des amortissements, dépréciations et provisions	138 197	88 500	88 000	-503
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-26 276	-62 000	0	62 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0	500 000	500 000	0
- profits de cession d'immobilisations	0	-520 000	-520 000	0
Autre que reprise au résultat des financements effectués à des coûts	0	0	0	0
= capacité d'autofinancement (CAP) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	42 771	-78 932	-236 212	-174 289

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Écart entre le				RESSOURCES	Écart entre le			
	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Recettes 2021	Montants Budget Initial 2022	Budget Initial 2022 et le Budget Recettes 2021		Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Recettes 2021	Montants Budget Initial 2022	Budget Initial 2022 et le Budget Recettes 2021
Insuffisance d'autofinancement	0	78 932	253 212	174 280	Capacité d'autofinancement	42 771	0	0	0
Financements	54 852	995 000	573 000	-422 000	Prélevement de fait par l'Etat	0	0	0	0
				0	Financement de fait par des tiers autres que l'Etat	0	0	0	0
				0	Autres ressources	2 760	520 000	520 000	0
Remboursement des dettes financières	42 874	40 000	40 000	0	Augmentation des dettes financières	0	0	200 000	200 000
TOTAL DES EMPLOIS (3)	97 726	1 110 932	863 212	-247 720	TOTAL DES RESSOURCES (4)	45 531	520 000	720 000	200 000
Augmentation du fonds de roulement (7) = (4) - (3)	0	0	0	447 720	Diminution du fonds de roulement (5) = (3) - (4)	52 266	590 932	143 212	0

POUR INFORMATION DE L'ORDRE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Recettes 2021	Montants Budget Initial 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-52 266	-590 932	-143 212
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-474 838	81 000	56 766
Variations de la TRÉSORERIE : ABONNEMENT (9) ou PRÉLEVEMENT (10)*	422 602	-462 632	-200 000
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 623 045	1 032 113	888 991
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-28 877	32 113	88 801
Niveau final de la TRÉSORERIE	1 652 022	1 000 000	800 000

TABLEAU 3 : Budget 2022 par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT : SANS ventilation des fonctions support internes et ressources et SANS affectation de l'impôt

CHARGES (Décaissables)	ETP	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	INTERVENTION	INVESTISSEMENT	TOTAL (1)
REPRÉSENTATION		174 020	1 297 125	73 500	-	1 644 645
REP - Représentation	1,11	174 020	1 297 125	73 500	-	1 644 645
INTERVENTION		2 254 758	351 947	-	-	2 648 705
AM - Production Animale	0,03	1 614	158	-	-	1 772
VEG - Production Végétale	14,44	716 079	116 011	-	-	831 089
ENT - Entreprises et Stratégies	13,38	893 213	150 775	-	-	943 988
TER - Terroirs Envir. Sociét	17,01	843 850	126 003	-	-	969 853
SER - Services Communs		-	-	-	-	-
FNCTIONS SUPPORT ET RESSOURCES		427 472	1 587 824	-	613 000	2 608 300
SUR - Support Ressources	7,60	424 244	1 482 313	-	613 000	2 499 557
SUI - Support Interne (sans amortissements et provisions)	0,07	3 228	316	-	-	3 544
ANN - Activités annexes	-	-	105 000	-	-	105 000
TOTAL*	54,23	2 856 250	3 258 700	73 500	613 000	6 809 450

* Total des charges décaissables : sans amortissements et provisions, "Fonctionnement", décaissables aux amortissements et provisions, par un montant de 500€

PRODUITS (Encaissables)	SUBVENTION ETAT	FISCALITE (TATFNB)	AUTRES SUBV	AUTRES POTS	RECETTES EN CAPITAL	TOTAL (2)	RESULTAT	RESULTAT (hors invest)
REPRÉSENTATION	-	1 644 645	-	-	-	1 644 645	-	-
REP - Représentation (3)	-	1 644 645	-	-	-	1 644 645	-	-
INTERVENTION	-448 029	-	756 829	1 470 296	-	2 672 254	26 549	26 549
AM - Production Animale	-	-	-	143	-	143	1 629	1 629
VEG - Production Végétale	211 240	-	319 484	268 517	-	799 241	31 648	31 648
ENT - Entreprises et Stratégies	129 033	-	95 860	704 285	-	999 698	155 710	155 710
TER - Terroirs Envir. Sociét	104 955	-	271 865	497 351	-	874 172	95 684	95 684
SER - Services Communs	-	-	-	-	-	-	-	-
FNCTIONS SUPPORT ET RESSOURCES	8 800	-	-	647 000	200 000	895 800	1 751 300	1 751 300
SUR - Support Ressources	-	-	-	542 000	200 000	742 000	1 797 587	1 797 587
SUI - Support Interne (sans amortissements et provisions)	-	-	-	-	-	-	6 256	6 256
ANN - Activités annexes	-	-	-	105 000	-	105 000	-	-
TOTAL**	455 829	1 644 645	756 829	2 117 296	200 000	5 174 599	1 724 751	1 311 781

** Total des produits encaissables : sans amortissements et provisions, par des recettes de provisions et des amortissements, "Fiscalité", sans par le impôt net versé : 1 000 500€

(1) : Total des charges décaissables (hors amortissements et provisions) + dépenses d'investissements

(2) : Total des recettes encaissables (hors reprise de provisions) + recettes d'investissements

(3) : Affectation du montant nécessaire à l'équilibre de la mission représentation.

TABLEAU 4 - BI 2022
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débits	Crédits
Opération 1	C 4...	NON CONCERNE		
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
	TOTAL		-	-

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 000 000	1 013 889	1 130 821	1 093 446	1 048 063	980 223	1 005 226	1 013 321	864 908	891 589	851 561	857 777	
ENCAISSEMENTS													
Produits	342 182	447 152	307 182	422 182	450 182	667 182	417 182	417 182	402 182	357 182	722 182	672 182	3 076 184
Subventions de l'État		60 000		40 000		60 000	30 000	60 000			190 000	30 000	460 000
Raiesoubs fiscales	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	227 182	2 726 184
Autres subventions d'exploitation	5 000	10 000	10 000	35 000	25 000	50 000	30 000	80 000	25 000	10 000	215 000	230 000	755 000
Autres ressources	111 000	150 000	70 000	120 000	150 000	300 000	140 000	50 000	150 000	120 000	90 000	185 000	1 035 000
Régularisations	0	149 000	0	30 000	0	120 000	0	0	50 000	0	0	0	349 000
Financement de l'actif par l'État													0
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		149 000		30 000		120 000							0
Autres ressources				30 000		120 000			50 000				349 000
Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)	21 000	30 000	14 000	34 000	30 000	60 000	25 000	10 000	30 000	24 000	16 000	37 000	327 000
TVA encasée	22 000	30 000	14 000	24 000	30 000	60 000	25 000	10 000	30 000	24 000	16 000	37 000	327 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													0
Autres encaissements													0
A. TOTAL	364 182	625 182	321 182	476 182	432 182	647 182	445 182	427 182	462 182	391 182	740 182	709 182	6 252 184
DECAISSEMENTS													
Charges	335 000	475 000	344 000	460 000	446 000	656 000	415 000	442 000	451 000	403 000	661 000	737 000	5 767 000
Personnel	228 000	216 000	216 000	228 000	216 000	216 000	228 000	216 000	216 000	228 000	216 000	432 000	2 858 000
Financement autre que les charges de personnel	100 000	255 000	120 000	228 000	230 000	365 000	175 000	225 000	235 000	165 000	440 000	295 000	2 835 000
Intervention (le cas échéant)	10 000	2 000	3 000	15 000	5 000	5 000	15 000	1 000	1 000	10 000	5 000	10 000	76 000
Emploie	3 268	13 320	3 307	33 315	33 322	203 330	3 337	60 344	3 352	3 256	33 367	3 374	430 000
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		10 000		30 000	30 000	200 000		60 000			30 000		360 000
Participations et immobilisations financières													0
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières	3 250	3 320	3 307	3 315	3 322	3 330	3 337	3 344	3 352	3 359	3 367	3 374	40 000
Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)	9 000	22 950	11 250	20 250	20 700	32 850	15 750	20 250	21 000	14 950	36 600	28 550	235 150
TVA décaissée	9 000	22 950	11 250	20 250	20 700	32 850	15 750	20 250	21 000	14 950	36 600	28 550	235 150
Deposits d'intervention pour compte de tiers													0
Autres décaissements													0
B. TOTAL	350 268	509 250	356 557	521 955	500 022	822 180	437 087	560 504	475 002	421 208	733 967	766 956	8 452 184
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	13 889	116 932	37 375	45 390	67 940	25 003	9 085	-120 412	6 680	-40 027	6 215	67 777	-200 000
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 013 889	1 130 821	1 093 446	1 048 063	980 223	1 005 226	1 013 321	864 908	891 589	851 561	857 777	860 000	

TABEAU 6 - BI 2022
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DELIBERANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (facultatif), des charges ou immobilisations et des prévisions de ressources

A - Prévision d'engagements (facultatif) et de charges ou immobilisations (obligatoire)

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Engagements nouveaux prévus en N*	TOTAL des engagements prévus en N* (4) = (2) + (3)	Charges anticipées prévues à N (5)	Charges anticipées prévues en N (6)	TOTAL des charges anticipées prévues en N (7) = (5) + (6)	Engagements prévus en N+1 (8)	Engagements prévus en N+2 (9)	Charges anticipées prévues en N+2 (10)	Engagements prévus en N+2 (11)	Charges anticipées prévues en N+2 (12)	Charges anticipées prévues en N+2 (13)
Dp 1	Personnel Fonctionnement Subvention Investissement Total Op 1												
Dp 2	Personnel Fonctionnement Subvention Investissement Total Op 2												
	Si total personnel Si total fonctionnement Si total investissement Si total investissement												
	TOTAL												

NON CONCERNE

* Facultatif

B - Prévisions de ressources (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision de financement de l'opération (64)	Prévision M Ressources des années antérieures à N (65)	Prévision M Ressources prévues en N (66)	Prévisions en N+1 Ressources prévues en N+1 (67)	Prévisions en N+1 Ressources prévues en N+2 (68)
Dp 1	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements*** Total Op 1					
Dp 2	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements*** Total Op 2					
	Si total financement de l'Etat Si total autres financements publics Si total autres financements					
	TOTAL					

NON CONCERNE

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, financements affectés

** Autres financements publics

*** Recettes propres

BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Présentation par masse du budget

	Dotations budgétaires		
	Initial 2021	Rectificatif 2021	Initial 2022
BUDGET - LES DEPENSES			
PERSONNEL			
641 - REMUNERATION DU PERSONNEL			2 856 250.00
645 - CHARGES DE SECURITE SOCIALE			1 985 500.00
647 - AUTRES CHARGES SOCIALES			635 250.00
FONCTIONNEMENT			35 500.00
604 - ACH ETU PRES SERV (MC AU PDT)			3 444 700.00
606 - ACHAT NON STOCKE MAT ET FOURN			32 500.00
613 - LOCATIONS			78 500.00
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PRO			64 500.00
615 - ENTRETIEN ET REPARATION			28 000.00
616 - PRIMES D'ASSURANCE			23 000.00
617 - ETUDES ET RECHERCHES			25 000.00
618 - DIVERS			500.00
621 - PERSONNEL EXTERIEUR			10 000.00
622 - REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES			93 500.00
623 - PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES			3 000.00
624 - TRANSPORTS BIENS ET DE PERSONNEL			16 500.00
625 - DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTE			500.00
626 - FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOM			96 500.00
627 - SERVICES BANCAIRES et ASSIMILES			86 000.00
628 - DIVERS			500.00
631 - IMPOTS, TAXES SIREMUNER(ADM IMPOT)			230 500.00
632 - CHARGES FISCALES /CONGES A PAYER			144 500.00
633 - IMPOTS SUR REMUNERATIONS			500.00
635 - AUTRES IMPOTS (ADMIN IMPOTS)			35 500.00
637 - AUTRES IMPOTS/AUTRES ORGANISMES)			31 000.00
654 - CHARGES/CREANCES IRRECOURVABLES			7 000.00
656 - VC ELEMENTS ACTIFS CEDES			1 500.00
657 - CHARGES SPECIFIQUES			500 000.00
658 - DIVERSES AUTRES CHARGES			1 767 750.00
661 - CHARGES D'INTERETS			51 700.00
681 - DOT AMORT,DEPR,PROV : CHG FCT			17 000.00
695 - IMPOTS SUR LES BENEFICES			88 000.00
INTERVENTION			9 250.00
657 - CHARGES SPECIFIQUES			73 500.00
Total première section			6 374 450.00

BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Présentation par masse du budget

	Dotations budgétaires		
	Initial 2021	Rectificatif 2021	Initial 2022
BUDGET - LES DEPENSES			
INVESTISSEMENT			1 163 000.00
205 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			5 000.00
208 - AUTRES IMMO. INCORPORABLES			30 000.00
213 - CONSTRUCTIONS			1 055 000.00
215 - INSTALLATIONS TECHNIQUES; MATERIE			24 000.00
218 - AUTRES IMOBILISATIONS CORPORELLES			67 000.00
281 - TITRES DE PARTICIPATION			2 000.00
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES			40 000.00
154 - EMPRUNTS AUPRES ETAB DE CREDITS			40 000.00
Total seconde section			1 203 000.00

BUDGET DE L'EXERCICE 2022
 Présentation par masse du budget

	Dotations budgétaires		
	Initial 2021	Rectificatif 2021	Initial 2022
BUDGET - LES RECETTES			
SUBVENTIONS DE L'ETAT			455 829,00
741 - SUBVENTION DE L'ETAT			455 829,00
IMPOSITION CHAMBRES-fiscalité affectée			2 726 184,00
757 - PRODUITS DE LA TAXE POUR FRAIS CA			2 726 184,00
AUTRES SUBVENTIONS			756 929,00
744 - COLL. ORGA PUBLICS ET ORGA INT			732 316,00
748 - AUTRES SUBVEN. DE FONCTMT			24 613,00
AUTRES PRODUITS			2 117 296,00
706 - PRESTATIONS DE SERVICE			1 504 796,00
708 - PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			80 500,00
756 - PDTS CESSIONS D'ELEMNTS D'ACTIF			520 000,00
758 - DIVERS AUTRES PRODUITS			12 000,00
Total première section			6 056 238,00

BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Présentation par masse du budget

	Dotations budgétaires		
	Initial 2021	Rectificatif 2021	Initial 2022
BUDGET - LES RECETTES			
AUTRES RESSOURCES			590 000.00
213 - CONSTRUCTIONS			590 000.00
156 - PRODUITS CESSION ELEMENT ACTIF			520 000.00
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES			200 000.00
164 - EMPRUNTS AUPRES ETAB DE CREDITS			200 000.00
Total seconde section			1 310 000.00



Bi 2022 - Comptes à 3 chiffres

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CHARGES	Montants \$1 2021		Montants \$1 2022		Evolution \$1 2022 / \$1 2021		Montants CF 2020		Montants \$1 2022		Evolution \$1 2022 / CF 2020	
	Montants	% Total Charges	Montants	% Total Charges	Evolution \$1 2022 / \$1 2021	% Evolution \$1 2022 / \$1 2021	Montants	% Total Charges	Montants	% Total Charges	Evolution \$1 2022 / CF 2020	% Evolution \$1 2022 / CF 2020
Personnel												
Salaires, salaires et autres indemnités - Titulaires et élus (Compte 040)	1 808 299		1 868 800		112 880	6%	1 730 631		1 986 800	256 169	14%	
Coûts des services professionnels (FPA, Webinars, participation, 48888 exemplaires) (Comptes 041 - Salaires et Tit)	742 608	43%	618 287	44%	(82 491)	-12%	688 602	46%	590 250	(98 352)	-20%	
Salaires sociaux et autres charges sociales - Association de personnel, Charges Sociales, des services (Comptes 041)	39 428		56 281		1 691	-1%	31 152		81 000	49 848	7%	
Sous-Total Charges de Personnel	2 590 335		2 543 368		264 080	1%	2 450 385		2 658 050	207 665	16%	
Fonctionnement												
Matériel de bureau (Compte 021)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Adresses et études en production de services (Compte 024)	69 600		82 500		12 900	18%	-		32 500	32 500		
Calculatrice et autres fournitures (Comptes 024)	77 202		78 500		1 298	2%	76 823		78 200	1 377	2%	
Coût de l'habitat (Compte 012)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Locations immobilières (Compte 013)	71 728		64 500		(7 228)	-10%	85 936		64 200	(21 736)	-25%	
Charges locatives de copropriété (Compte 014)	28 000		29 000		1 000	4%	28 000		28 000	0	0%	
Électricité (Comptes 015)	18 000		23 000		5 000	28%	14 954		23 000	8 046	54%	
Frais d'assurance (Compte 016)	29 800		28 000		(1 800)	-6%	30 463		28 000	(2 463)	-8%	
Eau et chauffage (Compte 017)	300		500		200	67%	-		500	500		
Documentation (Compte 018)	9 520		10 000		480	5%	16 466		10 000	(6 466)	-40%	
Personnel itinérant et/ou à disposition (départes) - (Compte 021)	(28 250)		63 000		92 250	329%	123 708		68 000	(55 708)	-45%	
Hydroélectricité (Compte 022)	3 420		9 000		5 580	163%	800		3 000	2 200	275%	
Arrosage, frais et fournitures, publications, relations publiques (Compte 023)	12 800		16 800		4 000	31%	17 842		18 500	658	4%	
Transports (Compte 024)	300		500		200	67%	364		500	136	37%	
Dépense, matériel (Personnel, Frais et fournitures) Arrosage (Compte 025)	89 820		88 500		(1 320)	-1%	91 211		88 500	(2 711)	-3%	
Frais publics administratifs (Compte 026)	80 800		85 000		4 200	5%	91 721		89 000	(2 721)	-3%	
Services bancaires (Compte 027)	820		500		(320)	-39%	22		800	778	350%	
Portabilité (personnel de personnel, Participation au service externe (généraliste) et autres (Comptes 028)	217 800		280 000		68 200	31%	348 875		250 800	(98 075)	-28%	
Taxes sur les ventes (Compte 029) - Habitat et Eau	128 200		148 500		20 300	16%	128 504		148 500	20 000	16%	
Charge fiscale sur ventes à payer (Compte 032)	800		800		-	0%	3 154		800	(454)	-15%	
Autres impôts, taxes et remboursements en administration (Compte 033)	40 500		38 500		(2 000)	-5%	24 820		38 500	13 680	55%	
Taxes foncières et services à recevoir (Comptes 034)	29 700		21 000		(8 700)	-29%	21 957		21 900	(57)	-0%	
Contributions FPA/FF et taxes diverses (Comptes 035)	5 700		1 000		(4 700)	-83%	3 800		7 800	4 000	105%	
Charges sur dépenses administratives (Compte 036)	1 800		1 800		-	0%	1 800		1 800	0	0%	
Amortissements des actifs (Comptes 037)	180 800		180 800		-	0%	180 800		180 800	0	0%	
Charges générales - Coûts (Départes) (Comptes 037)	1 084 200		1 181 700		97 500	9%	1 629 072		1 781 700	152 628	9%	
Autres autres charges - Fonctionnement (Compte 038)	91 700		81 500		(10 200)	-11%	86 500		21 700	(64 800)	-75%	
Salaires des experts et des jurés (Compte 039)	90 700		17 800		(72 900)	-80%	18 900		17 900	(1 000)	-5%	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (011)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Déficits des opérations exceptionnelles (Comptes 031)	80 800		88 800		8 000	10%	108 181		89 000	(19 181)	-18%	
Impôts sur les ventes (Compte 045)	8 200		9 200		1 000	12%	7 910		9 200	1 290	16%	
Sous-Total Charges de Fonctionnement	5 360 458		5 444 700		84 242	2%	5 884 332		5 444 700	(439 632)	-7%	
Intervention (le cas échéant)												
Subvention - Charges d'intervention pour compte propre (Comptes 051)	70 000	1%	70 000	1%	-	0%	67 924	1%	71 500	3 576	6%	
Sous-Total Charges d'intervention	70 000		70 000		-	0%	67 924		71 500	3 576	6%	
TOTAL DES CHARGES (1)	8 116 708		8 074 400		258 290	4%	9 386 628		8 334 450	(1 052 178)	-11%	
Résultat ; bénéfice : (3) = (2) - (1)												
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	8 116 708		8 074 400		258 290	4%	9 386 628		8 334 450	(1 052 178)	-11%	

PRODUITS	Montants \$1 2021		Montants \$1 2022		Evolution \$1 2022 / \$1 2021		Montants CF 2020		Montants \$1 2022		Evolution \$1 2022 / CF 2020	
	Montants	% Total Produits	Montants	% Total Produits	Evolution \$1 2022 / \$1 2021	% Evolution \$1 2022 / \$1 2021	Montants	% Total Produits	Montants	% Total Produits	Evolution \$1 2022 / CF 2020	% Evolution \$1 2022 / CF 2020
Subventions de l'État												
Subventions de l'Ontario - Eau, services de santé, organismes privés agréés pour le compte de L'OP - Comptes 701	458 828	7%	455 820	6%	(2 998)	-1%	473 858	6%	455 820	(18 038)	-4%	
Sous-Total Subventions de l'État	458 828		455 820		(2 998)	-1%	473 858		455 820	(18 038)	-4%	
Fiscalité affectée												
Résultat opérationnel - Taxes affectées (Compte 707)	2 726 184	85%	2 726 184	85%	-	0%	2 726 184	81%	2 726 184	0	0%	
Sous-Total Fiscalité affectée	2 726 184		2 726 184		-	0%	2 726 184		2 726 184	0	0%	
Autres subventions												
Subventions de fonctionnement - Région, Département, Union Étrangère et autres (Comptes 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800)	790 576	10%	796 828	12%	6 252	8%	797 320	14%	796 828	(508)	-0%	
Sous-Total Autres Subventions	790 576		796 828		6 252	8%	797 320		796 828	(508)	-0%	
Autres produits												
Vente de produits finis (Compte 701)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Praticiens de services (Compte 706)	1 418 080		1 884 708		466 628	33%	1 288 487		1 884 708	596 221	46%	
Matières et fournitures de personnel et autres produits (Comptes 708)	20 580		80 800		60 220	293%	82 011		80 000	(2 011)	-2%	
Revenu des immobilisations (Compte 702)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Liquidités (Compte 703)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Produits des ventes d'actifs (Compte 704)	500 000		320 000		(180 000)	-36%	-		820 000	320 000	39%	
Revenus des valeurs mobilières de placement (Compte 705)	5 400		-		(5 400)	-100%	4 580		-	(4 580)	-100%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (011)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Produits des services de l'Ontario de l'air - (Comptes 707-712)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Autres produits divers - FAP/SEA (Compte 709)	1 700		(2 000)		(3 700)	-218%	27 080		(2 000)	(29 780)	-109%	
Revenu des brevets (Compte 710)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Autres produits divers (Compte 711)	-		-		-	-	-		-	-	-	
Revenus sur produits pour impact et charges de fonctionnement (Compte 701+707)	82 800		-		(82 800)	-100%	28 270		-	(54 530)	-193%	
Sous-Total Autres Produits	2 077 456		2 117 296		39 840	2%	1 361 198		2 117 296	756 098	55%	
TOTAL DES PRODUITS (2)	6 075 268		6 666 228		22 970	0%	5 317 672		6 666 228	1 348 556	25%	
Résultat ; perte : (4) = (1) - (2)												
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	8 000 000		8 738 000		738 000	9%	5 288 528		8 738 000	3 449 472	65%	

Chapitre	Numéros		PARAGRAPHERS ET LIBELLES	B U D G E T			Observations
	Articles			INITIAL 2021	RECTIFICATIF 2021	INITIAL 2022	
			1re Section - Opérations de fonctionnement				
60			Achats et variation de stocks				
	604		Ach été pres serv (inc au pdt)		60 000	32 500	
	60611		Electricité	14 000	20 500	21 000	
	60612		Carburants et lubrifiants	16 000	14 500	15 000	
	60613		Gaz	14 000	18 000	18 000	
	60617		Eau	2 000	2 000	2 500	
	60618		Autre fourm non stockables	5 500	7 500	7 500	
	6063		Fourm entretiens et pt équipmt	2 000	1 000	1 000	
	6064		Fournitures administratives	20 000	11 250	11 000	
	6065		Linge, vêtements de travail	2 000	500	500	
	6068		Autr mat et fourm non stockées	2 000	2 000	2 000	
61			Services extérieurs				
	6132		Locations immobilières	16 000	15 500	17 000	
	6135		Locations mobilières	43 000	42 250	32 500	
	6138		Autres locations		14 000	15 000	
	614		Charges locales et de copro	18 000	26 000	28 000	
	6152		sur biens immobiliers	5 000	5 000	5 000	
	6155		sur biens mobiliers	8 000	6 000	8 000	
	6156		sur maintenance	6 500	7 000	10 000	
	616		Primes d'assurance	25 000	23 000	25 000	
	617		Etudes et recherches		500	500	
	6181		Documentation générale	9 000	8 000	8 000	
	6185		Frais colloque séminaire conf.	3 000	1 500	2 000	
62			Autres services extérieurs				
	6211		Personnel intérimaire	30 000	37 250	53 000	
	6212		Stagiaires	2 000	2 000	2 000	
	6214		Personnel mis à dispo à elbrim	89 000	87 000	38 500	
	6226		Honoraires	1 000	2 500	2 500	
	6227		Frais actes et de contentieux	1 000	500	500	
	6231		Annonces et insertions	15 000	6 000	7 000	
	6233		Foires et expositions	5 000	2 000	3 500	
	6236		Catalogues et imprimés	5 000	4 500	6 000	
			Total à reporter....	361 000	427 750	375 000	

BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Cadre 1. - CREDITS

Chapitre	Numéros Articles		PARAGRAPHERS ET LIBELLES	B U D G E T			Observations
	INITIAL 2021	RECTIFICATIF 2021		INITIAL 2022			
63			1re Section - Opérations de fonctionnement				
			Report, ...				
	6248		Divers	361 000	427 750	375 000	
	6251		Voyages/déplacements personnel	2 500	500	500	
	62561		Déplacements du personnel	80 000	60 500	70 000	
	62562		Déplacements des membres	27 000	16 000	15 000	
	6257		Réceptions	15 000	9 500	11 000	
	626		Frais postaux & télécommunic.	115 000	86 000	88 000	
	6278		Autres frais et commissions	500	500	500	
	6283		Formation continue du perso	106 250	27 500	30 000	
	6286		Presta ext nettoyage	30 000	37 500	40 000	
	6288		Autres presta extérieur divers	226 750	152 500	160 500	
			Impôts taxes versements assim				
	6311		Taxe sur les salaires	142 500	137 750	144 000	
	6318		Autres taxes sur rém	500	500	500	
	632		Chge fiscale sur congé à payer				
	6331		Versement de transport		15 000	5 000	
6332		Allocation logement	10 000	9 500	9 500		
6333		Part employeur formation prof	22 000	22 000	21 000		
6338		Autres impôts, taxes sur rém	500				
63512		Taxe foncière	28 500	29 750	31 000		
63542		Taxe sur véhicules à moteur	5 000	4 500	5 000		
6373		Contribution FIPHFP	2 000	1 250	2 000		
6378		Taxes diverses					
64			Charges de personnel				
	6411		Traitm, salaires, appointm	1 580 500	1 536 000	1 762 000	
	6412		Congés payés du personnel	10 000	11 500	2 500	
	6413		Primes et gratifications	140 000	138 250	149 000	
	641411		Indemnités de frais de mandats	40 000	40 000	40 000	
	641412		Vacations des élus	25 000	25 000	25 000	
	64142		Indemnité agent comptable				
	64143		Autr indem (licencmt/retr/...)	67 000	117 000	6 500	
	64144		Indemnités agent comptable	1 800	1 300	500	
	6418		Autres rémunérations du person	500		500	
	6451		Collations assurance maladie	539 000	493 000	540 000	
		Total à reporter...	3 578 800	3 402 050	3 535 000		

BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Cadre 1. - CREDITS

Chapitre	Numéros		PARAGRAPHE ET LIBELLES	BUDGET			Observations
	Articles			INITIAL 2021	RECTIFICATIF 2021	INITIAL 2022	
			1re Section - Opérations de fonctionnement				
			Report....				
	64521		Cotisations aux mutuelles	3 578 800	3 402 050	3 535 000	
	64522		Autre cotisation de prévoyance	22 000	21 500	21 500	
	64531		Pensions civiles	18 000	16 750	17 000	
	64533		MSA Retraites	151 000	147 250	157 500	
	64535		RAFP		500	750	
	64538		Autres (retraites sup Agricul)	11 800	11 300	11 000	
	64544		Cotisation au FNAGE	25 000	15 000	15 000	
	6455		Chge sociales congés à payer	500	500	500	
	6458		Cotis autre organisme sociaux	21 000	21 000	21 000	
	6475		Médecine du travail, pharmacie	7 500	7 250	7 500	
	6478		Autres charges sociales Div	34 900	32 150	28 000	
			Autre charge gestion courante				
	654		Chges sur créances irrécouvrab	1 000	1 500	1 500	
	6561		VC émis act cédés - Immo corp	500 000	500 000	500 000	
	65734		Chg int pr opte prop - Taf AE	83 800	73 500	73 500	
	65781		Cotisations obligatoires	1 688 350	1 684 250	1 767 750	
	6581		Pénalités	50	50	50	
	6582		Frais d'élection aux chambres	5 850	5 850	5 850	
	6583		Chg gst prov annuel TR exo anté	12 000	12 000	12 000	
	65881		Autres charges diverses fonct	29 550	29 800	29 800	
	65882		Autres charges div Cot non obl	5 000	4 000	4 000	
	65888		Autres charges diverses fonct				
			Charges financières				
	6611		Intérêts emprunts & dettes	17 500	16 750	17 000	
			Dotations aux amortissements				
	68118		Amort Autres immo incorp		10 000	5 000	
	68122		Amort Agencement	18 000	18 000	18 000	
	68123		Amort Constructions	46 000	46 000	51 000	
	68128		Amort autres immo corporelles	6 000	6 000	6 000	
	68151		dotation prov fonctionnement	15 000	8 500	8 000	
			Particip salar. & impôt/bénéfice				
	695		Impôt sur les bénéfices	8 250	8 250	9 250	
			Total à reporter....	6 357 650	6 115 700	6 374 450	

Numéros Articles		PARAGRAPHERS ET LIBELLES	B U D G E T			Observations
			INITIAL 2021	RECTIFICATIF 2021	INITIAL 2022	
		1re Section - Opérations de fonctionnement Report...	6 357 650	6 115 700	6 374 450	
		TOTAL	6 357 650	6 115 700	6 374 450	

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
BUDGET unique

BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Cadre 1. - CREDITS

Chapitre	Numéros		PARAGRAPHE ET LIBELLES	B U D G E T			Observations
	Articles			INITIAL 2021	RECTIFICATIF 2021	INITIAL 2022	
			2e Section - Opérations en capital				
16	164		Emprunts et dettes assimilées Emprunts auprès éts de crédit	40 000	40 000	40 000	
20	20531 208		Immobilisations incorporelles Logiciels acquis, sous-traités Autres immo. incorporelles	5 000 45 000	5 000 45 000	5 000 30 000	
21	2131 213557 21547 21827 21847		Immos corp. (hs biens vivants) Bâtiments Acquis Matériel acquis Matériel transport acquis Mobilier acquis	645 000 385 000 4 000 4 000 22 000	485 000 385 000 4 000 47 000 22 000	510 000 545 000 4 000 45 000 22 000	
26	2618		Partic. et créances rattachées Autres titres	5 000	2 000	2 000	
			TOTAL	1 155 000	1 035 000	1 203 000	

MISE MP		CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA		BUDGET DE L'EXERCICE 2022		Document n° 1 Page 6	
00001 BU Budget unique		Cadre 2. - RECETTES		BUDGET		Observations	
Chapitre	Numéros Articles	PARAGRAPHERS ET LIBELLES	INITIAL 2021	RECTIFICATIF 2021	INITIAL 2022		
		1re Section - Opérations de fonctionnement					
70	706 7068 7083 7084 7088	Valeur pdt fabriq, presta scc Prestations de services Locations diverses MADE de personnel facturée Autre produit activité annexe	1 558 000	1 418 000	1 504 796		
74	74118 74133 7442 7443 7444 7446 74483 7488	Subventions exploitation autres subventions Autre orga pour le compte Etat Région Département Communes et groupe de communes Union Européenne Autres entités publiques Autres	79 689 336 940 150 870 172 505 22 000 67 520 352 730 14 900	78 919 356 940 175 420 168 005 22 000 82 520 352 730 14 900	80 278 375 951 125 322 173 100 22 000 55 000 356 894 24 613		
75	7561 7571 7583 7588	Autres produits de gestion Pds cessions act - Immo corp Taxes affectées Pds gest annul DP exerc enté Autres produits divers	550 000 2 726 184 12 000 75 000	520 000 2 726 184 1 000 750	520 000 2 726 184 12 000		
76	764 7688	Produits financiers Revenus valeurs mobili placement Autres		5 400			
78	78151	Reprise amort, dépréc, prov rep prov fonctionnement		62 000			
		TOTAL	6 188 618	6 033 268	6 056 238		

Chapitre	Numéros Articles	PARAGRAPHERS ET LIBELLES	B U D G E T			Observations
			INITIAL 2021	RECTIFICATIF 2021	INITIAL 2022	
		2e Section - Opérations en capital				
16	164	Emprunts et dettes assimilées Emprunts auprès des de crédit			200 000	
21	2131	Immos corp. (hs biens vivants) Bâtiments			590 000	
		TOTAL			790 000	

-AMUSE M9		-V7.04K1 -00			
00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA		BUDGET DE L'EXERCICE 2022			
BU Budget unique		CADRE 3. PREVISIONS DU BUDGET Tableau récapitulatif			
N° des Postes	Intitulé des postes	Montant des dépenses	N° des postes		
Intitulé des postes		Intitulé des postes			
Première section - Fonctionnement					
N° des Postes	Intitulé des postes	Montant des dépenses	N° des postes		
Intitulé des postes		Intitulé des postes			
		Montant des dépenses	Montant des recettes		
60	ACHATS	111 000.00	70	VALEURS PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	
61	SERVICES EXTERIEURS	151 000.00	71	DE SERVICES MARCHANDISES	1 585 236.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	529 000.00	72	PRODUCTION STOCKEE	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	218 500.00	74	PRODUCTION IMMOBILISEE	1 212 758.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 856 250.00	75	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	3 258 184.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 394 450.00	76	PRODUITS FINANCIERS	
66	CHARGES FINANCIERES	17 000.00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		78	REPRISES AMORT/DEPRECIATION, PROVISIONS	
68	DOTATION AMORT/DEPRECIATIONS, PROVISIONS	88 000.00	79	TRANSFERTS DE CHARGES	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	9 250.00		TOTAL RECETTES	6 056 238.00
	TOTAL DEPENSES	6 374 450.00		Total prévisions recettes Fonctionnement	6 056 238.00
	Total prévisions dépenses Fonctionnement	6 374 450.00		MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE :	
	MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE :			Deficit de l'exercice	318 212.00
	Excédent de l'exercice			(virement de la deuxième section)	
	(virement de la deuxième section)				
	Totaux égaux en dépenses et en recettes	6 374 450.00			6 374 450.00

00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BU Budget unique		BUDGET DE L'EXERCICE 2022 CADRE 3. PREVISIONS DU BUDGET Tableau récapitulatif		V7.04K1 -00 Date 30/11/21 Document n° 1 Page 9
Intitulé		Montant		
Résultat prévisionnel		-318 212.00		
Valeurs comptables des immobilisations cédées		500 000.00		
Dotation aux amortissements et aux provisions		88 000.00		
Prix de cession des immobilisations cédées		-520 000.00		
Neutralisation des amortissements				
Quote-part des subventions d'amortissements				
Reprise de provisions et d'amortissements				
Total de la CAF		-250 212.00		

-MUSE MG		-V7.04K1 -00	
00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA		BUDGET DE L'EXERCICE 2022	
BU Budget unique		CADRE 3. PREVISIONS DU BUDGET Tableau récapitulatif	
N° des Postes	Intitulé des postes	Montant des dépenses	N° des postes
	Intitulé des postes		Intitulé des postes
Montant des recettes			
Seconde section - Opérations en capital			
	Insuffisance d'autofinancement	250 212.00	Capacité d'autofinancement
10	CAPITAL ET RESERVES		REINTEGRATION PRIX VENTE CESSIONS
11	REPORT A NOUV. -SOLDE DEBIT.		CAPITAL ET RESERVES
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		REPORT A NOUV. -SOLDE CREDIT.
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 000.00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000.00	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HBV)	1 126 000.00	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HBV)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
25	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BV)		
26	PARTICIPATIONS	2 000.00	PARTICIPATIONS
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
	Total prévisions dépenses Capital	1 453 212.00	Total prévisions recettes Capital
	MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE :		MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE :
	Augmentation du fonds de roulement		Diminution du fonds de roulement
	Total général	1 453 212.00	Total général
			143 212.00
			1 453 212.00

BUDGET INITIAL 2022

DELIBERATIONS



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du vendredi 26 novembre 2021
DELIBERATION DS-07-2021-11-26

DELIBERATION
Relative à l'approbation du Budget Initial 2022

Les Membres de la Chambre d'Agriculture du Jura, réunis en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socie Yves

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du projet de Budget Initial de l'exercice 2022 pour la Chambre d'agriculture,

> DECIDENT d'approuver les éléments suivants :

**BUDGET INITIAL 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
TABLEAU DE PRESENTATION DES EMPLOIS**

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	54,23	54,23
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	0		

**BUDGET INITIAL 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL**

CHARGES	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Rectificatif 2021	Montants Budget Initial 2022	II	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Rectificatif 2021	Montants Budget Initial 2022
Résultat	2 452 625	2 601 148	2 692 218	Subventions de l'Etat	4 72 009	4 96 909	4 99 888
dont charges de personnel coûté*				Facilité affectée	2 726 164	2 726 164	2 726 164
Participations/avances sur les comptes de personnel	2 854 252	3 280 455	3 464 700	Autres subventions	757 620	793 576	756 620
Interventions (le cas échéant)	67 924	73 508	73 500	Autres produits	1 360 168	2 037 650	2 137 296
TOTAL DES CHARGES (1)	5 384 826	6 115 706	6 374 450	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 217 676	6 635 268	6 694 238
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) - (4) - (5)	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) - (1) - (2)	69 150	62 432	318 212
TOTAL ENGORGÉ du compte de résultat prévisionnel (1) - (2) + (3) + (4)	5 384 826	6 115 706	6 374 450	TOTAL DÉGORGÉ du compte de résultat prévisionnel (1) - (2) + (3) + (4)	5 384 826	6 115 706	6 374 450

**BUDGET INITIAL 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget Rectificatif 2021	Montants Budget Initial 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-69 150	-82 432	-318 212
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	138 197	88 500	88 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-26 276	-62 000	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	500 000	500 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	-520 000	-520 000
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0	0	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	42 771	-75 932	-250 212

BUDGET INITIAL 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
ETAT PREVISIONNEL DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES

EMPLOIS	Montants	Montants	Montants	RESSOURCES	Montants	Montants	Montants
	Compte Financier 2021	Budget Financier 2021	Budget Financier Initial 2021		Compte Financier 2021	Budget Financier 2021	Budget Financier Initial 2021
Insuffisance d'autofinancement	0	75 932	259 212	Capacité d'autofinancement	42 771	0	0
Investissements	54 862	895 000	573 000	Financement de fait par l'Etat			
				Financement de fait par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources	2 760	130 000	520 000
Remboursement des dettes financières	42 874	40 000	40 000	Augmentation des dettes financières	0	0	200 000
TOTAL DES EMPLOIS (E)	97 736	1 110 932	863 212	TOTAL DES RESSOURCES (R)	45 531	130 000	720 000
Augmentations de fonds de roulement (E - (R) (E))	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (R - (E) (R))	52 205	599 932	143 212

Et **ADOPTENT** le Budget Initial 2022

Ainsi délibéré,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

**Le Président de la Chambre d'agriculture
du Jura**

François LAVRUT



Vote :	Membres Élus présents :	20
	Membres Élus votants :	20
	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	3

SESSION du 26 novembre 2021
DELIBERATION DS 08 -2021-11-26

DELIBERATION
relative aux tarifs des prestations de service

Les Membres de la Chambre d'Agriculture du Jura, réunis en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socie Yves» Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ **DECIDENT de valider les tarifs 2022 des prestations de service :**

BUDGET INITIAL 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
TARIFS 2022 des prestations de service

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	détail tarifs ou réductions	Modalité
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/jour)	603		/jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/demi jour)	325		/ ½ jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/heure)	82		/heure
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/jour)	664		/jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/demi-jour)	332		/ ½ jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/heure)	86		/heure
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (/jour)	415		/jour
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (/demi-jour)	225		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA IMPORTANTE (/jour)	1048		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA IMPORTANTE (/demi jour)	565		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA MOYENNE (/jour)	785		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA MOYENNE (/demi jour)	425		/ ½ jour

INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA NEGLIGEABLE (/jour)	630		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA NEGLIGEABLE (/demi jour)	340		/ ½ jour
ANIMATION FORMATION VIVEA (/jour)	387		/jour
ANIMATION FORMATION VIVEA (/demi jour)	209		/ ½ jour
INTERVENTION CFPPA - EPLEA (/jour)	387		/jour
INTERVENTION CFPPA-EPLEA (/demi jour)	209	pour 2h d'intervention, facturation d'une 1/2 journée	/ ½ jour
FORMATION HACCP VITI (/jour et /participant)	195		/jour et / participant
FORFAIT DEPLACEMENT	58	(voir à la fin de la note les conditions d'application)	forfait
PARTICIP ACCES RESEAU INF/STOCKAGE-SECU DONNEES/APPUI TECHNO	582		/poste /etp
AFFRANCHISSEMENT PAR PLI EN PLUS DU COUT TIMBRE ET ENVELOPPE	0,15		/pli affranchi
PHOTOCOPIE COULEUR	0,11		/copie
PHOTOCOPIE COULEUR SANS MAIN D ŒUVRE	0,07		/copie
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC	0,0401		/copie
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC SANS MAIN D ŒUVRE	0,008		/copie
PRESTA DIVERSE SANS TVA	603		/jour
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION INDIVIDUEL	2297	-50% si 2 PE concomitants	forfait
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION SOCIETE	2642	-50% si 2 PE concomitants	forfait
AVENANT PE / AVENANT PDE	603	-50% si PE concomitant	forfait
JA PREPARATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF	82		/heure
DIAGNOSTIC TRANSMISSION BASE+CARTO+MARKETER	2100		forfait
DIAGNOSTIC TRANSMISSION SUBV MINISTERE AGRICULTURE	-1363,2	Etat - AITA	selon convention
PUBLICATION OFFRE D EXPLOITATION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL	230		forfait
SIMUL PAC AU BUREAU CA39	205		forfait
SIMUL PAC EN DEPLACEMENT	325		forfait
SIMUL PAC PREPARATION FORMATION COLLECTIVE	82		forfait
DIAGNOSTIC VIABILITE RSA Type 1	300		forfait
DIAGNOSTIC VIABILITE RSA Type 2	900		forfait
OPTIM REVENU	603		/jour
CAP'PROJET - Etude PROJET TECHNICO-ECONOMIQUE	603		/jour
CAP'PROJET - AGRI TOURISME	603		/jour
ACCOMP MAEC COLLECT DT CALCUL IFT/COMPLETEUDE PRE ENGAGEMENT	410		forfait
ACCOMP MAEC INDIV DT CALCUL IFT/COMPLETEUDE PRE ENGAGEMENT	603		forfait
AGRILEAN ACCOMPAGNEMENT FORFAIT	484		forfait
AGRILEAN CONCERTATION FORFAIT	270		forfait
AGRILEAN ACCOMPAGNEMENT + CONCERTATION FORFAIT	679		forfait
AUDIT EXPLOIT LAIT CULT VIAND CONS REG PART TK CA39	677		forfait
AUDIT EXPLOIT CULT VIGNE CONS REG PART TK CA39	1354		forfait
AUDIT EXPLOIT CONS REG PART SECRETARIAT CA39	160		forfait
ETUDE DE FAISABILITE /JOUR	450	(voir à la fin de la note les réductions)	/jour
ETUDE DE MARCHÉ	450		/jour
ETUDE DE FAISABILITE SUBV AITA /JOUR	-336	plafonnée à 1008 €/dossier	/jour
ETUDE DE MARCHÉ SUBV AITA /JOUR	-336	plafonnée à 1008 €/dossier	/jour

PACK 5 ANS SUIVI INSTALLATION	750	(voir réductions en fin de note)	forfait
APPUI INDIVIDUEL AGRI TOURISME	603		/jour
APPUI INDIVIDUEL PRODUIT FERMIER	603		/jour
AUDIT EXPLOIT CONS REG VISITE SUIVI	249		forfait
AUDIT EXPLOIT CONS REG FORF DEPLCT.	75		forfait
AUDIT AREA PART SECRETARIAT CA39	60		forfait
AUDIT AREA PART TK CA39	660		forfait
AUDIT TRANSITION ENVIRONNEMENTALE CONS REG	1875		forfait
AUDIT TRANSITION ENVIRONNEMENTALE AIDE CONS REG	-1500		forfait
ADHESION GIEE BIOFORCE	2,76	avec un minimum de 80 ha	/ha sau arable bio
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE < 20 HA (FORFAIT)	139		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 20 A < 75 HA	299		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 75 A < 100 HA	326		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 100 A < 130 HA	352		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 130 A < 160 HA	397		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 160 A < 200 HA	433		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 200 A < 275 HA	482		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE > 275 HA	517		forfait
APPUI DECLARATION PAC : DEPASSEMENT HORAIRE OU PETIT DOSSIER	82		forfait
APPUI DEC PAC : ABONNES MES PARCELLES - FORFAIT 2H	244		pour 2h maxi
APPUI DECLARATION PAC FORFAIT VERIFICATION A DISTANCE	244		forfait
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL / AN	274		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH / AN	335	(voir réductions en fin de note)	/an
ABONMT MES PARCELLES PREMIUM / AN	386		/an
ABONMT MES PARCELLES 100% HERBE / AN	274		/an
APPUI INDIVIDUEL SPECIFIQUE MES PARCELLES	82		/heure
INITIALISATION / MAJ DOSSIER DE L EXPLOITATION MES PARCELLES	82		/heure
ABONMT MES PARCELLES REDUCTION FERMES ECOPHYTO (/an)	-200		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL REDUCTION AN1 TERRAVITIS / AN	-75		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH REDUC T-VITI AN1 / AN	-94		/an
ABONMT MES PARCELLES ETA /AN	538		/an
ABONMT MES PARCELLES EXPLOIT SUPPORT ETA /AN	175		/an
ABONMT MES PARCELLES M&d ETA <30HA /AN	36		/an
ABONMT MES PARCELLES M&d ETA >30HA /AN	76		/an
INITIALISATION ASSOL EXPLOITATION MES PARCELLES POUR ETA	152		forfait
ACCOMPAGNEMENT AIRE DE LAVAGE PHYTO INDIVIDUELLE	692		/jour
APPUI TELEDECLARATION CALAMITE	100	-50 € si dossier pac concomitant	forfait
ABONMT SMS REGLEMENTAIRE	30		/an
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE <= 75 HA REALISE	409		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE <=75 HA PREVISIONNEL	212		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 76-130 HA REALISE	460		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 76-130 HA PREVISIONNEL	228		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 131-200 HA REALISE	511		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 131-200 HA PREVISIONNEL	250		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE >= 201 HA REALISE	563		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE >= 201 HA PREVISIONNEL	274		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV FORFAIT BASE	150		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV <= 40 HA REALISE /HEURE	82		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV <= 40 HA PREVISIONNEL /HEURE	82		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV <= 40 HA REGISTRE PHYTO /HEURE	82		/heure

TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE MESPARCELLES REGISTRE PHYTO /HEURE	82		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE MESPARCELLES REALISE /HEURE	82		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE MESPARCELLES PREVI /HEURE	82		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE OPTION1 REGISTRE PHYTO /HEURE	82		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE OPTION2 MARGE BRUTE	82		/heure
INTERVENTION FORMATION CERTIPHYTO	347		forfait
PRAICOS : DIAGNOSTIC DE PRODUCTION FOURRAGERE	603		/jour
PLAN EPANDAGE NOUVEAU PART FIXE	596		forfait
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX < 100 HA	20		/ha
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX 100 HA & 150 HA	15		/ha
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX 150 HA à 200 HA	12		/ha
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX > 200 HA	10		/ha
PLAN EPANDAGE MAJ PART FIXE	884		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ /HA ANCIENS	3		/ha
CFE REGISTRE EIRL IMMAT-RADIATION /ACTE1	42		/acte
CFE REGISTRE EIRL MODIF /ACTE2	36		/acte
CFE REGISTRE EIRL DEPOT COMPTES /ACTE3	7,0		/acte
CFE REGISTRE EIRL AVIS BODACC CESSION /ACTE4	9		/acte
CFE REGISTRE EIRL COPIE INTEGRALE /ACTE5	6		/acte
CFE REGISTRE EIRL EXTRAIT /ACTE6	3		/acte
CFE REGISTRE RAA CERTIFICAT NON INSCRIPTION	3		forfait
CFE REGISTRE RAA EXTRAIT INSCRIPTION POUR TIERS	3		forfait
CFE REGISTRE RAA COPIE INTEGRALE INSCRIPTION POUR TIERS	6		forfait
CFE REGISTRE RAA ATTESTATION RADIATION POUR TIERS	6		forfait
PRODUITS MARKETING BIENVENUE A LA FERME		selon produits	/ produits
CONSTITUTION DE BASE DE DONNEE CARTOGRAPHIQUE	86		/heure
CARTOGRAPHIE A0	332		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION COUCHE PARCELLAIRE AGRICOLE NOMINATIF	211		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION COUCHES PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX	42		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION PLASTIFICATION SEMI-RIGIDE OU RIGIDE	129		/carte
CARTOGRAPHIE A0 TIRAGE EN PLUS CARTO EXISTANTE	79		/carte
DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE INDIVIDUEL	1296		forfait
ETUDE VULNERABILITE GRAND PREDATEUR	2688		forfait
CALCUL DU FERMAGE /LOCATAIRE/AN	91		/an
CALCUL DU FERMAGE REDUCTION AN1 /LOCATAIRE/AN	-24	réduction année 1	/loc/an
ANALYSE ET EXPERTISE DROIT RURAL (HEURE)	89		/heure
CONSEIL JURIDIQUE / MEDIATION	89		/heure
CONSEIL JURIDIQUE (1/2 heure)	50		/ 1/2 heure
SUUVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION	664		/jour
SUUVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2020-2022) /JOUR	664	si convention 3 ans +2,5% max en 2022	/jour
SUUVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2022-2024) /JOUR	658	si convention 3 ans +2,5% max en 2022	/jour
SUUVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2021-2023) /JOUR	658	si convention 3 ans +2,5% max en 2023	/jour
ACCOMPAGNEMENT DRAINAGE	595		/jour
DIAGNOSTIC BAS CARBONE AGRICARBONE	1924		forfait
DIAGNOSTIC BAS CARBONE SUBV CR AGRICARBONE	-1500		forfait
DIAGNOSTIC BAS CARBONE PLANDERELANCE JA	180		forfait
DIAGNOSTIC BAS CARBONE ANALYSE DE TERRE	12,5		forfait

ECHANGES PARCELLAIRES	603		/jour
ECHANGES PARCELLAIRES SUBV CD39 AAJ	-1		selon convention BAJ
DIMANCHE A LA FERME ADHERENT BALF	40		forfait
DIMANCHE A LA FERME NON ADHERENT BALF	70		forfait
MARCHE DE NOEL INTERIEUR ADHERENT BALF	40		forfait
MARCHE DE NOEL INTERIEUR NON ADHERENT BALF	50		forfait
MARCHE DE NOEL EXTERIEUR ADHERENT BALF	25		forfait
MARCHE DE NOEL EXTERIEUR NON ADHERENT BALF	35		forfait
COTISATION DEPARTEMENTALE BIENVENUE A LA FERME (renouvellement)	55		/ exploitation
COTISATION DEPARTEMENTALE BIENVENUE A LA FERME (nouveau)	105		/ exploitation
CONSEIL EN DIVERSIFICATION (/HEURE)	82		/heure
CONSEIL EN ALIMENTATION DE PROXIMITE (/HEURE)	86		/heure
APPUI HVE INDIVIDUEL VITI EXPLOITATION DEJA CERTIFIEE forfait	260		forfait
APPUI HVE VITI INDIVIDUEL NIV 1 SANS COUT OC FORFAIT	350		forfait
APPUI HVE VITI INDIVIDUEL NIV 3 SANS COUT OC FORFAIT	680		forfait
APPUI INDIVIDUEL HVE NIVEAU 3 SUITE FORMATION 1J SANS COUT OC (FORFAIT 1/2J)	350		forfait
APPUI INDIVIDUEL HVE NIVEAU 3 SUITE FORMATION 1J SANS COUT OC (FORFAIT 1J)	680		forfait
APPUI COLLECTIF HVE VITI NIVEAU 1 AVEC COUT OC FORFAIT	350		forfait
APPUI COLLECTIF HVE VITI NIVEAU 3 AVEC COUT OC FORFAIT	450		forfait
APPUI COLLECTIF HVE VITI NIVEAU 1 SANS COUT OC FORFAIT	260		forfait
APPUI COLLECTIF HVE VITI NIVEAU 3 SANS COUT OC FORFAIT	260		forfait
APPUI HVE VITI INDIVIDUEL ATELIER EN PLUS VITI FORFAIT	170		forfait
APPUI HVE INDIVIDUEL AUTRE QUE VITI (/HEURE)	81		/heure

Conditions d'applications :

Toute demande d'intervention doit faire l'objet d'un contrat signé du bénéficiaire fixant les modalités et les conditions financières. Pour les interventions n'entrant pas dans le cadre d'un suivi ou d'une action normalisée, intégrer le temps de préparation et de déplacements. Par exemple : pour une intervention de 3 heures, appliquez le tarif ½ journée : 325 €.

Le forfait déplacement s'applique pour toute prestation qui fait l'objet d'un déplacement et qui est tarifée à moins d'une 1/2 journée ainsi que pour les prestations d'ATE en cas de déplacement du conseiller.

Réductions appliquées :

JÀ Mes parcelles : si installation avec aides + primo-abonnement + souscription sur 2 ans minimum : réduction 50% sur la 1ère année

Etude de faisabilité : En cas d'achat d'un PE dans l'année qui suit, le reste à charge après aides AITA est déduit du tarif du PE.

Chèques Conseils Pack 5 ans : pour tout achat d'un pack 5 ans, 5 chèques conseils de 100 € chacun attribués, à valoir sur futures prestations dans les 5 ans qui suivent (maxi 2 / prestation - non cumulables avec autres réductions).

Ainsi délibéré,

Vote :	Membres Élus présents :	20
	Membres Élus votants :	20
	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	3

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

Le Président de la Chambre d'agriculture
du Jura


François-LAVRUT

DELIBERATION
Relative aux cotisations obligatoires et facultatives
inscrites au Budget initial 2022

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socie Yves

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT :

- la liste des cotisations obligatoires dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65781 et détaillés ci-dessous:

Compte Comptable	PARAGRAPHE ET LIBELLES	Dotations
		BI 2022
65781	Total Cotisations Obligatoires	1 767 750
	Cotisations APCA	102 000
	Dont Cotisation annuelle APCA	82 100
	Dont Cotisation DNSI	9 700
	Dont Cotisation Resoria	1 700
	Dont Cotisation DSM PROAGRI (dont régule 2020)	8 400
	Dont Cotisation DGS (dont régule 2020)	100
	Cotisation FNPCA	68 500
	Cotisation CNPF/CRPF	401 000
	Cotisation CHAMBRE REGIONALE AGRI	259 000
	Cotisation CRA BFC CPR Fonct Support	252 000
	Cotisation CRA BFC CPR Informatique	201 500
	Cotisations FNSP Fonds Stratégique Forêt et Bois	460 500
	Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois	198 000
	Dont Cotisation services communs "Valorisations du Bois et Territoire"	262 500
	Cotisation communes forestières	19 000
	Cotisation FG Présidents	4 250

- la liste des cotisations facultatives dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65881 et détaillés ci-dessous :

Compte Comptable	PARAGRAPHERS ET LIBELLES	Dotations
		BI 2022
65881	Total Cotisations Non Obligatoires	29 820
	Cotisations DIVERSES	1 159
	Cotisation AFDI	1 600
	Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000
	Cotisation CAUE	170
	Cotisation INITIATIVE JURA	170
	Cotisation ADFPA	410
	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350
	Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200
	Cotisation ADEFOR	100
	Cotisation ASSOC.JURA AGRICOLE	20 051
	Cotisation Réajir/Soélis	1 000
	Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200
	Cotisation COMITE DEP TOURISME	80
	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100
	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100
	Cotisation Office Commerce/Art ComCom Arbois Poligny Sa	50
	Cotisation Solidarité Paysan 39	80

Ainsi délibéré,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote :	Membres Élus présents :	20
	Membres Élus votants :	20
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	1



DELIBERATION

Relative aux subventions inscrites au Budget initial 2022

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socie Yves

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

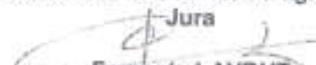
ADOPTENT la liste des subventions dont les montants sont inscrits en masse intervention au compte 65734 et détaillés ci-dessous:

65734	Total Subventions Non Obligatoires	73 500
65734	Subventions Diverses	8 000
65734	Prix et Récompenses	2 000
65734	Participations à Manifestations	5 000
65734	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600
65734	Participation JURA INITIATIVES	700
65734	Subvention Solidarité Paysans /RESA 39	7 550
65734	Subvention Association REAJIR/SOELIS	45 000
65734	Subvention AFDI	500
65734	Subvention JA BFC / DEV AGRI BFC	2 500
65734	Subv Association du Personnel CA39	650

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

Vote :	Membres Élus présents :	20
	Membres Élus votants :	20
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	1

Le Président de la Chambre d'agriculture du
Jura


François LAVRUT

Compte Comptable	PARAGRAPHE ET LIBELLES	Dotations Budgétaires					Observations
		CF 2020	BR 2021	BI 2022	BI 22 / BR 21	BI22 / CF 20	
65781	Total Cotisations Obligatoires	1 673 971	1 664 250	1 767 750	83 500	93 779	
65781	Cotisations APCA	131 743	136 100	102 000	-34 100	-29 743	
	Dont Cotisations agricoles APCA	81 805	81 850	82 100	450	405	
	Dont Cotisations DKS	41 139	42 550	9 700	-32 850	-31 439	
	Dont Cotisations Rurale	1 700	1 700	1 700	0	0	
	Dont Cotisation DSM PROJETEM (dont régule 2020)	7 239	10 000	8 400	-1 600	1 101	En BR 2021 dont régule 2020 de 1600€
	Dont Cotisation DCS (dont régule 2020)	0	200	100	-100	100	En BR 2021 dont régule 2020 de 100€
65781	Cotisation FNPCA	40 893	55 000	68 500	13 500	27 607	
65781	Cotisation CNFF/CRPF	391 360	401 000	401 000	9 610	9 610	
65781	Cotisation CHAMBRE REGIONALE AGRIC	231 190	259 000	259 000	0	27 810	
65781	Cotisation CRA BFC CPR Forêt Support	242 000	229 000	252 000	23 000	10 000	
65781	Cotisation CRA BFC CPR Informatique	149 950	119 500	201 500	82 000	62 550	
65781	Cotisations FNSP Fonds Stratégique Forêt et Bois	466 591	460 500	460 500	0	-6 091	
	Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois	198 484	198 000	198 000	0	-484	
	Dont Cotisation services communs "Vieillesse de Bois et Terroir"	268 107	262 500	262 500	0	-5 607	
65781	Cotisation communes forestières	18 285	19 000	19 000	0	715	
65781	Cotisation FG Présidents	3 330	5 150	4 250	-900	920	
65734	Total Subventions Non Obligatoires	67 924	73 500	73 500	0	5 576	En BR 2021 dont régule 2020 de 900€
65734	Subventions Diverses	0	2 000	8 000	6 000	6 000	
65734	Prix et Raboncentes	0	1 000	2 000	1 000	2 000	
65734	Participations à Manifestations	3 150	2 000	5 000	3 000	1 850	
65734	Subvention Commandants grands vins et Comité	1 400	1 600	1 600	0	200	
65734	Participation JURA INITIATIVES	663	700	700	0	37	
65734	Subvention Soldants Puyata (RESA 39)	7 525	7 550	7 550	25	25	
65734	Subvention Association REAJURSOELS	54 424	55 000	45 000	-10 000	-9 424	
65734	Subvention AFDI	0	500	500	0	500	
65734	Subvention JA BFC / DEV AGRIC BFC	0	2 500	2 500	0	2 500	
65734	Subv Association du Personnel CA39	762	650	650	0	-112	
65881	Total Cotisations Non Obligatoires	27 678	29 800	29 820	20	2 142	
65881	Cotisations DIVERSES	0	1 159	1 159	0	1 159	
65881	Cotisation AFDI	1 559	1 600	1 600	0	41	
65881	Cotisation Bienvenue à la Ferme	2 197	3 000	3 000	0	803	
65881	Cotisation CAJUE	150	150	170	20	20	
65881	Cotisation INITIATIVE JURA	170	170	170	0	0	
65881	Cotisation ADKPA	400	410	410	0	10	
65881	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 346	1 350	1 350	0	4	
65881	Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200	200	200	0	0	
65881	Cotisation ADEFOR	0	100	100	0	100	
65881	Cotisation ASSOC. JURA AGRICOLE	20 051	20 051	20 051	0	0	
65881	Cotisation Résair/Soëls	1 000	1 000	1 000	0	0	
65881	Cotisation OIER - EDE 25-39-40	200	200	200	0	0	
65881	Cotisation COMITE DEP TOURISME	75	80	80	0	5	
65881	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100	100	100	0	0	
65881	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100	100	100	0	0	
65881	Cotisation Office Commerce/Art Com/Com Poligny Sall	50	50	50	0	0	
65881	Cotisation Solidarité Puyean 39	80	80	80	0	0	
	TOTAL	1 769 573	1 787 550	1 871 070	83 520	(161 497)	
	Cotisations Obligatoires	1 673 971	1 664 250	1 767 750	83 500	-93 779	
	Subventions Non Obligatoires	67 924	73 500	73 500	0	-6 576	
	Cotisations Non Obligatoires	27 678	29 800	29 820	20	-2 142	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaou – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 26 novembre 2021
DELIBERATION DS-11-2021-11-26

DELIBERATION
relative à la souscription d'un emprunt

Les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socie Yves

délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant la nécessité d'investir dans la rénovation de bâtiments et des mobiliers sur le site de LONS,

Considérant la nécessité d'inscrire une enveloppe au budget,

Décident la souscription d'un emprunt à hauteur maximum de 200 000 € pour financer ces investissements

Ainsi délibéré,
Fait à LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

**Le Président de la Chambre
d'agriculture du Jura**



François LAVRUT

Vote :	Membres Élus présents :	20
	Membres Élus votants :	20
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	2

Délibération
relative aux admissions en non-valeur

Les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyné Gilbert / Patenat Marielle / Rizzi Emmanuel / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrot Frédéric / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Salve Nicolas / Socie Yves

délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU la demande en Non-Valeurs de l'Agent Comptable des factures irrécouvrables ci-dessous et annexée :

Demande d'admission en NON-VALEUR 2021- des ordres de recettes irrécouvrables:

Exercice	N°OR	Identification de la créance	Prestation	Montant	Poursuites effectuées, Observations
2011	1644	SANCHEZ-ESCAÑEZ ANGELIQUE	Dossier installation hors cadre familial	375,00 €	Rédevable disparue inconnue à l'adresse de dernière relance.
2016	1501	LEPAUL GEOFFRAY	Diagnostic Effluents	182,40 €	Liquidation Judiciaire le 28/06/2021
2019	1653	MONNET JULIEN	Apprentissage Optimisation Coûts et Aides	330,00 €	Liquidation Judiciaire le 24/09/2021
2021	428	GAEC DU BEL HORIZON	PAC 2021	4,00 €	Petit reliquat
2021		DANIEL COUSIN	Reliquat Mutualité	1,45 €	Petit reliquat
TOTAL				892,85 €	

L'agent Comptable demande l'admission en NON VALEUR des créances ci-dessus pour un montant total de 892,85 €

DECIDENT

D'accepter la demande d'admission en non-valeur de l'Agent Comptable pour un montant de 892,85 € (Huit cent quatre-vingt-douze Euros et quatre-vingt-cinq centimes).

En exécution de cette délibération, ladite somme est portée à la charge du budget compte 654.

Ainsi délibérée,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote :	Membres Élus présents :	18
	Membres Élus votants :	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0



Demande d'admission en NON-VALEUR 2021- des ordres de recettes irrécouvrables:

Exercice	N°OR	Identification de la créance	Prestation	Montant	Poursuites effectuées, Observations
2011	1644	SANCHEZ-ESCANEZ ANGELIQUE	Dossier installation hors cadre familial	375,00 €	Redevable disparue, inconnue à l'adresse de dernière relance
2016	1501	LEPAUL GEOFFRAY	Diagnostic Effluents	182,40 €	Liquidation Judiciaire le 28/06/2021
2019	1653	MONNET JULIEN	Apprentissage Optimisation Coûts et Aides	330,00 €	Liquidation Judiciaire le 24/09/2021
2021	428	GAEC DU BEL HORIZON	PAC 2021	4,00 €	Petit reliquat
2021		DANIEL COUSIN	Reliquat Mutuelle	1,45 €	Petit reliquat
TOTAL				892,85 €	

L'Agent Comptable demande l'admission en NON VALEUR des créances ci-dessus pour un montant total de 892,85 €

A Lons le Saunier
Le mercredi 27 octobre 2021

L'Agent Comptable,

Thomas JUND

REPUBLIQUE FRANÇAISE



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaou – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 26 novembre 2021
DELIBERATION DS-04-2021-11-26

DELIBERATION
relative à la dévalorisation des Parts Sociales de la SAFER

Les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Rizzi Emmanuel / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrot Frédéric / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Saive Nicolas / Socie Yves

délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU le certificat administratif du Président annexé :

Nombre d'actions	Montant à la souscription	Montant suite à fusion	Perte
439	17 867.02 €	7024 €	10843.02 €

DECIDENT

Article 1 :

D'accepter la dévalorisation des Parts Sociales de la SAFER suite à la fusion-absorption de la SAFER Franche-Comté par la SAFER Bourgogne (selon Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28/06/2011), pour un montant de 10843.02 € (dix mille huit cent quarante-trois Euros et deux centimes)

En exécution de cette délibération, ladite somme est portée à la charge du budget compte 656.

Vote :	Membres Élus présents :	18
	Membres Élus votants :	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Ainsi délibéré,
Fait à LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

**Le Président de la Chambre
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, François LAVRUT, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura, dont le siège social se situe 455 rue du Colonel de Casteljau 39000 LONS LE SAUNIER, immatriculée 18390001800015,

Siège Social

455 rue du Colonel de Casteljau
B.P. 40412
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
TÉ : 03 84 25 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
Email : accueil@jura.chambagri.fr

Agence Fouchères

ZAC de Fouchères
16 chemins de Raugemont
39100 FOUCHÈRES

Agence Champagnolle

3 rue Victor Berard
39300 CHAMPAGNOLLE

DEMANDE

A Monsieur l'agent comptable, le passage en perte de la diminution du montant des prises de participation dans l'organisme SAFER, suite à une fusion-absorption de la SAFER Franche-Comté par la SAFER Bourgogne, selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/06/2011, qui a entraîné une dévalorisation des parts sociales détenues par la Chambre d'agriculture du Jura.

Nombre d'actions	Montant à la souscription	Montant suite à fusion	Perte
439	17 867.02 €	7024 €	10843.02 €

Cette perte s'élève à 10 843,02€.

Fait à Lons le Saunier, le 4 novembre 2021

Le Président

François LAVRUT




DELIBERATION
relative à la cession de parts sociales d'organismes radiés

Les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Rizzi Emmanuel / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrot Frédéric / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Saive Nicolas / Socle Yves

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU le certificat administratif du Président annexé :

ORGANISMES	Date de souscription	Nombre Parts sociales	Montant en EUROS	Statut
CETR Coop Etudes Rurales	NC	1	3.81	Radiée le 02/06/1964
JURASICAV	23/02/1966 28/09/1971	1 3	762.25 2286.74	Radiée le 19/04/1990
Station contrôle de verrats EST	25/08/1971	1	15.24	Recherches infructueuses
SICARB	28/10/1967	400	1524.49	Radiée le 01/08/1986
UPOC	29/09/1972	32	60.98	Radiée le 08/12/1987
TOTAL			4653.51	

DECIDENT

Article 1 :

D'accepter la cession de parts sociales pour un montant de 4 653.51 € (quatre mille six cent cinquante-trois Euros et cinquante et un centimes)

En exécution de cette délibération, ladite somme est portée à la charge du budget compte 656.

Ainsi délibéré,
Fait à LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

**Le Président de la Chambre
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT



Vote :	Membres Élus présents :	18
	Membres Élus votants :	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, François LAVRUT, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura, dont le siège social se situe 455 rue du Colonel de Casteljou 39000 LONS LE SAUNIER, immatriculée 18390001800015,

DEMANDE

A Monsieur l'agent comptable, le passage en perte constatant la sortie des prises de participation détenues par la Chambre d'agriculture du Jura (détail ci-dessous) pour un montant total de 4653.51 euros.

Siège Social
455 rue du Colonel de Casteljou
B.P. 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
Email : accueil@jura.chambagri.fr

Agence Fouchérans
ZAC de Fouchérans
16 chemin de Rougemont
39110 FOUCHÉRANS

Agence Champagnole
3 rue Victor Berard
39300 CHAMPAGNOLE

ORGANISMES	Date de souscription	Nombre Parts sociales	Montant en EUROS	Statut
CETR Coop Etudes Rurales	NC	1	3.81	Radiée le 02/06/1964
JURASICAV	23/02/1966 28/09/1971	1 3	762.25 2286.74	Radiée le 19/04/1990
Station contrôle de verrats EST	25/08/1971	1	15.24	Recherches infructueuses
SICARB	28/10/1967	400	1524.49	Radiée le 01/08/1986
UPOC	29/09/1972	32	60.98	Radiée le 08/12/1987
TOTAL			4653.51	

Vous trouverez, ci-joints, les justificatifs de cessation d'activité à l'exception de l'organisme « Station Contrôle de verrats Est », pour lequel aucune donnée n'a pu être trouvée.

Fait à Lons le Saunier, le 4 novembre 2021

Le Président


François LAVRUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 23/01/1974
SIRET 183900018 00015
APE 0411Z

www.bourgognefranchecomte.chambres-agriculturs.fr



Services Territoriaux
PROagri

ALTO

parcelles

REPUBLIQUE FRANÇAISE



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 26 novembre 2021
DELIBERATION DS-06-2021-11-26

DELIBERATION

relative à la modification de l'Indemnité de Caisse et de Responsabilité de l'agent comptable du groupement comptable

Les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Rizzi Emmanuel / Schouwey Emmanuel / Vullton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrot Frédéric / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Saive Nicolas / Socie Yves.

délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU le décret n°2021-969 du 21 juillet 2021 relatif à l'indemnité de caisse et de responsabilité et notamment son article 4

VU l'arrêté du 21 juillet 2021 fixant les taux maximum de l'indemnité de caisse et de responsabilité

VU l'arrêté du 21 novembre 2017 relatif aux modalités de mise en place d'un groupement comptable au sein des organismes publics

VU la décision du Bureau de la CDA39 du 10 septembre 2018 relative à la création du groupement comptable constitué entre la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et les Chambres départementales d'agriculture du Jura, de Côte d'or, de Haute-Saône, de la Nièvre et de l'Yonne

VU la délibération de la session de la CDA39 du 10 mars 2020 relative à la nomination de Monsieur Thomas JUND en qualité d'agent comptable du groupement comptable de la CRA BFC à compter du 1er février 2020

VU la convention du 6 mars 2020 relative aux modalités de fonctionnement du groupement comptable au sein de la région BFC

ENTERINENT la décision du président de la CDA39 du 16 09 2021 :

- Monsieur Thomas JUND ne percevra plus de rémunération directe de la Chambre d'agriculture du Jura à compter du 1er septembre 2021.
- Une régularisation interviendra sur la paie du mois de septembre 2021 au titre du mois d'août 2021.
- Un indu de rémunération correspondant au montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité du mois d'août sera généré.

DECIDENT à compter du 01 août 2021 :

- L'ICR versée à Monsieur Thomas JUND au titre de l'organisme support du groupement comptable s'élève à 50 % du montant maximum de l'ICR s'appliquant au classement en « hors catégorie » d'agent comptable prévu par l'arrêté du 21 juillet 2021, ce pourcentage étant fonction du budget de fonctionnement de ce seul organisme. Cette indemnité s'élève à un montant de 2 690 € brut annuel et sera versée par la CRA BFC
- L'ICR versée à Monsieur Thomas JUND pour le compte de chacun des organismes du groupement comptable à l'exclusion de l'organisme support s'élève à 80 % du montant maximum de l'ICR s'appliquant au classement en « hors catégorie » d'agent comptable prévu par l'arrêté du 21 juillet 2021 au titre de l'indemnité complémentaire versée par l'organisme support, ce pourcentage étant fonction du budget de fonctionnement cumulé des budgets de fonctionnement de chacun des organismes membres du groupement comptable, à l'exclusion de l'organisme support. Cette indemnité s'élève à un montant de 4 304 € brut annuel et fera l'objet d'un remboursement à l'organisme support par les organismes du groupement comptable dont les modalités seront définies dans l'avenant à la convention de groupement comptable

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
Fait à LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

**Le Président de la Chambre
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT



Vote :	Membres Élus présents :	18
	Membres Élus votants :	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

DELIBERATION

relative à la délégation de la session au Bureau en matière budgétaire

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderler Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socie Yves

- ▶ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU l'article D 511-76 du code rural et de la pêche maritime, créé par décret n° 2011-596 du 25 mai 2011 – art. 2

DECIDENT de donner pouvoir au Bureau de se prononcer en ses lieu et place sur toute modification du budget général proposée par le président, pendant l'intervalle des Sessions.

Les décisions de modification du budget général, prises par le Bureau en lieu et place de la Session, seront présentées lors de la Session plénière suivante.

Cette délégation de pouvoirs sera mentionnée dans chaque décision de modification qui sera soumise à l'approbation du préfet.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

Vote :	Membres Élus présents :	20
	Membres Élus votants :	20
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	2

**Le Président de la Chambre
d'agriculture du Jura**



François LAVRUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaud – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 26 novembre 2021
DELIBERATION DS 13-2021-11-26

DELIBERATION
Relative à l'actualisation des CIC et CIB

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 26 novembre 2021,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel / Vuitton Patrick

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Druot Eric / Duc Carmel / Guillot Rémy / Jouffroy Jean / Louis Jacques / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socie Yves

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU les articles 57 et 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable,

VU la circulaire relative à la gestion budgétaire et compte des organismes publics pour 2021,

CONSIDERANT l'obligation de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité et de soutenabilité de la programmation et son exécution,

CONSIDERANT que le CIC vise à la tenue rigoureuse de la comptabilité générale et que la qualité de la comptabilité se décline selon 9 critères : réalité, justification, présentation et bonne information, sincérité, exactitude, exhaustivité, non-compensation, imputation, rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice,

CONSIDERANT que le CIB s'apprécie au regard du budget voté et vise au respect de son contenu et qu'il vise à s'assurer de la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières (qualité de la programmation budgétaire initiale, du suivi de l'exécution et de la soutenabilité),

➤ **DECIDENT** de valider:

- ✓ dans le cadre du CIC, l'actualisation du plan d'action qui découle de la cartographie des risques par processus ;
- ✓ dans le cadre du CIB, l'actualisation du récapitulatif des processus qui permettent d'élaborer le budget initial, le budget rectificatif et le compte financier.

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

**Le Président de la Chambre d'agriculture du
Jura**

François LAVRUT

Vote :	Membres Élus présents :	20
	Membres Élus votants :	20
	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0





**LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE
ET
LE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE**

Session du 26 novembre 2021

SOMMAIRE

Le Contrôle Interne Comptable :

- La cartographie des risques
- Le plan d'action
- L'échelle de maturité

Le Contrôle Interne Budgétaire :

- LE BUDGET INITIAL 2022
 - o Planning des échéances

- LE COMPTE FINANCIER 2021
 - o Planning des échéances

- LE BUDGET RECTIFICATIF 2021
 - o Planning des échéances

LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE

- La cartographie des risques

CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS

Occurrences Sous-ensemble	Régularisation - Code (NOM / numéro) / date ... - Réf. de BCP / DCP / DCE / ... - Normes Comptables Européennes (CE)	Déroulé de l'activité - Objectif de l'activité (Code du compte, TO...) - Organigramme de la Direction : de l'UE (Financier) - Règlement intérieur (obligation signature) - Nature des processus et produits concernés
Risques financiers	- Risque de dégradation de la qualité des données comptables et financières - Risque de non-conformité avec les normes comptables et financières - Risque de non-conformité avec les normes comptables et financières	- Risque de dégradation de la qualité des données comptables et financières - Risque de non-conformité avec les normes comptables et financières - Risque de non-conformité avec les normes comptables et financières

Processus	Régularisation	Régularisation				Régularisation				Impact	Risque	Impact	Risque		
		Régularisation													
4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4
4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8
4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10	4.10
4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11	4.11
4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12
4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13	4.13
4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14	4.14
4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15	4.15
4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	4.16
4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17
4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18	4.18
4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19	4.19
4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20

Echelle	Echelle de maturité	Points de contrôle	Diagnostic			Niveau de maturité			Taux de			Observations	Points à établir au prochain	
			Force de l'impact	Impact de l'impact										
Echelle de maturité	Echelle de maturité	Points de contrôle	4.1	Directeur Général	4.1	Impact de l'impact	4.1	Impact de l'impact						
			4.2	Directeur Général	4.2	Impact de l'impact	4.2	Impact de l'impact						
			4.3	Directeur Général	4.3	Impact de l'impact	4.3	Impact de l'impact						
			4.4	Directeur Général	4.4	Impact de l'impact	4.4	Impact de l'impact						
			4.5	Directeur Général	4.5	Impact de l'impact	4.5	Impact de l'impact						
			4.6	Directeur Général	4.6	Impact de l'impact	4.6	Impact de l'impact						
			4.7	Directeur Général	4.7	Impact de l'impact	4.7	Impact de l'impact						
			4.8	Directeur Général	4.8	Impact de l'impact	4.8	Impact de l'impact						
			4.9	Directeur Général	4.9	Impact de l'impact	4.9	Impact de l'impact						
			5.0	Directeur Général	5.0	Impact de l'impact	5.0	Impact de l'impact						
			5.1	Directeur Général	5.1	Impact de l'impact	5.1	Impact de l'impact						
			5.2	Directeur Général	5.2	Impact de l'impact	5.2	Impact de l'impact						

Cycle	Processus Description de l'activité (en français)	Processus de livraison		Régulation					Bilans/contrôles			Taux		Indicateurs de performance	Risque opérationnel		
		Processus de livraison	Processus de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison	Méthode de livraison				
																Processus de livraison	Processus de livraison
Cycle produits	<ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer le suivi des consommations, les clients sont dotés d'un compteur et d'un contrat de livraison (CGL - Contrat de Livraison - Période) - Des procédures ont été mises en place pour l'obtention de reports des engagements financiers (contrats agricoles - après de forte - très fréquemment - lignes de consommation) - Les procédures ont été mises en œuvre pour l'obtention de reports des engagements (travaux ponctuels) 	4.10	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	1	Mise à jour de tableaux de suivi des consommations	4.1	Contraintes et justificatifs techniques et financiers au 31/12	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Chiffres clés et indicateurs de performance	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Chiffres clés et indicateurs de performance	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.20	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	3	Préparer les reports	4.2	Préparer les reports	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Préparer les reports	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Préparer les reports	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.30	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4	Calcul des coûts	4.3	Calcul des coûts	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Calcul des coûts	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Calcul des coûts	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.40	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	5	Processus facturation	4.4	Processus facturation	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Processus facturation	4.5	Site France, RD et RD services nationaux coord. CMA-IRC	4.5	Processus facturation	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.50	Comptable	6	Préparer les clients	4.5	Préparer les clients	4.5	Comptable	4.5	Préparer les clients	4.5	Comptable	4.5	Préparer les clients	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.60	Site France	7	Calcul des coûts	4.6	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
Processus financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Une procédure est mise en œuvre pour améliorer le mouvement (éviter le risque de prescription comptable) - Il existe une procédure pour s'assurer que le prix de vente reflète le coût de la prestation - Une procédure est mise en œuvre pour assurer par une déduction - Il existe un processus pour s'assurer que les procédures internes en matière de gestion de l'actif de l'entreprise sont adaptées et actualisées 	4.10	Site France	1	Calcul des coûts	4.1	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.20	Site France	2	Préparer les clients	4.2	Préparer les clients	4.5	Site France	4.5	Préparer les clients	4.5	Site France	4.5	Préparer les clients	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.30	Site France	3	Calcul des coûts	4.3	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
Processus de livraison	<ul style="list-style-type: none"> - La livraison est assurée par les véhicules de l'entreprise (compagnie de livraison - voir 4.10) 	4.10	Site France	1	Calcul des coûts	4.1	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Site France	4.5	Calcul des coûts	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement
		4.20	Site France	2	Préparer les clients	4.2	Préparer les clients	4.5	Site France	4.5	Préparer les clients	4.5	Site France	4.5	Préparer les clients	4.5	Risque de non-paiement / de défaut de paiement / de défaut de paiement

	POINT DE CONTRÔLE	MOYENNE
	Cycle immobilisations et stocks	4,2
	Cycle provisions	4,4
	Cycle charges	4,3
	Cycle produits	4,1
	Cycle trésorerie	4,4
	Cycle états financiers	4,4
	Cycle assurance	4,3
	Moyenne générale	4,3

ECHELLE
risque faible (3,5->5)
risque moyen (1,5->3,5)
risque fort (0->1,5)
sans objet

LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE

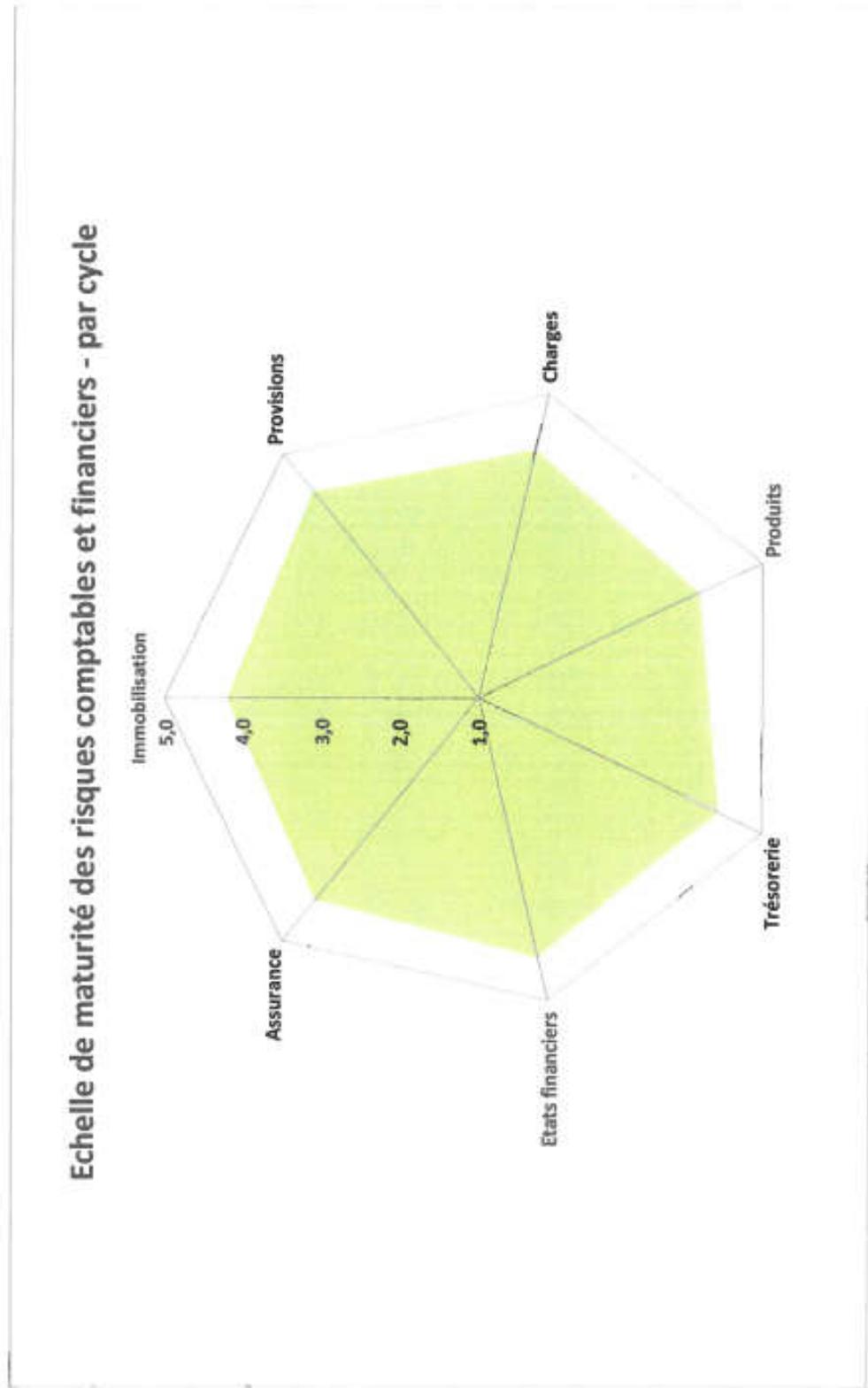
- Le plan d'actions

Plan d'actions

Cyber	Processus	Risque affecté (level)	Origine du risque (à l'origine de...)	Actions	Adaptés existants	Échéance	État d'avancement des actions	Commentaires sur l'état d'avancement des actions
RISQUE ÉLEVÉ	Parti immobilier							
	Bank	Manque d'information adaptée au contexte	Organisationnel et juridique	Préciser et compléter l'avis d'impact en matière relative aux bases de données	Directeur Général (Banque, Pays France)	Fin 2019 début 2020	Clos	Déclaration validée en novembre 2017 (2018)
	Autres Immobilisations (hors part immobilière)	Manque d'information adaptée et de rapprochement avec l'investisseur	Organisationnel	Effectuer un inventaire de tous les actifs et passer une procédure de rapprochement avec l'investisseur acceptable de fait Cerner et agir sur les vulnérabilités (absence de planning, outils, fiabilité...)	Directeur Général (Pays France)	Fin 2020	En Cours	Une fois à jour de fait à été validée avec les investisseurs des immobilisations. Pour un travail sur la fiabilité de l'actif de l'investisseur qui doit être aligné par une réévaluation adéquate. Des procédures sur la fiabilité de l'investisseur et sur la réévaluation avec l'investisseur compatible de fait sont en cours de développement avec les investisseurs et les investisseurs sur le sujet.
RISQUE MOYEN	Participations	Manque de précision de données des titres Français	Organisationnel et juridique	Mettre en place une procédure d'identification des risques financiers sur les participations	Pays France, Agence Coopération	Fin 2020	Clos	Un set des bases a été validé au cours de l'année 2020. Une première partie des données sont permise de remettre à jour la validation de participation dans le CF 2020. Le travail relatif est en cours au début de 2021.
	Engorgés							
	Sociés							
RISQUE FAIBLE	Provisions pour risques et charges							
	Comptes d'attente							
	Interventions / Subventions							
RISQUE MOYEN	Transports - Déplacements - missions et réception	Manque d'information sur les agents et les lieux où se trouvent les points de contact	Organisationnel	Mettre en place une procédure de validation des points de contact	Pays France, Agence Coopération	Fin 2020	En Cours	A en novembre 2020, validation de la validité de 80% des points de contact et de 20% des points de contact. Une action va être réalisée pour les deux autres points en début 2021 et début 2022
	Projets et bases							
	Rémunérations							
RISQUE ÉLEVÉ	Incidents	Manque de précision permettant de vérifier que le prix de vente des productions couvre le coût de la production	Organisationnel et réglementaire	Mettre en place une procédure de validation des coûts complète par précision et de contrôle	Pays France, IFO et IFC, ANCOA, Agence Coopération, COOP	Fin 2020	En Cours	En attente d'informations relatives au règlement
	Projets financiers							
	Compte bancaire							
RISQUE MOYEN	Numéraire							
	Incidents de versement et reliquats débits							
	Trésorerie à court terme							
RISQUE MOYEN	Centralisation des opérations des régisseurs							
	États financiers							
	Assurance							

LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE

- **L'échelle de maturité des risques par cycle**



LE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE

- Processus d'élaboration Budget Initial

PLANNING BUDGET INITIAL		
ACTION	RESPONSABLE	ECHÉANCE
Fourniture fichier excel de préparation des objectifs de recettes prestations et conventions aux RE/RD	LPL	06/09/2021
Retours des RE / RD de leurs fichiers de travaux	Responsables d'Equipe et de Département	23/09/2021
Echanges comptabilité / chefs de services et services métiers sur recettes et dépenses spécifiques	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 24/09 au 30/09/2021
Echange comptabilité et CODIR sur hypothèses Masse salariale du BI	LPL / CODIR	du 16/09 au 24/09/2021
Projection de la masse salariale	LPL	du 24/09 au 04/10/2021
Présentation des charges de fonctionnement / cotisations et subventions	LPL	du 24/09 au 04/10/2021
Présentation du 1er atterissage à la Directrice	LPL	01/10/2021
Présentation du projet de BI 2022 au CODIR ELARGI	LPL	08/10/2021
Commission de Finances 1	EWT / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	11/10/2021
Commission de Finances 2 (si nécessaire)	EWT / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	04/11/2021
Commission de Finances 3 (si nécessaire)	EWT / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	X/11/2021
Présentations au Bureau de la Chambre	LPL	08/11/2021
Envoi dossiers préalables à la Session aux membres élus, à la DDT, à la Préfecture	LPL	17/11/2021
Session de la Chambre	EWT / DLD	26/11/2021
Envoi Book BI 2022 "officiel" à la préfecture	LPL	avant le 02/12/2021

LE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE

- Processus d'élaboration Budget Rectificatif

PLANNING BUDGET RECTIFICATIF

ACTION	RESPONSABLE	ECHÉANCE
Fourniture fichier excel de préparation des objectifs de recettes prestations et conventions aux RE/RD	LPL	16/07/2020
Retours des RE / RD de leurs fichiers de travaux	Responsables d'Equipe et de Département	20/08/2020
Echanges comptabilité / chefs de services et services métiers sur recettes et dépenses spécifiques	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 23/08 au 30/08/2021
Echange comptabilité et CODIR sur hypothèses Masse salariale du BI	LPL / CODIR	août-21
Projection de la masse salariale	LPL	août-21
Projection des charges de fonctionnement / cotisations et subventions	LPL	août-21
Présentation du 1er atterissage au CODIR	LPL	-
Présentation du projet de BR 2021 au CODIR ELARGI	LPL	-
Présentation projet de BR 2021 au CODIR ELUS	LPL	23/09/2021
Commission de Finances 1 (si nécessaire)	EWT / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	-
Présentations au Bureau de la Chambre	LPL	11/10/2021
Envoi Book BR 2021 "officiel" à la préfecture	LPL	12/10/2021
Session de la Chambre pour information	EWT / DLD	26/11/2021

LE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE

- Processus d'élaboration Compte Financier

PLANNING COMPTE FINANCIER

ACTION	RESPONSABLE	ECHEANCE
Date limite commandes fournisseurs	GMD	15/11/2021
Date limite facturation 2021	Responsables d'Equipe et de Département	22/12/2021
Fin des opérations comptables réels	LPL	31/12/2021
Fin de la période de dénouement	LPL/SRO	07/01/2021
Point CAP 2020	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 30/09 au 22/12/2021
Point PAR 2020 avec services métiers	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 16/12 au 22/12/2021
Point écritures d'inventaires CAP, PAR, Amortissements et Provisions	LPL	du 06/01 au 15/01/2022
Présentation du 1er atterissage au CODIR	LPL	18/01/2022
Présentation du projet de CF 2021 au CODIR ELARGI	LPL	21/01/2022
Commission de Finances 1	EWT / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	28/01/2022
Commission de Finances 2 (si nécessaire)	EWT / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	-
Fin de la période d'inventaire	LPL	31/01/2022
Commission de Finances 3 (si nécessaire)	EWT / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	-
Présentations au Bureau de la Chambre	LPL	14/02/2022
Envoi dossiers prélabiles à la Session aux membres élus, à la DDT, à la Prefecture	LPL	07/03/2022
Session de la Chambre	EWT / DLD	15/03/2022
Envoi Book CF 2021 "officiel" à la préfecture	LPL	avant le 15/03/2022
Transmission dématérialisée des pièces du Compte Financier à la Cour des Comptes	TJD	avant le 29/04/2022

NOTE DE CLOTURE COMPTE FINANCIER 2021

OBJET

Production du Compte Financier 2021 **au plus tard le 31 Janvier 2022.**

CONTEXTE

Application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

- Le décret GBCP ne prévoit aucun cas dérogatoire au calendrier de clôture. Seul l'état de rapprochement bancaire des dernières opérations de 2021, entrainera une comptabilisation sur l'exercice 2021 début 2022. Pour les encaissements reçus avant émission de titre, il conviendra de passer le titre en produit à recevoir.

CALENDRIER DE CLOTURE POUR RESPECTER L'ECHEANCE DU CF 2021

- Fin des opérations de 2021 (prise en charge et paiement des mandats, prise en charge des ordres de recette) au plus tard le **31/12/2021** (sauf charges et produits calculés).
- Fin de la période dénouement au plus tard le **07/01/2022** (enregistrement des encaissements de fin d'année 2021 pour le rapprochement bancaire au 31/12/2021).
- Fin des opérations d'inventaires le **14/01/2022** (enregistrement des charges et produits calculés)
- Codir **18/01/2022** - Commission Finances **28/01/2022** - Bureau **14/02/2022** - Session **15/03/2022**

PLAN D'ACTION A RESPECTER RIGOREUSEMENT

↳ Pour l'ensemble des agents

- Devront être remis au pôle compta les frais de déplacements du mois de **novembre 2021** au plus tard le **06/12/2021** et ceux du mois de **décembre 2021** au fil de l'eau et au plus tard le **07/01/2022**.
- La mise à jour des **comptes rendus d'activité 2021** doit être également faite au plus tard pour le **21/01/2022**.
- Bien veiller à **transmettre dès maintenant aux assistantes les contrats d'intervention au fil de l'eau** afin de ne pas accumuler de retard en fin d'année.

↳ Pour les assistantes

A. Côté dépenses

- ☞ **Pas de commande après le 15/11/2021** afin de réduire au maximum la gestion des factures non parvenues qui génèrent beaucoup d'écritures pour la comptabilité.
- ☞ Bien veiller à créer les bons de commande dans le module demande d'achat **au fil de l'eau** et à **supprimer les bons de commandes n'ayant plus lieu d'être** afin de pouvoir déterminer les montants de Charges A Payer à constater dans le Compte Financier 2021.

B. Côté recettes

☞ Facturation prestations de service

- Bien veiller à **transmettre dès maintenant au pôle Finances, les BAF et les contrats d'interventions au fil de l'eau** afin de ne pas accumuler de retard en fin d'année. L'objectif est de facturer le plus possible ce qui peut l'être en 2021, **c'est-à-dire jusqu'au 22/12/2021**.
- **Aucune facture** ne sera établie début 2022 pour l'exercice 2021, les factures 2021 non émises en 2021 seront émises en « produit à recevoir ». Attention, si certains clients souhaitent obtenir des factures réelles 2021 à bien anticiper leur demande (par exemple, dans le cadre de justificatif de conventions) **car aucune dérogation ne sera possible**.

➔ Pour les RE/RD

☞ Un point avec le pôle Finances est à prévoir **entre le 6 et le 14/01/2021** afin d'arrêter les éléments financiers de vos équipes cotés dépenses et cotés recettes.

A. Côté dépenses

☞ Apurer les Charges A Payer 2020 afin de solder ce qui peut l'être et de renouveler les éventuelles écritures dans le CF 2021. Le pôle Finances prendra contact avec les RE/RD concernés le cas échéant.

☞ Recenser **au plus tard pour le 14/01/2022** les achats/dépenses finalisés ou les services faits avant le 31/12/2021 non encore facturés par les fournisseurs. Il **conviendra de procéder à des estimations si nécessaire**.

B. Côté recettes

☞ Facturation prestations de service

- Bien veiller à **transmettre aux assistantes dès maintenant et au fil de l'eau, les informations pour la facturation non liée à des contrats d'intervention** afin de lisser la charge de travail sur cette fin d'année.

☞ Conventions

- Apurer les Produits A Recevoir 2020 afin de solder ce qui peut l'être et renouveler les éventuelles écritures dans le CF 2021. Le pôle Finances prendra contact avec les RE/RD concernés le cas échéant.
- Réaliser les estimations de recettes de conventions à constater en Produits A Recevoir en 2021 et les éventuels Produits Constatés d'Avance **au plus tard pour le 14/01/2022**.

Pour les charges à payer ou constatées d'avance et les produits à recevoir ou constatés d'avance, un seuil significatif de 1 000 € peut être accepté afin de limiter le nombre d'écritures et sans obérer le résultat.

En synthèse, l'objectif de clôture sera atteint si chacun veille dès aujourd'hui au respect des procédures notamment dans la transmission régulière des bons de commande et des contrats d'intervention.

La Directrice (pour l'ordonnateur)
Estelle WURPILLOT

L'Agent Comptable
Thomas JUND



BUDGET INITIAL 2022

VALIDATION & APPROBATION DU BUDGET

Session du 26/11/2021

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2022 -

PRESENTE PAR

Le Président de la CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU JURA

A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

Le Président, François LAVRUT



ADOPTÉ en session dans sa séance du 24 novembre 2020

A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2021

Le Président, François LAVRUT



VU et APPROUVÉ

A

le,

Le Préfet,



The image features a minimalist, abstract graphic design. It consists of several overlapping, organic shapes in shades of grey and black. A dark grey shape is at the top right, a medium grey shape is in the middle left, and a black shape is at the bottom right. The text 'TERRES d'aVENIR' is centered horizontally between the middle and bottom shapes.

TERRES d'aVENIR